

Cahier de positions 2007-2017

Décembre 2017



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

Table des matières



Sections
cliquables

Introduction	3
Fonctionnement	3
Légende	3
Positions de l'AQRP	4
1. Positions combinées (sociales, économiques et santé)	4
1.1 Priorités régionales	19
2. Positions économiques	26
2.1 Volet financier et pouvoir d'achat	26
2.2 Régimes de retraite	33
2.3 Caisse de dépôt et de placement	59
3. Positions en santé	67
3.1 Positions combinées et orphelines	67
3.2 Résidences privées, CHSLD, soins à domicile, soins palliatifs et maltraitance	74
3.3 Aide médicale à mourir et soins palliatifs	90
3.4 Proches aidants	92
3.5 Frais accessoires	93
3.6 Grippe A(H1N1)	94
3.7 Tournée médiatique : Chambardements en santé : les aînés ignorés	95
4. Positions sociales	100
4.1 Positions combinées et orphelines	100
4.2 Abus et maltraitance	103
4.3 Prévention du suicide	110
4.4 Jeu	114
4.5 Droits des LGBT, des femmes et des locataires	116
4.6 Conduite automobile	118
5. Représentation des aînés	119
5.1 Politique, Conseil des aînés et combinées	119
5.2 Régimes de retraite	120
5.3 Caisse de dépôt et de placement	127

Introduction

Depuis 1968, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux de ses membres, notamment en s'assurant du maintien et de l'amélioration de leur qualité de vie et de leur santé. Le cahier de positions regroupe l'ensemble des positions prises par les instances de l'Association depuis 2007. Ce document servira aux membres pour mieux comprendre les motivations qui guident les mandats de l'AQRP année après année. Par souci de transparence, le cahier se veut un outil qui permettra de retrouver toutes les informations nécessaires sur des positions externes et internes. Ce cahier sera mis à jour au besoin, ce qui permettra aux membres de suivre les dossiers politiques de l'Association et de s'assurer de la légitimité des actions de l'AQRP.

Fonctionnement

Chaque position est tirée du registre des résolutions basé sur les procès-verbaux de nos instances. Les résolutions sont sélectionnées pour être mises dans ce document selon ces critères :

- Ne contient pas de décisions concernant les affaires financières de l'AQRP;
- Ne contient pas les positions concernant la gestion des instances;
- Ne contient pas les résultats d'élections ou les positions de nomination.

Toutes les positions, de nature politique ou institutionnelle, ainsi que tous les mandats sont inscrits au cahier de positions et sont classés par sections et sous-sections.

Dans chaque sous-section, un ordre chronologique inverse est établi.

En date du 1^{er} juin 2017, il y avait 407 positions inscrites au cahier.

Légende

Chaque position possède un numéro de référence. Le numéro de référence indique de quelle instance la décision provient ainsi que la date. Les acronymes suivants sont utilisés :

- CE (comité exécutif - comité politique - comité de défense des droits);
- CA (conseil d'administration);
- COMM (communiqué);
- AGA (assemblée générale annuelle).

Un code de couleur est établi selon les différentes instances de l'AQRP pour faciliter le repérage des libellés.

Rouge	Conseil d'administration	Violet	Comité exécutif
Vert	Communiqué	Orange	Assemblée générale annuelle

Positions de l'AQRP

1. Positions combinées (sociales, économiques et santé)

COMM-2017-03-29

L'AQRP réagit avec prudence au dépôt du quatrième budget Leitão. Sans provoquer de surprises, le gouvernement réinjecte les surplus budgétaires en santé et en éducation. Ces derniers, principalement accumulés grâce à différentes mesures d'austérité des années 2013-2017, serviront minimalement à éponger les coûts de système.

COMM-2017-03-22

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) énonce sa principale revendication budgétaire pour l'année 2017-2018. Le budget qui sera déposé le 28 mars prochain devrait inclure des investissements importants dans le domaine de la santé, notamment en ce qui a trait au maintien à domicile.

Une augmentation substantielle des budgets dans ce secteur est cruciale afin de permettre à des aînés qui désirent demeurer à domicile et obtenir de l'aide de professionnels ou d'auxiliaires du réseau public puissent y avoir droit.

Finalement, nous gardons l'œil ouvert concernant le crédit d'impôt en raison de l'âge. «Le gouvernement a promis de ramener l'admissibilité du crédit d'impôt à 65 ans et de dédommager adéquatement ceux qui n'auraient pas pu l'obtenir en faisant leur impôt pour l'année fiscale 2016» rappelle Donald Tremblay.

COMM-2016-03-17

«Si l'abolition de la "taxe santé" doit être saluée, on ne peut pas passer sous silence que le gouvernement libéral a récemment légalisé les frais accessoires, un autre type de "taxe santé" qui vise particulièrement les aînés.», a déclaré le président de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), Donald Tremblay.

Maintien de la «taxe santé aînés»

«Alors que la «taxe santé» qui a été imposée par le gouvernement Charest est modulée en fonction du revenu, les frais accessoires sont les mêmes pour tous, riches ou pauvres. De plus, parce que naturellement ils utilisent davantage le réseau de la santé, les aînés sont particulièrement frappés par les frais accessoires.

Les soins à domicile : statu quo ?

Dans le budget des dépenses du Conseil du trésor, on apprend que le Soutien à l'autonomie des personnes âgées enregistrera une hausse de son enveloppe de 3,8 % pour la prochaine année incluant la somme de 60 millions \$ qui avait déjà été annoncée par le ministre de la Santé il y a quelques mois. « Considérant la demande grandissante, il y a lieu de se demander si ces sommes seront vraiment suffisantes pour améliorer concrètement les services aux aînés ou si cette augmentation ne couvrira que la hausse des besoins ? », a commenté Donald Tremblay.

Crédit d'impôt pour les travailleurs de 62 et plus : une bonne nouvelle

L'AQRP accueille favorablement l'annonce du gouvernement libéral d'étendre le crédit d'impôt pour les « travailleurs d'expérience » aux personnes de 62 ans, d'ici deux ans, pour une valeur de 13,2 M\$.

Bains dans les CHSLD

« Dans un budget, il est important de s'attarder à ce qu'on y retrouve, mais également à ce qu'on n'y retrouve pas. On constate que le gouvernement n'a rien annoncé pour améliorer concrètement les conditions de vie dans les CHSLD. Ainsi, au bout de ce processus budgétaire, les Québécois vivront encore dans une société qui n'est pas capable d'assurer un bain ou une douche complète à ses aînés vulnérables à un intervalle acceptable. C'est tellement triste. », a conclu Donald Tremblay.

COMM-2015-10-02

À l'occasion de la Journée nationale des aînés, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) demande au gouvernement et aux élus de tous les partis de prendre des mesures concrètes en faveur d'une catégorie de la population qui représentera en proportion près du tiers de la population québécoise au cours des prochaines décennies. Aujourd'hui plus que jamais, l'AQRP considère qu'il est temps de passer de la parole aux actes et de répondre aux préoccupations des aînés.

À cet effet, à la suite du dépôt du dernier rapport du Protecteur du citoyen, l'AQRP constate avec grande inquiétude que les actions et orientations préconisées par le gouvernement n'amènent toujours pas de valeur ajoutée dans le réseau de la santé et des services sociaux. L'AQRP s'inquiète également des conséquences liées aux compressions budgétaires actuelles qui ont présentement pour effet de compromettre l'accès à des programmes et services gouvernementaux fiables et de qualité.

L'AQRP entend donc rester vigilante au cours des prochains mois quant aux enjeux suivants qui, s'ils sont négligés, sont tous susceptibles d'avoir un impact significatif sur la santé financière, physique et psychologique des retraités et des aînés :

- les compressions budgétaires ayant un impact sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes âgées et retraitées;
- les mesures fiscales susceptibles d'avoir un impact sur la santé financière des aînés;
- la possible hausse des tarifs et des frais imposés pour l'accès à des services et soins de santé normalement couverts par la RAMQ;
- la maltraitance envers les personnes âgées hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- le financement du système de santé, plus particulièrement le budget alloué aux soins à domicile, la création de nouvelles places en CHSLD et la bonification des programmes de soutien et de répit destinés aux proches aidants.

COMM-2015-09-18

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen pour l'année 2014-2015 déposé cette semaine soulève, une fois de plus, de sérieuses lacunes au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Dans le présent rapport, en ce qui concerne le soutien à l'autonomie des personnes âgées par exemple, le Protecteur du citoyen note cette fois que des résidences privées accueillent des personnes dont les besoins sont supérieurs à ce qu'elles peuvent offrir, ou encore, que plusieurs CHSLD ne peuvent offrir de façon sécuritaire des bains à tous leurs résidents. Un autre secteur visé est celui du soutien à domicile, pourtant primordial, dans un contexte où les urgences débordent et les CHSLD sont remplis à pleine capacité. L'offre de services n'est toujours pas qualifiée de suffisante, ce qui confine les usagers à des réductions de services et à d'importants délais d'attente, en plus de voir leur proche aidant mettre en péril leur propre santé.

Le rapport indique également des cas de facturation abusive résultant de plaintes liées au déboursement de sommes normalement non exigibles pour certains soins et services habituellement couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Rappelons que cette problématique a été soulevée dans le mémoire que l'Association a déposé lors des consultations particulières portant sur le projet de loi n° 20 pour sur l'accès aux médecins. À cet effet, le Protecteur du citoyen incite à la vigilance des citoyens dans un contexte de compressions budgétaires au sein duquel les établissements de santé peinent à obtenir davantage de financement.

À cet égard, les aspects suivants, s'ils sont négligés, sont tous susceptibles d'avoir un impact significatif sur la santé financière, physique et psychologique des personnes âgées :

- l'impact des compressions budgétaires sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes âgées et retraitées;

- la hausse des tarifs et des frais imposés pour l'accès à des services et soins de santé normalement couverts par la RAMQ;
- le dépôt d'un projet de loi portant sur le financement du système de santé, plus particulièrement le budget alloué aux soins à domicile, la création de nouvelles places en CHSLD et la bonification des programmes de soutien et de répit destinés aux proches aidants.

COMM-2015-03-27

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) commente le budget 2015-2016 du gouvernement du Québec, déposé hier par le ministre des Finances, Carlos Leitão.

La sécurité des aînés

Depuis plusieurs années, l'AQRP demande à ce que le gouvernement instaure un programme d'aide à la mise à niveau des infrastructures. L'AQRP accueille donc favorablement la mise en place d'un programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour personnes âgées (RPA).

La participation des aînés au marché du travail

L'AQRP accueille favorablement la bonification du crédit d'impôt pour travailleurs d'expérience relatif à la baisse de l'âge d'admissibilité de 65 à 63 ans et de sa modulation en fonction de l'âge du travailleur. Toutefois, pour que les travailleurs d'expérience qui demeurent actifs, il faut également que les employeurs valorisent leur présence par la mise en place de meilleures conditions d'intégration, de maintien et d'adaptation en milieu de travail.

Autres mesures

L'AQRP accueille favorablement la mesure portant sur le soutien aux personnes âgées qui doivent éponger une hausse de taxe municipale de plus de 7,5 %. L'AQRP déplore toutefois la rigidité des critères d'admissibilité et que l'aide en question soit limitée aux propriétaires de leur résidence depuis plus de 15 ans.

COMM-2014-04-17

L'AQRP tient à féliciter le nouveau gouvernement élu de M. Philippe Couillard. A quelques jours de la mise en place du prochain Conseil des ministres, l'AQRP demande au Parti libéral du Québec (PLQ) d'envoyer un signal clair aux personnes âgées du Québec et d'honorer les engagements clés pris au cours de la dernière année ainsi qu'au cours de la dernière campagne électorale.

Voici un portrait des principaux engagements pris par le PLQ :

- la création d'un ministère dédié aux personnes âgées;
- la mise en place d'une loi visant à obliger le signalement des actes de

maltraitance commis à l'endroit des personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux;

- le maintien du nombre de places disponibles en CHSLD;
- l'intensification des inspections dans les résidences pour personnes âgées;
- l'appui à un projet de loi visant à baliser l'éviction des personnes âgées locataires.

COMM-2013-06-04

L'AQRP est fière de s'associer aujourd'hui au lancement du document *Pour un contrat social en faveur des aînés du Québec*.

De façon détaillée, l'AQRP est fière de prendre les engagements suivants :

- Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et faire en sorte que notre action favorise le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés;
- Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes nos actions;
- Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
- Communiquer, mobiliser, revendiquer, demander, dans la mesure de nos capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mettent en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

COMM-2013-04-03

En résumé, l'AQRP demande au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- Entamer des discussions pour assurer une représentation des retraités de l'État dans le cadre des prochaines négociations dans le secteur public, prévues en 2015;
- Rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus commis envers les aînés;
- Offrir un soutien financier aux résidences privées pour aînées pour la mise à niveau de leurs infrastructures afin qu'elles puissent offrir des services et des soins de qualité pour les personnes aînées.

COMM-2013-01-02

Ses demandes pour les retraités ont été fort remarquées :

- Corriger immédiatement la désindexation des années 1982-1999 dans les régimes de retraite des secteurs public et parapublic afin de l'ajuster à la situation des années 2000 et suivantes;

- Créer 1000 nouvelles places en CHSLD dans la région de Québec au cours du prochain mandat (5 ans);
- Rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus envers les aînés.

COMM-2012-09-19

Tout en les félicitant pour leurs nouvelles fonctions, l'AQRP rappelle aux nouveaux ministres les principaux engagements de leur parti à l'endroit des aînés qu'ils ont la charge de concrétiser :

- abolir la taxe santé (ministre des Finances, M. Nicolas Marceau);
- améliorer l'accessibilité aux soins de santé pour les aînés, tant à domicile qu'en institution et en fin de vie (ministre de la Santé, des Services sociaux et des Aînés, M. Réjean Hébert);
- renforcer les droits des retraités dans le secteur privé (ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Agnès Maltais);
- rendre obligatoire la dénonciation des abus envers les aînés (ministre de la Justice, M. Bertrand Saint-Arnaud);
- entreprendre des discussions afin de corriger la désindexation des régimes de retraite du secteur public (président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard).

CE-2012-09-12

«CONSIDÉRANT que l'ensemble des opérations réalisées conformément au plan de campagne adopté par le comité exécutif du 23 juillet dernier;

CONSIDÉRANT le bilan positif concernant la visibilité, la crédibilité et les engagements obtenus malgré l'insuffisance de certains engagements, notamment les CHSLD et l'indexation de la part des principaux partis politiques;

CONSIDÉRANT que le plan stratégique adopté par les membres en congrès de l'AQRP en juin 2011 indiquait la nécessité d'être un acteur politique sur les enjeux des préretraités et des retraités du Québec;

CONSIDÉRANT l'impact médiatique important généré par les interventions publiques de l'AQRP durant la campagne électorale de 2012;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de s'assurer de réaliser les contacts politiques avec les nouveaux élus tant sur les plans national que régional.»

COMM-2012-09-04

En guise de réaction aux résultats des élections générales québécoises, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) invite le parti appelé à former le gouvernement à concrétiser ses principaux engagements à l'endroit des aînés :

- Améliorer l'accessibilité aux soins à domicile;
- Créer de nouveaux lits de soins palliatifs;
- Abolir la taxe santé;
- Rendre obligatoire la dénonciation des abus envers les aînés;
- Renforcer les droits des retraités dans le secteur privé;
- Examiner la possibilité d'améliorer la représentation des retraités de l'État à la Caisse de dépôt et placement;
- Accorder plus d'autonomie à certains professionnels de la santé.

L'AQRP invite par ailleurs les partis d'opposition à talonner le nouveau gouvernement afin de contribuer à concrétiser les demandes suivantes des aînés du Québec :

- Créer de nouvelles places en CHSLD;
- Resserrer les contrôles en hébergement pour aînés;
- Maintenir la priorité d'un rendement sûr à la Caisse de dépôt et placement;
- Corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
- Éliminer la clause de discrimination à 65 ans à la CSST.

COMM-2012-08-26

Demandes prioritaires de l'AQRP pour les élections :

1. Représentation des retraités dans les lieux de pouvoir;
2. Rendre les régimes de retraite des créanciers prioritaires dans le secteur privé;
3. Corriger la désindexation des années 1982-1999 dans le secteur public;
4. Éliminer la clause de discrimination à 65 ans à la CSST;
5. Attribuer 300 millions de dollars de plus par année pour les soins à domicile, dès la première année du mandat;
6. Créer 5 000 nouvelles places en CHSLD en 5 ans;
7. Créer 200 nouveaux lits de soins palliatifs, répartis dans les régions prioritaires et les zones rurales;
8. Rendre obligatoire la dénonciation des abus envers les aînés;
9. Conserver la priorité d'un rendement sûr à la Caisse de dépôt et placement du Québec;
10. Resserrer les contrôles en hébergement pour aînés;
11. Privilégier la RRQ, un régime de retraite universel et obligatoire;
12. Mieux soutenir les proches aidants;
13. Faciliter la participation des travailleurs âgés au marché du travail;
14. Abolir la taxe santé;
15. Accorder plus d'autonomie à certains professionnels de la santé.

COMM-2012-08-21

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) n'est pas satisfaite, jusqu'ici, des engagements du premier ministre et chef du Parti libéral, M. Jean Charest, envers les aînés et les retraités. Durant cette campagne, l'AQRP a formulé dix demandes pour les aînés du Québec :

- Attribuer 300 millions de dollars de plus par année pour les soins à domicile, de façon récurrente, dès la première année du prochain mandat;
- Créer 5000 nouvelles places en CHSLD en 5 ans;
- Créer 200 nouveaux lits de soins palliatifs, répartis dans les régions prioritaires et les zones rurales;
- Rendre les régimes de retraite du secteur privé des créanciers prioritaires en cas de fermeture ou de relance d'entreprise;
- Corriger la désindexation des années 1982-1999 dans les régimes de retraite des secteurs public et parapublic afin de l'ajuster à la situation des années 2000 et suivantes;
- Éliminer la clause de discrimination qui ampute l'indemnité de remplacement de revenu en cas d'accident du travail à partir de 65 ans à la CSST;
- Un représentant des retraités au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Un représentant des retraités de l'État dans les négociations des régimes de retraite du secteur public;
- Un représentant des aînés à la Commission des partenaires du marché du travail;
- Rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus envers les aînés.

CE-2012-03-26

« Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du comité politique du 19 février 2013 suivantes :

GTAR

Maintenir la participation positive de l'AQRP, avec l'objectif d'une concertation respectant l'identité de notre association, en insistant sur l'enjeu du maintien du pouvoir d'achat.

Soins de santé aux aînés

En termes de concertation avec d'autres organisations, prioriser l'adhésion au Regroupement pour le mieux-être des personnes en perte d'autonomie (RMEPPA), incluant la FIQ et la Fado, par rapport au projet plus embryonnaire Objectif Santé.

Régimes de retraite

Dans l'attente du rapport du comité D'Amours sur l'avenir de la retraite au

Québec, baser les réactions éventuelles de l'AQRP sur les principes suivants :

- Financement équilibré entre employeur et participant;
- Équité dans l'usage des surplus;
- Participation des retraités aux discussions sur l'avenir des régimes;
- Protection de l'épargne différée;
- Cotisation obligatoire;
- Risque collectif;
- Maintien du pouvoir d'achat des retraités.

Conséquemment, il est recommandé que l'AQRP prenne position :

- En faveur des régimes de retraite à prestations déterminées;
- En faveur d'un renforcement du Régime de rentes du Québec;
- Que d'éventuels régimes à prestations cibles respectent les principes évoqués plus haut.»

COMM-2012-01-31

L'AQRP recommande au gouvernement du Québec les orientations suivantes :

- Nommer une personne représentant les personnes âgées à la Commission des partenaires du marché du travail;
- Améliorer les mesures fiscales actuelles pour rendre le travail plus attrayant à un âge plus avancé;
- Éliminer la clause de discrimination à partir de 65 ans et plus dans le soutien financier de la CSST;
- Privilégier l'amélioration et la pérennisation du Régime de rentes du Québec (RRQ) par rapport à l'instauration d'un régime volontaire d'épargne retraite;
- Privilégier une approche incitative plutôt qu'une hausse arbitraire de l'âge de la retraite;
- Accorder plus de flexibilité dans l'aménagement du temps de travail et de renforcer les droits au travail à temps partiel;
- Offrir un crédit d'impôt aux entreprises qui adaptent leurs horaires de travail afin d'intégrer davantage de travailleurs âgés dans leur entreprise;
- Améliorer l'accès à une retraite graduelle et à des services de préparation à la retraite;
- Participer au financement d'une variété de programmes de préparation à la retraite pour les futurs retraités de l'État;
- Valoriser davantage le travail des aînés sans se désengager des services, c'est-à-dire que le discours du gouvernement du Québec sur le vieillissement actif ne devienne pas un moyen de s'abstenir de rendre les services dont les aînés ont besoin.

L'AQRP appuie par ailleurs certaines recommandations précises émanant du Conseil du patronat du Québec (CPQ) :

- Éliminer le critère de cessation d'emploi pour toucher une rente du Régime de rentes du Québec;
- Mettre en place un dispositif de voie rapide de reconnaissance des compétences des travailleurs âgés;
- Rendre les dispositions légales permettant une retraite progressive plus attrayantes pour les employeurs;
- Examiner la possibilité d'adopter des mesures fiscales incitatives pour le travail âgé, par exemple, exempter les premiers 10 000 \$ imposables pour les travailleurs de 55 à 59 ans, et les premiers 15 000 \$ pour ceux de 60 à 64 ans.

Afin de tenir compte autant des besoins des personnes âgées que du vieillissement de la population, l'AQRP a transmis au gouvernement du Québec la priorisation des mesures suivantes :

- Accorder un nouveau financement de 700 millions \$ sur trois ans pour les soins de santé et les services à domicile dans le cadre de la future politique Vieillir chez soi;
- S'assurer que les budgets en soins à domicile soient obligatoirement utilisés à cette fin, tel que le recommande le Protecteur du citoyen;
- Accorder plus de capacité d'intervention aux pharmaciens, aux infirmières et aux autres professionnels de la santé pouvant contribuer à désengorger le système de santé;
- Promouvoir et développer l'accessibilité aux services de première ligne existants;
- Revoir les programmes de bonus pour les lier à la performance des employés et des gestionnaires;
- Revoir les programmes de formation dans le secteur public pour en assurer la pertinence;
- Augmenter les ressources allouées à la prévention du suicide auprès des 50 ans et plus;
- Élargir les critères de financement des associations de défense des droits des aînés par le SACAIS.

En matière de finances publiques et de gestion financière, notamment des régimes de retraite, l'AQRP recommande au gouvernement du Québec les priorités suivantes :

- Améliorer la santé financière des régimes de retraite du secteur public en récupérant les congés de cotisation accordés aux syndicats pour la période de 2012 à 2016;
- Nommer une personne représentant les retraités au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Hausser le maximum des gains admissibles (MGA) au RRQ pour en stabiliser le financement de manière équitable pour tous les travailleurs et les retraités;

- Favoriser l'efficacité dans les services publics (mesure des résultats, meilleure coordination, réorganisation vers les services);
- Contribuer aux FARR pour continuer de diminuer le poids des régimes de retraite sur la dette;
- Atteindre la parité entre les retraités et les syndiqués au conseil d'administration et dans les comités de la CARRA.

COMM-2011-04-22

À l'occasion de la Semaine québécoise des aînés, l'AQRP insiste sur trois enjeux qui ont un impact particulier sur la vie des personnes âgées du Québec :

- plus de 40 % des cas de suicide au Québec concernent des personnes de 50 ans et plus; le gouvernement du Québec n'a toujours pas donné suite à la recommandation de nombreuses associations d'aînés et de retraités à l'effet de lancer une campagne nationale de prévention du suicide auprès des personnes âgées;
- l'inquiétude de la population augmente à propos des nombreux cas de décès dans des résidences pour personnes âgées; le gouvernement du Québec n'a toujours pas donné suite aux recommandations de la Commission des droits de la personne à l'effet qu'un coroner soit interpellé dans tous les cas de décès en résidence pour personnes âgées, dans tous les types de résidences;
- le gouvernement a confirmé la semaine dernière son intention d'abolir le Conseil des aînés; l'abolition du seul organisme conseil indépendant habilité à étudier toutes les problématiques concernant les aînés du Québec représenterait un recul important pour leurs droits.

CE-2011-03-29

« Il est proposé par M. Gilles Michaud et appuyé par M. Camille Picard, d'adopter les recommandations du comité politique du 18 mars 2011 suivantes :

1. Que l'AQRP fasse des démarches afin de s'assurer que le Conseil des aînés maintienne ses activités tant que sa Loi sera en vigueur;
2. Que l'AQRP fasse les démarches appropriées afin que le futur Comité sur l'indexation puisse discuter de tous les paramètres de l'indexation des régimes de retraite et de leur financement, tel que recommandé par la Commission des finances publiques, et que soit conséquemment rejetée la demande des syndicats d'empêcher le Comité de discuter du résultat des dernières négociations;
3. Que l'AQRP fasse les démarches appropriées afin que le futur Comité sur l'indexation siège jusqu'aux prochaines négociations entre le gouvernement et les associations d'employés;
4. Que l'AQRP signale au Curateur public son appui à la notion de curateur délégué (bénévole certifié par l'organisme), à condition que celui-ci

reçoive une formation adéquate et que cette possibilité soit suffisamment publicisée auprès de la clientèle».

CE-2011-01-26

« Il est proposé par M. Marcel Ledoux et appuyé par M. Camille Picard, d'adopter les recommandations émises par le comité politique du 26 janvier 2011 en ajoutant une 24e recommandation :

1. Mieux reconnaître la valeur du travail bénévole des aînés;
2. Mieux reconnaître la contribution fiscale et financière des aînés dans l'économie et les finances publiques;
3. Valoriser davantage le travail des aînés;
4. Accorder plus de flexibilité dans l'aménagement du temps de travail et renforcer les droits au travail à temps partiel;
5. Améliorer les mesures fiscales actuelles pour rendre le travail plus attrayant à un âge plus avancé;
6. Offrir un crédit d'impôt aux entreprises qui adaptent leurs horaires de travail afin d'intégrer davantage de travailleurs âgés dans leur entreprise;
7. Améliorer l'accès à une retraite graduelle et à des services de préparation à la retraite;
8. Participer au financement d'une variété de programmes de préparation à la retraite pour les futurs retraités de l'État;
9. S'abstenir de toute hausse de tarifs, de taxes ou d'impôts;
10. S'abstenir de toute coupure dans les services, les programmes et la fiscalité s'adressant aux aînés;
11. Maintenir le Conseil des aînés;
12. Indexer le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD);
13. Abandonner la contribution santé annoncée en 2010;
14. Permettre d'exempter les revenus de retraite de la cotisation au Fonds des services de santé du Québec (FSS);
15. Lancer une campagne nationale de publicité contre le suicide et le jeu pathologique chez les aînés (3 millions \$ en 2010-2011);
16. Bonifier de 4 à 4,5 millions \$ le budget du plan d'action gouvernemental contre les abus envers les aînés pour les années 2011-2012 à 2013-2014 (crédits non utilisés de 1,5 million \$ en 2009-2010);
17. Accorder jusqu'à 10 millions \$ en garantie de prêts à des résidences pour personnes âgées désirant se mettre aux normes afin de compléter leur certification, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par résidence;
18. Hausser le maximum des gains admissibles (MGA) à la RRQ pour offrir un deuxième palier (qui pourrait être fixé à 60 500 \$);
19. Adapter les normes actuelles pour l'obtention du Secrétariat à l'action

communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) afin d'étendre le financement en défense collective des droits à un plus grand nombre d'organismes d'aînés;

20. Augmenter la productivité dans les services publics (mesure des résultats, meilleure coordination, réorganisation vers les services);
21. Resserrer le contrôle dans les relations avec les fournisseurs (construction, informatique, etc.);
22. Abolir certaines dépenses inutiles (bonis extravagants);
23. Resserrer le contrôle du travail au noir et de l'évasion fiscale;
24. Nommer une personne représentant les personnes âgées à la Commission des partenaires du marché du travail.»

COMM-2010-02-10

Dans le domaine social, l'AQRP formule les recommandations suivantes au ministre des Finances :

- Accorder 3 millions de dollars en 2010-2011 afin de lancer une campagne nationale de publicité contre le suicide chez les aînés;
- Bonifier de 1 million de dollars par année le budget du plan d'action gouvernemental contre les abus envers les aînés pour les années 2010-2011 à 2013-2014, portant ce budget à 5 millions de dollars pour chacune de ces années;
- Accorder jusqu'à 10 millions \$ en garantie de prêts à des résidences pour personnes âgées désirant se mettre aux normes afin de compléter leur certification, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par résidence.

CE-2009-03-04

Il est proposé par Robert Pearson, appuyé par Marcel Ledoux, de s'opposer à ce que le Groupe de travail des associations des retraités (GTAR) ait une adresse postale et de ne pas endosser un projet de lettre, au nom du GTAR, pour le premier ministre du Québec sans l'accord de tous les membres du GTAR.

COMM-2008-03-13

L'AQRP commente le budget 2008-2009 du Québec. L'AQRP constate tout d'abord l'annonce de diverses mesures fiscales destinées à améliorer la situation économique des retraités : maintien à domicile, revenus de retraite, aidants naturels. Selon l'AQRP, ces mesures ne sont toutefois pas assez vigoureuses pour améliorer la situation économique des retraités de façon significative. L'AQRP constate en particulier l'absence de mesures destinées à corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

L'AQRP souhaite souligner la création d'un fonds et d'un crédit d'impôt favorisant les aidants naturels. Le soutien aux aidants naturels est important et

leur rôle est essentiel. L'AQRP avait d'ailleurs réclamé un meilleur soutien à leur endroit durant la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. La réalité des aînés du Québec ne se limite cependant pas à cet enjeu.

L'AQRP exprime enfin sa vive déception à l'égard du fait que, malgré les nombreuses interventions à ce sujet, la question de la prévention du suicide chez les personnes âgées de 50 ans et plus ne figure toujours pas parmi les priorités budgétaires du gouvernement.

COMM-2008-03-04

L'AQRP suggère donc les priorités suivantes :

1. mettre en place une intervention sociale d'urgence pour les aînés victimes d'abus;
2. corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
3. empêcher de nouvelles augmentations du coût des médicaments pour les aînés;
4. créer 5 000 nouvelles places en CHSLD pour libérer les listes d'attente actuelles;
5. réserver des fonds spécifiquement pour la prévention du suicide chez les aînés.

COMM-2007-10-19

L'AQRP suggère les priorités suivantes :

- mettre en place une intervention sociale d'urgence pour les aînés victimes d'abus;
- corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
- empêcher de nouvelles augmentations du coût des médicaments pour les aînés;
- créer 5 000 nouvelles places en CHSLD pour libérer les listes d'attente actuelles;
- réserver des fonds spécifiquement pour la prévention du suicide chez les aînés.

COMM-2007-06-20

L'AQRP se réjouit de l'annonce, faite aujourd'hui par la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, du mandat et de l'échéancier de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés.

L'AQRP est satisfaite que le premier thème abordé par la commission soit la situation financière des aînés.

L'AQRP est également satisfaite que le mandat de la consultation comprenne l'examen de la problématique en croissance du suicide chez les aînés.

L'AQRP appuie par ailleurs l'examen par la commission de la question des résidences d'hébergement publiques et privées.

COMM-2007-06-10

L'AQRP réagit favorablement aux précisions dévoilées aujourd'hui à l'Assemblée nationale du Québec concernant la consultation publique à venir sur les conditions de vie des aînés. En effet, le gouvernement a annoncé son intention d'inclure la problématique de l'hébergement des aînés en perte d'autonomie dans le mandat de la consultation. L'AQRP réitère par ailleurs qu'il est essentiel que cette consultation aborde aussi les questions financières affectant les conditions de vie des aînés, ainsi que la problématique du suicide chez les aînés.

L'AQRP invite également le gouvernement à donner suite à ses engagements concernant la situation financière de l'ensemble des personnes retraitées et aînées du Québec. En effet, en décembre 2006, le gouvernement s'était engagé à réaliser une étude approfondie de la situation financière de l'ensemble des personnes retraitées.

COMM-2007-02-14

L'AQRP estime en effet que les problématiques suivantes devraient retenir une attention prioritaire de la part du gouvernement du Québec :

- le gouvernement devrait accorder un meilleur appui politique et financier aux avis et aux recommandations formulées par le Conseil des aînés;
- le milieu des aînés attend toujours le dévoilement du plan d'action pour les aînés promis par le gouvernement du Québec en suivi au rapport de l'équipe de travail sur Une pleine participation des aînés au développement du Québec;
- le dégel du prix des médicaments, annoncé lors du dévoilement de la Politique du médicament, affectera 90 % du million de personnes aînées que compte le Québec;
- le gouvernement devrait envisager des solutions spécifiques pour corriger la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
- les personnes aînées devraient être désignées comme un des groupes cibles prioritaires des politiques gouvernementales reliées à la prévention du suicide.

L'AQRP reconnaît par contre au gouvernement actuel les réalisations suivantes :

- l'amélioration de la fiscalité applicable aux personnes aînées, par le fractionnement des revenus de retraite et par la bonification du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée; l'adoption des projets de loi 30 et 27, permettant une meilleure participation des retraités dans la gestion des régimes complémentaires de retraite et des régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
- la certification obligatoire des résidences privées d'hébergement.

1.1 Priorités régionales

COMM-2013-11-21

Les retraités de l'AQRP de Chaudière-Appalaches demandent au gouvernement de s'engager sur les enjeux suivants :

- Intégrer les associations de retraités aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, afin notamment de trouver une solution à la perte du pouvoir d'achat des retraités;
- que les retraités de l'État soient représentés à la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- créer 300 nouvelles places en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie dans la région de Chaudière-Appalaches;
- préciser le cadre financier à long terme relié au projet de caisse d'assurance autonomie;
- obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD, pour le personnel des résidences privées pour aînés et des ordres professionnels.

COMM-2013-10-25

Les retraités de l'AQRP de la Montérégie demandent au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- intégrer les associations de retraités aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, afin notamment de trouver une solution à la perte du pouvoir d'achat des retraités;
- que les retraités de l'État soient représentés à la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD, pour le personnel des résidences privées pour aînés et des ordres professionnels;
- créer 1 700 nouvelles places en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie dans la région de la Montérégie;
- augmenter de 40 millions \$ le budget accordé pour le développement des soins à domicile pour les personnes âgées dans la région de la Montérégie, notamment afin d'atteindre l'équité entre les régions.

COMM-2013-10-22

Les retraités de l'AQRP des Laurentides demandent au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- augmenter de 12 millions \$ le budget accordé pour le développement des soins à domicile pour les personnes âgées dans la région des Laurentides;
- créer 500 nouvelles places en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie dans la région des Laurentides;
- créer 15 nouveaux lits en soins palliatifs afin que le ratio minimal établi de 1/10 000 habitants soit atteint dans la région des Laurentides;
- obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD, pour le personnel des résidences privées et des ordres professionnels;
- intégrer les associations de retraités aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, afin notamment de trouver une solution à la perte du pouvoir d'achat des retraités.

COMM-2013-09-13

Les retraités de l'AQRP du Bas-Saint-Laurent demandent au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- Intégrer les associations de retraités aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, afin notamment de trouver une solution à la perte du pouvoir d'achat des retraités;
- Créer des nouvelles places en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie et s'engager à ne pas fermer d'installation de type CHSLD dans la région;
- Augmenter le budget pour les soins à domicile dans la région;
- Obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD et des ordres professionnels;
- Rétablir le crédit d'impôt pour travailleurs expérimentés.

COMM-2013-09-11

En prévision de la prochaine rentrée parlementaire, les retraités de l'AQRP de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demandent au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants :

- intégrer les associations de retraité(e)s aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, prévues en 2015, en vue de maintenir leur pouvoir d'achat;
- rétablir le crédit d'impôt pour travailleurs expérimentés;
- déposer un plan national d'amélioration des lacunes contenues dans les rapports de visites d'appréciation de la qualité des CHSLD;
- obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes âgées pour le personnel des CHSLD et des ordres professionnels;

- développer davantage des services de support, de répit et même d'incitatifs fiscaux à l'intention des aidants naturels.

COMM-2013-02-13

De plus, l'AQRP demande au gouvernement de s'engager dès maintenant sur les enjeux suivants (Saguenay) :

1. Créer 90 nouvelles places dans les CHSLD de la région au cours du prochain mandat (5 ans);
2. Augmenter le nombre d'inspections dans les résidences privées pour aînés et la fréquence des visites d'appréciation dans les CHSLD de la région;
3. Entamer des discussions pour assurer une représentation des retraités de l'État dans le cadre des prochaines négociations dans le secteur public, prévues en 2014.

COMM-2013-02-06

Que les priorités pour les aînés de la région soient les soins à domicile, l'hébergement et les soins palliatifs. La population de la région requiert que leur développement soit accéléré».

L'AQRP fait les demandes suivantes à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais :

1. Accélérer le développement des soins à domicile afin que la région atteigne la moyenne nationale (qu'au moins 15 % des aînés de la région bénéficient de soins à domicile);
2. Créer 140 nouvelles places en CHSLD dans la région au cours du prochain mandat (5 ans);
3. Ajouter 10 lits de soins palliatifs.

COMM-2011-04-13

Quelques recommandations régionales (Bas St-Laurent) :

- Dans le cadre des débats sur la modification de la carte électorale du Québec, les retraités du Bas-Saint-Laurent désirent préserver la représentation permise par les circonscriptions actuelles de la région;
- Les retraités souhaitent également entreprendre des démarches auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de la région afin d'améliorer l'accès aux services de proximité tels que les soins à domicile et le soutien aux proches aidants;
- Les retraités recommandent que l'AQRP fasse la promotion des services offerts par la municipalité de Rimouski dans le cadre du programme «Municipalité amie des aînés»;

- La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure la grande priorité des retraités de la région.

COMM-2011-04-06

Quelques recommandations régionales (Saguenay – Côte-Nord) :

- Les retraités de Saguenay – Côte-Nord proposent d'élargir l'utilisation des services de certains professionnels de la santé (pharmaciens, infirmiers, etc.) afin de soulager le système de santé;
- Les retraités recommandent que l'AQRP intensifie ses communications par les médias sociaux;
- Les retraités souhaitent également travailler avec les instances locales et régionales afin d'améliorer l'offre de transport adapté dans la région;
- La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure la grande priorité des retraités de la région.

COMM-2011-03-25

Quelques recommandations régionales (Montréal) :

- Les retraités souhaitent alléger la structure municipale de la grande région de Montréal afin d'améliorer les services et la proximité avec les citoyens;
- Les retraités recommandent que l'AQRP intensifie ses actions de représentation auprès des instances locales et régionales sur les enjeux concernant les retraités;
- Les retraités de la région ont réaffirmé que la correction de la désindexation des régimes de retraite demeure une grande priorité, mais souhaitent également une meilleure représentation dans les comités gouvernementaux qui touchent la retraite.

COMM-2011-03-24

Quelques recommandations régionales (Laval) :

- Les retraités recommandent que l'AQRP augmente ses représentations auprès des instances municipales et régionales pour représenter les intérêts des retraités de la région de Laval;
- Les retraités souhaitent également développer de nouveaux partenariats avec les organismes d'aide qui offrent des services d'aide aux aînés victimes de maltraitance et d'abus;
- Les retraités de la région ont réaffirmé que la correction de la désindexation des régimes de retraite demeure une grande priorité.

COMM-2011-03-23

Quelques recommandations régionales sur l'accessibilité aux soins de santé (Laurentides) :

- Les retraités recommandent à l'AQRP de faire des représentations auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides afin d'augmenter le nombre de médecins de famille disponibles;
- Les retraités souhaitent également que l'Agence augmente la quantité de services de soins à domicile offerts par les CLSC;
- Les retraités des Laurentides proposent d'interpeller les municipalités de la région pour favoriser l'implantation de projets intergénérationnels.

COMM-2011-03-17

Quelques recommandations régionales (Lanaudière) :

- Les retraités de Lanaudière ont proposé d'entreprendre des démarches afin d'alléger la fiscalité municipale applicable aux aînés, notamment pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées qui sont propriétaires;
- Les retraités recommandent que l'AQRP intensifie ses actions régionales pour favoriser l'accès aux soins médicaux, à l'hébergement et à l'aide à domicile pour les personnes âgées;
- Les retraités de la région ont réaffirmé que la correction de la désindexation des régimes de retraite demeure une grande priorité.

COMM-2011-03-17

Quelques recommandations régionales (Mauricie) :

- Les retraités de la Mauricie proposent de travailler avec les acteurs locaux et régionaux afin d'améliorer l'offre de transport en commun dans la région entre les municipalités de la région;
- Les retraités recommandent que l'AQRP préconise les énergies vertes au Québec plutôt que les types d'énergie polluante comme le nucléaire et le gaz de schiste;
- Les retraités souhaitent également que les fonds de retraite soient parmi les créanciers prioritaires lors de fermeture d'entreprise;
- La correction de la désindexation des régimes de retraite et la représentativité auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec demeurent les grandes priorités pour les retraités de la région.

COMM-2011-03-15

Quelques recommandations régionales (Montérégie) :

- Les retraités de la Montérégie ont proposé que l'AQRP demande au

gouvernement fédéral que le programme de Supplément de revenu garanti (SRG) soit versé automatiquement aux aînés admissibles;

- Les retraités recommandent que l'AQRP entreprenne des démarches auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de la région pour améliorer l'accessibilité à un médecin de famille pour les personnes de 50 ans et plus;
- Les retraités de la région ont également recommandé que l'AQRP sensibilise les élus municipaux à la création de services de transport en commun gratuits pour les aînés;
- La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure la grande priorité pour les retraités de la région.

COMM-2011-02-28

Consultation de l'AQRP au Centre-du-Québec :

Parmi les différentes recommandations proposées par les membres, l'une des plus importantes a été l'augmentation de l'accessibilité au crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée. La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure également une grande priorité pour les retraités de la région.

Quelques recommandations régionales :

- Les retraités du Centre-du-Québec proposent que l'AQRP favorise l'utilisation des nouvelles technologies par ses membres;
- Ils proposent également que l'AQRP fasse des démarches afin de favoriser la circulation de l'information concernant les services offerts aux aînés dans leur région.

COMM-2011-02-22

Quelques recommandations régionales (Québec - Chaudière-Appalaches) :

- La région de Québec-Est a proposé que l'AQRP utilise les réseaux sociaux pour faire connaître la réalité des retraités et les positions de l'AQRP;
- La région de Québec-Ouest a recommandé, entre autres, que l'AQRP intervienne pour favoriser une plus grande diversité des modèles d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie, afin de mieux répondre aux besoins de la population vieillissante;
- La région de Chaudière-Appalaches a plaidé pour que l'AQRP fasse des interventions afin que les organismes municipaux augmentent les taxes municipales de façon progressive;
- La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure la grande priorité pour les retraités de la grande région de Québec et Chaudière-Appalaches.

COMM-2011-02-11

Quelques recommandations régionales sur l'accessibilité aux soins de santé (Estrie) :

- Les retraités de l'Estrie proposent que l'AQRP sensibilise davantage ses membres concernant la prévention des fraudes et de la maltraitance envers les aînés;
- Les retraités de l'Estrie proposent que l'AQRP entreprenne des démarches afin de favoriser le développement de logements sociaux dans les municipalités;
- La correction de la désindexation des régimes de retraite demeure cependant la grande priorité pour les retraités de l'Estrie.

2. Positions économiques

2.1 Volet financier et pouvoir d'achat

COMM-2017-11-21

L'AQRP est déçue des mesures proposées par le gouvernement du Québec liées au surplus budgétaire de 2,4 milliards de dollars de l'année 2017-2018. « Le gouvernement, déjà en mode préélectoral, saupoudre des baisses d'impôts aux contribuables alors que plusieurs problèmes continuent de préoccuper les retraités québécois : leur appauvrissement continu et les lacunes liées à l'accessibilité des soins de santé au Québec. » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

Les besoins se font toujours sentir dans le réseau de la santé du Québec. « À l'heure actuelle, ce sont 17 000 personnes au Québec qui sont en attente pour des soins à domicile, et ce, uniquement pour celles qui ont fait une demande officielle. Les besoins sont malheureusement encore plus grands et l'on est loin de répondre à la demande » déplore Donald Tremblay.

On ne retrouve rien dans la mise à jour économique qui peut réellement soulager les retraités actuels, qui, rappelons-le, ne sont pas touchés par la bonification envisagée du Régime de rentes du Québec. Ces derniers doivent également composer avec une augmentation du coût de la vie, et ce, même si leur régime de retraite n'est pas pleinement indexé au coût de la vie. « Les conséquences de cette non-indexation sont toujours réelles, notamment en raison de la prolongation de l'espérance de vie, et amènent parfois les retraités à s'endetter, car leurs revenus à la retraite diminuent substantiellement. Ce n'est pas avec 200 \$ que l'on va faire des heureux chez les retraités. » rappelle Donald Tremblay.

COMM-2017-02-22

Les organismes d'aînés accueillent avec satisfaction et soulagement la décision du ministre des Finances, Carlos Leitão, de rétablir à 65 ans l'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge.

À l'évidence, la décision de reporter l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt était injustifiable, compte tenu des répercussions financières importantes qu'elle aurait sur des personnes vulnérables.

COMM-2017-02-15

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) et le Réseau

FADOQ unissent leur voix pour exiger du gouvernement du Québec qu'il recule sur sa regrettable décision de hausser l'âge d'admissibilité au « crédit d'impôt en raison de l'âge », accordé depuis 1972 aux personnes âgées de 65 ans ou plus.

COMM-2015-12-08

Force est de constater que le pouvoir d'achat des retraités de la fonction publique continue de s'éroder peu à peu. Il va sans dire que cette situation est inacceptable et que l'AQRP poursuivra en 2016 sa lutte contre l'appauvrissement des retraités des réseaux public et parapublic.

COMM-2014-03-11

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) présente ses demandes dans le cadre de la présente campagne électorale.

Santé financière des aînés

- que le gouvernement s'engage à promouvoir et maintenir les régimes de retraite à prestations déterminées;
- que le gouvernement s'engage à protéger la rente des retraités, notamment en excluant le partage à 50-50 des déficits passés des régimes de retraite;
- que soit rehaussé le maximum de gains admissibles à la RRQ;
- que le gouvernement mette en place des programmes de formation et d'embauche pour les travailleurs âgés de 65 ans et plus qui souhaitent demeurer sur le marché du travail;
- que le gouvernement élimine la clause de discrimination à partir de 65 ans dans le soutien financier de la CSST (baisse des prestations après 65 ans).

CE-2013-11-06

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de produire un document intitulé « résumé sur la perte de pouvoir d'achat », 8 pages, échéance mars 2014. Budget de plus ou moins 10 000 \$, selon la soumission d'Impresse du 2 octobre 2013.

COMM-2013-10-23

L'élaboration d'une assurance autonomie doit se faire dans le respect de trois grands principes communs aux membres du RMEPPA :

- Le financement public des services et des soins, via, entre autres, l'impôt progressif sur le revenu des particuliers et des entreprises;

- L'assurance autonomie ne doit en aucun temps constituer une nouvelle source d'enrichissement pour des entreprises privées à but lucratif;
- Les économies projetées ne doivent pas se faire au détriment des travailleuses et des travailleurs du milieu communautaire ni de la qualité des soins et services de santé dispensés.

COMM-2012-04-03

À l'occasion de la présentation d'un projet de loi sur la modernisation du régime québécois de santé et de sécurité du travail, l'AQRP dénonce la discrimination dont les personnes de 65 ans et plus sont victimes en cas d'accident du travail. En effet, selon la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, administrée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), l'indemnité de remplacement du revenu en cas d'accident du travail diminue progressivement à partir de 65 ans pour disparaître complètement à 68 ans.

COMM-2012-03-07

L'AQRP annonce le lancement d'une pétition en appui aux représentants d'associations de retraités siégeant au Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation. Cette pétition vise la récupération et le maintien du pouvoir d'achat des personnes retraitées des secteurs public et parapublic. Elle réclame par ailleurs plus de transparence de la part du gouvernement et une meilleure intégration des retraités de l'État aux négociations de leurs régimes de retraite.

COMM-2011-03-22

L'AQRP réagit à la présentation du budget 2011-2012 du gouvernement fédéral. «Depuis 2007, l'AQRP pose des gestes afin d'obtenir une majoration du Supplément de revenu garanti (SRG) versé aux aînés les moins bien nantis, dont une majorité sont des femmes. Nous accueillons donc positivement l'intention du gouvernement fédéral d'augmenter ces prestations aux aînés. Cependant, nous réitérons notre demande concernant l'inscription automatique des personnes de 65 ans ayant droit au SRG. En effet, plusieurs aînés ont actuellement droit au SRG mais ne peuvent en bénéficier sans compléter des démarches administratives inutiles», souligne la présidente de l'AQRP, Madelaine Michaud.

COMM-2011-02-23

Nous accueillons positivement l'annonce d'un incitatif fiscal pour favoriser le travail après 65 ans.

COMM-2011-02-01

Dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi n° 130, qui prévoit notamment l'abolition du Conseil des aînés, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) dénonce l'intention du gouvernement de couper dans les services directs aux aînés pour augmenter la taille du ministère de la Famille et des Aînés (MFA).

COMM-2010-04-22

L'AQRP et de nombreuses associations d'aînés et de retraités du Québec appuient la démarche des partis politiques fédéraux qui souhaitent l'adoption du projet de loi présenté par le Bloc Québécois pour améliorer le programme de Supplément de revenu garanti (SRG).

Les principales associations d'aînés et de retraités du Québec demandent notamment :

- l'inscription automatique des personnes de 65 ans ayant droit au SRG ;
- le paiement de la pleine rétroactivité du SRG aux aînés ayant été lésés ;
- la majoration de 110 \$ par mois du SRG versé aux aînés.

COMM-2010-03-30

L'AQRP est très préoccupée par l'effet des hausses de la TVQ et des tarifs gouvernementaux sur la clientèle aînée.

COMM-2010-03-01

Ce constat pousse notre association à renouveler sans cesse son action et son discours afin de maintenir le pouvoir d'achat des retraités, que ce soit par la correction de la désindexation des rentes de retraite ou par un meilleur contrôle de l'augmentation des tarifs des services publics.

COMM-2010-02-17

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011, s'appuyant notamment sur les travaux de messieurs Castonguay et Laberge, l'AQRP a formulé les recommandations suivantes :

- Mieux reconnaître la valeur du travail bénévole des aînés ;
- Mieux reconnaître la contribution fiscale et financière des aînés dans l'économie et les finances publiques ;
- Valoriser davantage le travail des aînés ;
- Accorder plus de flexibilité dans l'aménagement du temps de travail et renforcer les droits au travail à temps partiel ;

- Améliorer les mesures fiscales actuelles pour rendre le travail plus attrayant à un âge plus avancé;
- Améliorer l'accès à une retraite graduelle et à des services de préparation à la retraite.

CE-2008-10-16

Suite à la lettre de la présidence à M. Alain Paquet, il est proposé par M. Jean Faille, appuyé par M. Robert Pearson, que la délégation à la prochaine Commission parlementaire des finances publiques, les autres associations de retraités ayant été invitées, soit composée de la présidente, du 1^{er} vice-président et du directeur général.

COMM-2008-01-25

L'AQRP estime que le gouvernement doit clarifier sans délai l'administration par Revenu Québec du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. L'AQRP estime également que, d'ici à ce que la situation soit claire, Revenu Québec devrait interpréter la loi de façon à limiter les impacts négatifs potentiels de son administration sur le niveau de vie des personnes admissibles. Pour l'AQRP, une interprétation large est d'autant plus importante que le gouvernement avait annoncé un rehaussement de l'admissibilité au crédit au 1^{er} janvier 2007.

COMM-2007-12-04

L'AQRP recommande aux personnes retraitées d'attendre à l'an prochain, soit au moment de produire leur déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2008, avant d'utiliser le nouveau service de déclaration de revenus préremplie lancée par Revenu Québec dimanche dernier.

L'AQRP estime important de souligner que le lancement de ce projet-pilote est une confirmation concrète de la préoccupation du gouvernement du Québec à l'égard de la simplification des démarches administratives que les personnes âgées doivent compléter pour remplir leurs obligations fiscales.

Toutefois, pour sa première année, le service de déclaration de revenus préremplie est incompatible avec certaines des plus importantes mesures fiscales destinées aux personnes âgées. En effet, selon les informations obtenues par l'AQRP, une personne désirant bénéficier du fractionnement des revenus de retraite, du crédit d'impôt pour aidant naturel ou du versement anticipé du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée ne peut utiliser le nouveau service simplifié.

CA-2007-11-29

Mise sur pied d'une table ronde sur la « Situation économique préoccupante des aînés et des retraités » soit acceptée, et ce, conditionnellement à la préparation d'un scénario budgétaire dans les meilleurs délais.

COMM-2007-05-20

A l'occasion de l'édition 2007 de la Semaine des aînés, qui se tient cette année du 21 au 27 mai, l'AQRP réclame que la consultation publique sur les conditions de vie des aînés annoncée par le premier ministre québécois Jean Charest aborde également les questions financières affectant leurs conditions de vie. Pour l'AQRP, inclure le volet financier dans cette consultation est nécessaire afin d'assurer la disponibilité et le financement des services requis dans les différents milieux de vie des aînés du Québec. Cette demande est également justifiée en raison de la situation économique préoccupante de l'ensemble des aînés québécois.

COMM-2007-04-14

L'AQRP insiste sur l'importance d'une position nuancée à l'égard de la dette publique du Québec. Dans le grand débat sur la dette publique, l'AQRP souhaite enfin que le Québec sorte du conflit intergénérationnel. Comme la réduction de la dette est avant tout un enjeu d'amélioration de la gestion gouvernementale, l'AQRP estime qu'il faut éviter de mettre faussement en opposition les jeunes et leurs aînés, ce qui équivaldrait à baisser les bras devant le défi à relever.

CE-2007-03-14

Il est proposé par M. Jean Faille, appuyé par M. Roger Bellavance, de recommander aux membres du conseil d'administration d'appuyer les deux projets de résolution sur la fiscalité en provenance du « Comité de la fiscalité de la table des aînées et aînés de Lanaudière » :

- Rendre les frais d'adhésion aux associations de retraités admissibles au crédit d'impôt.
- Rendre les frais de production de la Déclaration de revenus déductibles d'impôt.

COMM-2007-02-27

A la suite de la publication du portrait détaillé des aînés réalisé par Statistique Canada, l'AQRP déplore le triste record de pauvreté illustré par ses données concernant le Québec.

CE-2006-01-26

Il est proposé par M. Roger Bellavance, appuyé par M. Jean Faille, que le comité exécutif recommande au comité politique l'examen du dossier portant sur le seuil d'imposition.

CA-2005-12-08

Que l'AQRP réclame du gouvernement du Québec, le maintien de l'indexation des prestations de l'aide sociale.

CA-2005-12-08

Que l'association provinciale de l'AQRP fasse les démarches nécessaires pour connaître la véritable position du Parti Québécois sur ce point – maintien des pensions de sécurité de vieillesse – et que les résultats soient diffusés auprès de tous nos membres et de toutes les associations de personnes retraitées à travers la province.

2.2 Régimes de retraite

2.2.1 Positions combinées et orphelines

COMM-2015-02-09

Douze associations représentant plus de 115 000 retraités du secteur public, réunies au sein du Groupe de travail des associations de retraités (GTAR), se joignent à la mobilisation actuelle en dénonçant à leur tour les offres gouvernementales touchant la retraite déposées par le gouvernement Couillard. Les membres du GTAR craignent un appauvrissement des personnes retraitées qui aurait des conséquences néfastes pour l'ensemble de la société québécoise. C'est pourquoi elles exigent d'être entendues par le président du Conseil du trésor afin de le sensibiliser à ce risque.

COMM-2013-12-12

L'AQRP réagit favorablement au dévoilement du plan d'action gouvernemental relatif aux régimes de retraite présenté aujourd'hui par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Régie des rentes du Québec, M^{me} Agnès Maltais.

COMM-2012-10-03

L'AQRP réclame que soit modifié le Règlement d'application de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pour y inclure la possibilité d'une remise de dette découlant d'une erreur que le prestataire ne pouvait raisonnablement déceler. L'AQRP réclame de plus que cette disposition s'applique aussi aux autres régimes de retraite du secteur public.

CE-2012-09-12

« CONSIDÉRANT que le plan stratégique adopté par les membres en congrès de l'AQRP en juin 2011 indiquait que les fonds des régimes de retraite du secteur privé devaient être des créanciers prioritaires;

CONSIDÉRANT que la promotion et la représentation des retraités doivent être améliorées;

CONSIDÉRANT que la Coalition initiée par les retraités de White Birch vise à faire la promotion des droits de tous les retraités, et ce, dans toutes les régions du Québec;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'informer les membres de l'AQRP de toute manifestation organisée par la Coalition pour

défendre les droits des retraités et d'évaluer l'opportunité de fournir un soutien professionnel et logistique à une éventuelle manifestation.»

CE-2012-07-06

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du mémoire pour le projet de loi 80 (régime volontaire d'épargne-retraite).

COMM-2012-03-29

Dans un contexte de remise en question de l'âge de la retraite et d'une nouvelle dynamique parlementaire, l'AQRP a déjà fait part de ses principales préoccupations :

- le maintien de l'âge du versement de la pension de vieillesse et du supplément de revenu garanti (SRG) à 65 ans;
- une majoration du SRG et l'inscription automatique des personnes admissibles, dont une majorité de femmes.
- Nous déplorons la décision de hausser obligatoirement à 67 ans l'âge pour toucher la pension de vieillesse pour les personnes de moins de 54 ans.

COMM-2012-03-20

L'AQRP recommande au gouvernement du Québec les priorités suivantes :

- Hausser le maximum des gains admissibles (MGA) au Régime de rentes du Québec, pour en assurer la pérennité et en stabiliser le financement de manière équitable pour tous les travailleurs et les retraités du Québec;
- Récupérer les congés de cotisation accordés aux syndicats pour la période de 2012 à 2016 afin d'améliorer la santé financière des régimes de retraite du secteur public;
- Éliminer la coupure discriminatoire de leurs prestations dont sont victimes les travailleurs accidentés de 65 ans et plus.

CE-2012-02-08

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'orienter nos messages pour contrer le désengagement des gouvernements du Québec et du Canada face aux régimes de retraite et aux programmes sociaux.

COMM-2011-12-15

L'AQRP dénonce l'intention des parties négociantes de verser la totalité des surplus de 3 milliards de dollars du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) dans un éventuel fonds de stabilisation.

COMM-2010-10-21

L'AQRP réagit à l'adoption du projet de loi n° 112 permettant au gouvernement de concrétiser certains aspects de l'entente de principe intervenue l'été dernier avec le Front commun syndical. L'AQRP note que ce projet de loi concerne les conventions collectives, et non les régimes de retraite. « Nous poursuivons donc nos démarches afin d'empêcher la concrétisation d'un congé de cotisation sur le dos des retraités », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud.

COMM-2010-01-22

Depuis 2008, l'AQRP réclame l'amélioration des mesures permettant la retraite progressive.

COMM-2009-12-17

L'AQRP demande à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, de suspendre temporairement les négociations des secteurs public et parapublic dans le dossier des régimes de retraite afin de permettre aux parties de se conformer aux recommandations éthiques du Commissaire au lobbying. En effet, alors que des rencontres de négociation se tiennent entre le gouvernement et ses employés, les mandats pertinents des représentants de ces derniers ne sont pas inscrits au Registre des lobbyistes.

À la demande de l'AQRP, l'ancien Commissaire au lobbying, M. André C. Côté, a précisé qu'un « syndicat qui effectue des représentations afin de faire modifier la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics doit consigner l'objet de ses activités de lobbying au registre des lobbyistes. »

COMM-2009-12-03

L'AQRP craint que les négociations entre le gouvernement et le front commun syndical sur les régimes de retraite se soldent par l'octroi d'avantages supplémentaires aux travailleurs financés à même les fonds des personnes qui sont déjà à la retraite. Nous réclamons toutefois le droit d'être consultés avant que des décisions définitives soient prises concernant nos propres régimes de retraite », a conclu la présidente de l'AQRP.

COMM-2009-01-14

Dans le cadre de la crise financière de 2008, l'AQRP réitère par ailleurs sa demande concernant les effets négatifs éventuels de la crise sur les travailleurs et les retraités du gouvernement. Le gouvernement a annoncé son intention d'allonger la période d'amortissement d'un déficit de solvabilité de cinq ans à dix ans. L'AQRP souhaite donc que la même flexibilité soit offerte aux régimes

de retraite des secteurs public et parapublic, dans le cadre de la réalisation des prochaines évaluations actuarielles, afin d'amoinrir les effets négatifs éventuels de la crise sur les travailleurs et les retraités du gouvernement.

CE-2007-09-05

Il est proposé par M. Roch Perreault, appuyé par M^{me} Madelaine Michaud, de faire parvenir la lettre, portant sur le processus actuel de modification des régimes de retraite dans les secteurs public et parapublic, à la présidente de la Commission de la fonction publique.

2.2.2 Régime de rentes du Québec (RRQ)

COMM-2017-05-03

L'AQRP est déçue de la formule choisie par le ministre Leitão pour consulter les citoyens québécois sur l'avenir du Régime de rentes du Québec. Nous considérons, tant sur le plan de l'information divulguée par Retraite Québec que sur la plateforme choisie, que ces éléments de consultation publique ne sont pas à la hauteur des conséquences de la réforme pour les revenus à la retraite de l'ensemble des citoyens du Québec.

Un travail de vulgarisation et d'information déficient

Rendre un questionnaire en ligne disponible pendant un mois sur un site Web du gouvernement est très timide comme exercice. Cette consultation publique guidera une réforme concernant la structure de base des revenus à la retraite de l'ensemble des Québécois à la retraite. «Avant de poser des questions techniques aux citoyens, on doit les informer adéquatement. Des séances d'information et des assemblées publiques sont nécessaires. Il y a un travail important de vulgarisation des enjeux et des termes associés à cette réforme qui n'a pas été fait» déplore Donald Tremblay, président de l'AQRP. Les seuls outils produits par le gouvernement pour les citoyens sont deux documents volumineux et très techniques, qui ont été rédigés en décembre dernier pour préparer la commission parlementaire à l'Assemblée nationale.

Une consultation uniquement en ligne

Il est également problématique d'offrir la possibilité aux citoyens de s'exprimer uniquement en ligne. La plateforme choisie par le ministre pour consulter les Québécois posera problème auprès de certains aînés ou de personnes à faible revenu.

Contenu du questionnaire tendancieux

En ce qui a trait au contenu du questionnaire, il y a lieu de remettre en question

l'impartialité de certaines mises en contexte fournies par Retraite Québec. Par exemple, lorsqu'on aborde la question des taux de cotisation, on rappelle que le régime doit absolument maintenir un taux de cotisation stable.

COMM-2017-01-18

L'AQRP est déçue de la réforme proposée du Régime de rentes du Québec par le gouvernement. Lors de son passage en commission parlementaire aujourd'hui, nous rappellerons qu'il y a nécessité pour le gouvernement de bonifier ce programme pour assurer une sécurité minimale accrue des revenus à la retraite des Québécois. De plus, nous considérons que cette réforme a été présentée de manière cavalière aux Québécois. Il est nécessaire de prendre un temps de réflexion suffisant pour un sujet aussi important.

La proposition du gouvernement, copiée largement sur celle du Régime de pensions du Canada, est toutefois diluée par une mesure qui exempte la partie du revenu de travail inférieure à 27 450 \$. Ceci veut dire qu'un travailleur à faible revenu ne bénéficiera aucunement de cette réforme dans le futur.

En ce qui concerne la prestation de décès offerte aux conjoints survivants, politique associée au Régime de rentes du Québec, l'AQRP rappelle que le montant de 2500 \$ offert est nettement insuffisant. Il en coûte en moyenne plus de 6000 \$ pour offrir des funérailles décentes à un individu au Québec.

COMM-2016-11-28

La réforme de notre régime public de retraite devra s'attaquer à la pauvreté d'une forte proportion d'aînés du Québec en respectant deux principes fondamentaux :

1. Hausser de manière significative le taux de remplacement du revenu d'avant la retraite;
2. Augmenter de façon substantielle le MGA.

COMM-2015-11-25

L'AQRP avait profité des consultations parlementaires sur le projet de loi n° 58, fusionnant la Régie des rentes et la CARRA, pour créer Retraite Québec afin de sensibiliser les députés à cette réalité. « Il n'était pas juste que le gouvernement fasse payer un retraité pour les erreurs de calcul de la CARRA. Nous nous réjouissons que les élus aient entendu nos demandes en déposant le projet de loi n° 73. », a commenté le président, Donald Tremblay.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, répète que le projet de loi 75 est le résultat d'une entente intervenue entre les universités et les syndicats. Le hic, c'est que les associations de retraités ont été exclues de ces discussions. Résultat : le projet de loi ne prévoit aucune

disposition donnant une voix aux retraités dans l'éventualité où l'indexation des rentes serait remise en question. Il va sans dire que l'AQRP fera connaître son mécontentement aux autorités politiques concernées.

COMM-2015-08-31

À l'occasion de son audition dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 58, Loi regroupant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et la Régie des rentes du Québec (RRQ), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) présente ses préoccupations quant à la réelle valeur ajoutée de la nouvelle entité Retraite Québec. Pour l'AQRP, le projet de loi doit être modifié afin de résoudre plusieurs problématiques majeures vécues à la CARRA en matière de service à la clientèle et qui ont pour effet de causer des préjudices financiers importants aux prestataires.

Parmi les lacunes à corriger, l'AQRP demande au gouvernement d'apporter des modifications réglementaires et législatives permettant la possibilité d'une remise de dette pour les erreurs administratives ne pouvant être raisonnablement décelées par les prestataires. À l'instar de ce qui se fait déjà à la RRQ, le processus de fusion actuel offre l'occasion de corriger l'iniquité de traitement accordé à la clientèle du secteur public et de procurer, pour tous les retraités, le droit à une défense pleine et entière devant une instance de révision des décisions administratives qui soit neutre et impartiale.

Enfin, l'AQRP exige que les retraités soient davantage représentés au sein du conseil d'administration et des comités de retraite des régimes administrés par Retraite Québec. Dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation importante de la clientèle retraitée au cours des prochaines années, l'AQRP demande également à ce qu'une réflexion plus large, et non à la pièce comme c'est le cas à l'heure actuelle, soit menée sur l'avenir du système de retraite au Québec.

COMM-2015-08-28

L'AQRP présentera lundi le 31 août, à 15 h, un mémoire devant les membres de la Commission de l'Économie et du Travail et qui portera sur les enjeux de la fusion administrative entre la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et la Régie des rentes du Québec (RRQ). Le document, intitulé Retraite Québec : la rigueur doit faire place à la responsabilité, insiste sur la nécessité, dans un contexte de regroupement de structures, de bonifier le service à la clientèle afin de créer une réelle valeur ajoutée à la nouvelle entité qui portera dorénavant le nom de Retraite Québec.

2.2.3 Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)

CA-2017-12-07

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu : D'APPROUVER que l'AQRP mette en réserve un montant de 25 000 \$ provenant du fonds de défense des droits pour financer les démarches d'un recours collectif ; DE MANDATER le comité de défense des droits afin qu'il sonde l'ensemble de nos membres RRPE à savoir s'ils désirent faire une contribution financière volontaire, une seule fois, afin de financer une démarche de recours juridique de la loi.

CA-2017-09-27

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu : D'AUTORISER la direction générale à obtenir un avis juridique concernant la possibilité de contester la loi 126, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000 \$ qui sera puisé à même le budget du fonds d'aide professionnel ; D'ORGANISER une conférence téléphonique ou une rencontre avec les autres associations de retraités ayant pour but de connaître leurs avis.

COMM-2017-05-11

L'AQRP dénonce l'adoption de la loi 126 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives comme étant rétrograde, injuste et inéquitable. Impuissants devant une entente signée avec les cadres actifs, les retraités verront leur rente de retraite non indexée pendant six ans, en plus de subir une modification à la baisse du taux d'indexation de leur rente liée aux années de service accomplies avant 1982.

Non seulement le gouvernement renie sa parole envers ces retraités, mais il ne les a pas consultés adéquatement avant d'adopter des changements majeurs à leur régime. « Il est nécessaire et urgent de trouver un mécanisme qui permettra une véritable consultation de l'ensemble des retraités afin d'avoir voix au chapitre relativement à leur régime de retraite » mentionne Donald Tremblay.

CA-2017-03-29

COMITÉ DE DÉFENSE DES DROITS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu :

DE MANDATER le comité de défense des droits de rédiger une lettre pour les membres du RRPE de l'AQRP (avec une lettre et une enveloppe affranchie

pour envoi au ministre Moreau) afin de communiquer notre mécontentement face au projet de loi ;

DE MANDATER le comité de défense des droits afin que celui-ci poursuive les discussions avec le ministre Moreau à propos d'une éventuelle tribune des retraités afin d'éviter qu'un scénario de ce genre ne se reproduise.

COMM-2017-02-22

L'AQRP sera entendue aujourd'hui en consultation particulière concernant le projet de loi 126 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant certaines dispositions législatives.

Nous demandons aujourd'hui au gouvernement :

- que soient exclues du projet de loi toutes les mesures ayant une incidence de quelque nature que ce soit sur les retraités afin que les discussions puissent reprendre sur de nouvelles bases et procéder à un véritable examen approfondi de la situation du régime ;
- que les instances concernées, étant donné que nous sommes des associations de bénévoles et que nous représentons une portion des retraités touchés par le PL126, mettent à notre disposition de l'expertise nous permettant de discuter d'égal à égal avec nos vis-à-vis.

COMM-2017-02-09

Différentes associations de retraités du secteur public tiennent à réagir aujourd'hui au dépôt du projet de loi 126 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives.

Les mesures prévues dans ce dernier affecteront durement le pouvoir d'achat des cadres retraités de l'État. « La triste réalité est que ces derniers subissent déjà les coûts de l'indexation partielle de leur régime pour les années de service de 1982 jusqu'à aujourd'hui. On force la main à des gens qui s'appauvrissent d'année en année en voyant leur condition socioéconomique se détériorer » déplorent les associations. »

Les associations de retraités s'interrogent sur le fait que les dispositions qui affecteront les retraités découlent d'une entente entre les cadres actifs et le gouvernement qui a été négociée et signée à l'automne dernier. « Il est vrai cependant que le gouvernement a consulté différentes associations de retraités sur le contenu de ces nouvelles mesures. Or, la partie semblait déjà jouée, car on nous a demandé de choisir entre deux mauvais scénarios pour les retraités. » se désolent les associations.

CA-2016-12-15

PROPOSITION DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR CONCERNANT LE RRPE

CONSIDÉRANT que la situation financière du régime est marquée par un déficit de 1,8 milliard de dollars et que la maturité du régime est atteinte;

CONSIDÉRANT que le gouvernement assurera la rente des retraités pré-2015 à même son fonds consolidé;

CONSIDÉRANT que le gouvernement injecte plus d'un milliard de fonds publics pour résorber le déficit;

CONSIDÉRANT que l'AQRP est consciente que cette situation est particulière à ce régime et qu'elle ne doit pas devenir un exemple;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'approuver la proposition du Secrétariat du Conseil du trésor de suspendre temporairement l'indexation des rentes des retraités durant cinq ans plutôt que sur neuf ans.

2.2.4 Régimes de retraite municipaux et universitaires

COMM-2016-11-24

L'AQRP, l'Association du personnel retraité de la Ville de Québec (APRVQ) et l'Organisation des retraités(es) de l'entretien du transport de Montréal (ORE-TM) dénoncent le caractère arbitraire de l'application de la loi 15 par les villes de Québec et de Montréal.

Conjointement avec l'Association du personnel retraité de la Ville de Québec (APRVQ) et de l'Organisation des retraités(es) de l'entretien du transport de Montréal (ORE-TM), nous avons déposé, en septembre 2015, une requête en Cour supérieure du Québec afin d'invalider constitutionnellement cette loi. « Cette loi légalise la rupture de contrat et constitue un retour inacceptable sur les ententes passées, ce qui est incompatible avec les valeurs qui caractérisent une société de droit. » rappelle Louis Proulx, représentant de l'ORE-TM.

COMM-2015-10-01

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Association du personnel retraité de la Ville de Québec (APRVQ) et l'Organisation des retraités(es) de l'entretien du transport de Montréal (ORE-TM) passent de la parole aux actes en contestant la validité constitutionnelle de la loi n° 15 devant la Cour Supérieure. Cette loi sabre sans discernement les rentes des retraités. Ces trois associations qui représentent plus de 6 000 retraités du secteur municipal se sont unies pour déposer en Cour Supérieure aujourd'hui une requête en nullité de cette loi.

La loi n° 15, adoptée le 4 décembre 2014, change radicalement les règles du jeu en imposant un tout nouvel environnement juridique qui modifie de façon rétroactive le contenu des contrats de travail dûment négociés. De plus, la loi n° 15 laisse les retraités sans voix. Elle ne prévoit aucun mécanisme qui aurait pu permettre aux retraités de faire valoir leur point de vue sur des enjeux qui les affectent grandement dans leur vie.

COMM-2015-02-06

À la veille de la rentrée parlementaire, douze associations représentant plus de 115 000 retraités de l'État réagiront conjointement, lundi, aux offres gouvernementales à l'égard des régimes de retraite déposées en décembre par le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux. Ces associations craignent que le gouvernement Couillard impose de force des concessions majeures aux retraités et futurs retraités des secteurs public et parapublic, dans la même veine que les mesures imposées dans le secteur municipal à la suite de l'adoption du projet de loi n° 3.

COMM-2014-12-19

L'AQRP prend acte de l'offre présentée cette semaine par le président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux. Autant sur le plan de la diminution marquée des avantages du régime que sur celui de l'introduction d'une indexation conditionnelle de la rente de retraite, le gouvernement tente visiblement de transposer dans le secteur public l'esprit controversé du projet de loi n° 3. L'AQRP craint qu'une telle approche ait pour conséquence d'insécuriser et de pénaliser financièrement des centaines d'autres milliers de familles québécoises.

COMM-2014-11-27

L'AQRP, qui représente plus de 3 000 retraités provenant du secteur municipal, réagit avec peu d'enthousiasme aux modifications apportées au projet de loi n° 3 dévoilées hier par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau. L'AQRP dénonce l'adoption imminente d'un projet de loi qui créera un dangereux précédent au Québec en légitimant la rupture de contrats aux dépens des retraités sans toutefois qu'ils aient de voix réelle dans le processus de négociation.

COMM-2014-10-03

L'AQRP, qui représente plus de 3 000 retraités provenant des différentes municipalités du Québec, réagit avec désolation aux amendements déposés hier par le ministre Moreau concernant le report de la suspension de l'indexation automatique de la rente de retraite en 2017 et la convocation des retraités à

une assemblée « extraordinaire » de la part des organismes municipaux qui ont auront le devoir d'opérer ces modifications.

COMM-2014-08-27

L'AQRP trace un bilan mitigé des travaux de la commission parlementaire portant sur l'avenir des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal. Beaucoup d'inquiétudes et de doutes persistent en ce qui concerne le partage des déficits passés, la suspension des clauses d'indexation et la représentation des retraités au sein des comités de retraite et des négociations portant sur l'avenir de leur régime.

COMM-2014-08-21

L'AQRP, qui représente plus de 3 000 retraités provenant des différentes municipalités du Québec, a témoigné aujourd'hui devant la Commission de l'aménagement du territoire afin de demander le retrait du projet de loi n° 3.

Dans le cadre des travaux de la commission, l'AQRP a recommandé les mesures suivantes :

- que les évaluations actuarielles qui devront être soumises et remises à la Régie des rentes du Québec soient présentées de manière globale, afin de ne pas faire porter le fardeau des déficits des régimes de retraite des municipalités sur une catégorie ou une autre de participants;
- que tout projet de loi visant à améliorer la santé financière des régimes de retraite municipaux interdise aux municipalités de décréter unilatéralement la suspension des clauses d'indexation;
- que tout projet de loi visant à améliorer la santé financière des régimes de retraite municipaux permette le maintien des clauses d'indexation automatique dans les régimes dans lesquels des ententes ont ou auront été négociées à cet effet, et ce, afin de limiter la perte du pouvoir d'achat des retraités;
- que l'indexation ne soit plus considérée comme un privilège, mais bien comme une partie intégrante de la rente de base consentie aux bénéficiaires;
- que la Régie des rentes du Québec, par sa crédibilité, ses ressources et son expertise, se voie accorder un droit de regard particulier et soit davantage impliquée sur toute question relative à la répartition des excédents des régimes de retraite du secteur municipal;
- que tout projet de loi visant à améliorer la santé financière des régimes de retraite municipaux prévoie que les participants non actifs participent au processus de négociations et soient intégrés au partage d'informations entre les parties qui y sont représentées;
- que l'article 147 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite soit modifié afin que le nombre minimal de représentants des bénéficiaires

ayant droit de vote au sein des comités de retraite soit doublé, ou que la proportion minimale atteigne 20 %;

- que le projet de loi n° 3 soit retiré.

COMM-2014-08-15

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), la principale association indépendante de retraités de l'État au Québec, réagit avec enthousiasme aux résultats des six premiers mois de l'année 2014 de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). En prévision de la prochaine commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, l'annonce d'un rendement sur six mois de 6,7 % et d'un rendement annualisé sur 4 ans de 11,1 % laissent entrevoir un avenir encourageant pour la viabilité et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées.

COMM-2014-08-12

L'AQRP, qui représente plus de 3 000 retraités provenant des différentes municipalités du Québec, se réjouit des déclarations faites en 2012 par le maire de Québec, M. Régis Labeaume, au sujet de l'importance de respecter les engagements pris dans le passé concernant les régimes de retraite.

Rappelons qu'au printemps dernier, l'AQRP a été parmi les premières associations de retraités à être rencontrée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, dans le cadre des discussions qui ont précédé le dépôt du projet de loi n° 3. L'AQRP avait alors exposé ses craintes sur certaines mesures controversées, susceptibles d'être cautionnées et mises de l'avant par le nouveau gouvernement Couillard, et qui concernaient les points suivants :

- la modification de la loi en ce qui concerne la protection des droits acquis;
- la fin unilatérale des clauses d'indexation;
- l'absence significative des retraités au sein des comités de retraite et au cours des négociations portant sur l'avenir de leur régime de retraite.

COMM-2014-05-08

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) réagit vivement aux déclarations du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, qui laisse sous-entendre que les retraités municipaux pourraient avoir à éponger les déficits passés de leur régime de retraite. L'AQRP s'inquiète également sur les modalités du processus de consultation et de négociation prévu pour régler cette question cruciale pour la santé financière et le maintien du pouvoir d'achat des retraités.

L'AQRP croit qu'une période de négociation maximale d'un an sur un sujet aussi sensible peut difficilement mener à une entente équitable et légitime pour toutes les parties. Rappelons que l'AQRP, à multiples reprises au cours des dernières années, a souligné l'importance d'accorder un pouvoir supplémentaire aux retraités dans les négociations qui ont un impact direct sur leurs conditions de vie.

COMM-2014-01-01

Devant les membres de la Commission de l'aménagement du territoire, le président de l'AQRP, M. Donald Tremblay, le 1^{er} vice-président, M. Normand Bérubé, et le directeur général, M. Gabriel Pinard, ont donc sensibilisé les parlementaires sur les principaux enjeux suivants :

- Le projet de loi n° 3, en cherchant à s'appliquer à tous les régimes, et ce, peu importe leur situation financière, instaure un cadre et des conditions de négociation fixées à l'avance incompatibles avec le respect des ententes passées;
- Le projet de loi n° 3, par son objectif de permettre aux municipalités de décréter unilatéralement la fin des clauses d'indexation, cautionne injustement la perte de pouvoir d'achat et a pour effet d'appauvrir graduellement et volontairement un groupe de la population en particulier, les personnes retraitées;
- Le projet de loi n° 3, en précisant explicitement que les négociations ne regrouperont que les organismes municipaux et les représentants d'actifs, perpétue volontairement l'absence significative d'une catégorie particulière de participants, les personnes retraitées, au sein des discussions ayant une incidence directe sur leurs conditions de vie;
- Le projet de loi n° 3 introduit le principe de paiement rétroactif des déficits attribuables à certains types de participants au régime de retraite, ce qui a notamment pour effet d'entrer en violation avec l'esprit même d'un contrat, de cibler certaines catégories de participants comme « boucs émissaires » des déficits accumulés par les régimes de retraite et de fragiliser le lien de confiance entre les générations.

COMM-2014-01-01

L'AQRP a réaffirmé son engagement à défendre avec vigueur les droits des retraités des secteurs public et parapublic, municipal et universitaire, pour lesquels des négociations cruciales sur l'avenir de leurs régimes seront amorcées.

2.2.5 Rapport D'Amours

COMM-2014-04-16

En résumé, les attentes de l'AQRP à l'égard du comité D'Amours sont les suivantes :

- que le comité reconnaisse l'importance d'inviter les retraités de tous les secteurs à participer aux discussions, consultations et négociations concernant l'avenir de leurs propres régimes de retraite;
- que le comité reconnaisse que les régimes à prestations déterminées sont les meilleurs véhicules d'épargne en vue de la retraite, autant dans le secteur public que dans le secteur privé;
- que le comité reconnaisse que les régimes de retraite des employés (RREGOP) et des cadres (RRPE) du gouvernement du Québec sont financés sur une base paritaire entre l'employeur et l'employé.

CE-2013-06-11

« Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'appuyer le rapport D'Amours en adoptant les propositions de recommandations de l'AQRP :

- Que les régimes de retraite soient des créanciers prioritaires en cas de faillite d'entreprise;
- Revoir la proportion du financement des régimes par l'employeur afin de tendre à 50 %;
- Que les associations de retraités soient intégrées aux prochaines négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
- Éliminer la clause de discrimination à partir de 65 ans et plus dans le soutien financier de la CSST (Baisse des prestations après 65 ans). »

CE-2012-07-06

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations de notre mémoire au comité D'Amours sur l'avenir de la retraite.

2.2.6 Indexation des régimes de retraite

CE-2012-12-04

« Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter la recommandation suivante du comité politique incluant les modifications suggérées :

Que l'AQRP priorise, dans ses interventions dans le dossier de l'indexation, la participation aux prochaines négociations du secteur public, tout en maintenant l'idée d'une correction progressive de la désindexation.

En concordance avec ces recommandations, la version modifiée du plan stratégique de l'AQRP pourrait se lire comme suit :

1.1. a) Centrer ses forces sur une correction progressive de la désindexation, en priorisant la participation aux prochaines négociations du secteur public, afin de favoriser le maintien du niveau de vie et du pouvoir d'achat de ses membres, et de faire valoir les gains de l'AQRP dans ce dossier. »

COMM-2012-11-12

La pétition déposée à l'Assemblée nationale demande :

- de corriger la désindexation des rentes de retraite des secteurs public et parapublic;
- d'exiger du gouvernement le dévoilement des études, évaluations et avis pertinents pour soumettre des propositions réalistes;
- d'intégrer les associations de retraités de l'État aux négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

CE-2012-09-12

« CONSIDÉRANT que le projet de rapport du Comité consultatif sera discuté le 20 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que, malgré la position rigide de deux associations marginales, le Comité terminera ses travaux cet automne sur une note positive :

- Les associations de retraités sont plus proches qu'auparavant dans ce dossier;
- Les principales associations de retraités, les syndicats et les cadres s'entendent sur une proposition qui, sans être complètement satisfaisante pour les retraités, est un pas dans la bonne direction pour corriger la désindexation;

CONSIDÉRANT que l'acceptation par l'AQRP de cette proposition a déjà été transmise;

CONSIDÉRANT que le projet de rapport mentionne les autres pistes de

solutions proposées par les autres associations, mais pas les pistes de solutions transmises par l'AQRP dans la lettre de la présidence du 5 mai 2012;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'exiger que le rapport du Comité contienne les pistes de solutions proposées par l'AQRP.»

COMM-2012-08-03

La situation des régimes de retraite est non seulement inquiétante sous de nombreux aspects, elle comporte aussi son lot d'injustices. Ces injustices affectent autant les retraités du secteur privé que du secteur public. Tous les retraités ont droit à une retraite décente et juste. En conséquence, l'AQRP demande :

- De rendre les régimes de retraite du secteur privé des créanciers prioritaires en cas de fermeture ou de relance d'entreprise;
- De corriger la désindexation des années 1982-1999 dans les régimes de retraite des secteurs public et parapublic afin de l'ajuster à la situation des années 2000 et suivantes;
- D'éliminer la clause de discrimination qui ampute l'indemnité de remplacement de revenu en cas d'accident du travail à partir de 65 ans à la CSST.

COMM-2012-04-10

À l'occasion du séminaire de la FTQ sur les régimes de retraite, l'AQRP invite son président, M. Michel Arsenault, à prendre position en faveur de l'indexation des rentes de retraite des personnes ayant travaillé pour le gouvernement du Québec entre 1982 et 1999.

L'AQRP rappelle ses cinq priorités concernant l'enjeu de l'indexation :

- que le mécanisme d'indexation *ad hoc* prévu à la loi sur le RREGOP soit déclenché dès l'atteinte d'un surplus de 10 %, au lieu des 20 % prévus dans la loi actuelle;
- que ce mécanisme soit également appliqué au RRPE, au RRF, au RRE et au RRCE;
- que le gouvernement participe automatiquement à ce mécanisme d'indexation lorsque ces conditions de surplus sont atteintes;
- que le gouvernement dévoile les études financières, évaluations et avis dont il dispose sur la question;
- que les associations de retraités soient intégrées aux négociations des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

CA-2012-03-28

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations suivantes du CE du 27 mars 2012 :

- Accepter la proposition syndicale au Comité sur l'indexation, en rejetant les « considérant » et en la qualifiant d'insuffisante;
- Remplacer le document de travail fourre-tout préparé par l'AREQ par une réaction individuelle des associations signifiant leur accord avec la proposition des syndicats et en ajoutant les autres propositions que chacune souhaite faire (pour l'AQRP : changer 20 % pour 10 %, application aux autres régimes, transparence, implication dans les négociations);
- Proposer un tel modèle de lettre aux autres associations.

COMM-2012-01-06

Nous adoptons donc un discours beaucoup plus critique que par le passé à l'endroit des structures syndicales, qui font concurrence à l'intérêt des retraités et qui négligent la santé des régimes de retraite, afin d'amener le gouvernement à mieux prendre en considération les demandes légitimes des associations de retraités de l'État. Notre réaction au dossier malheureux de Quebecor a été l'occasion de marquer le coup de ce changement de ton : les syndicats sont responsables de la situation inéquitable dans laquelle se retrouve la cohorte de 1982-1999 sur la question de l'indexation.

Afin d'obtenir une correction de la désindexation de nos régimes de retraite, la Loi devra être modifiée de nouveau après l'adoption du projet de loi 23. Nous devons également renforcer la position des retraités devant les syndicats siégeant au comité consultatif sur l'indexation. Nous lançons donc une vaste tournée de mobilisation de nos membres sur les régimes de retraite.

CE-2011-12-06

« Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations suivantes du Comité politique du 30 novembre 2011 :

1. Maintenir la participation de l'AQRP au Comité consultatif sur l'indexation afin d'obtenir le plus d'information possible dans ce dossier, malgré les faibles probabilités qui se dégagent des positions communes des syndicats et des associations de retraités pour une réelle correction de la désindexation.
2. Maintenir la participation de l'AQRP au GTAR, malgré le refus des autres associations d'intégrer l'ADR et le RRAME, de faire du GTAR le lieu de préparation des rencontres du Comité consultatif sur l'indexation et de maintenir la règle de l'unanimité pour la prise de décision.
3. Modifier le point 1,1 b) du plan stratégique de l'AQRP pour qu'il se lise comme suit « Travailler à la concertation des associations de retraités de l'État afin d'augmenter l'impact de leurs interventions dans le dossier de l'indexation, en tenant compte de l'existence d'éventuelles situations de concurrence et de la nécessité de conserver nos particularités et notre identité. »

4. Que l'AQRP mette en place une stratégie destinée à obtenir les gains suivants :
 - a) L'obtention d'une réelle correction de la désindexation pour les années 1982-1999 avant les prochaines négociations des secteurs public et parapublic;
 - b) La participation des retraités de l'État, sous une forme ou une autre, aux prochaines négociations des secteurs public et parapublic;
 - c) La désignation d'une personne représentant les intérêts des personnes retraitées au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec.
5. Dans cet objectif, que l'AQRP multiplie les interventions publiques et les contacts auprès des titulaires de charges publiques, sur les plans national et régional, conjointement ou non avec d'autres associations de retraités de l'État.
6. Dans l'objectif strict des gains mentionnés et dans le respect du plan stratégique de l'AQRP, faire valoir au besoin nos points de convergence ou de divergence avec les autres associations, lorsque cela peut contribuer à l'atteinte des gains souhaités.
7. Lier le plus possible le dossier de l'indexation avec les actualités concernant la Caisse de dépôt et placement du Québec.
8. Promouvoir les messages publics suivants :
 - a) Les retraités et les travailleurs doivent faire pression sur les syndicats, sur les associations de cadres et sur le gouvernement afin de dénoncer la situation inéquitable des personnes ayant cotisé à leur régime de retraite entre 1982 et 1999.
 - b) Les organisations syndicales doivent mieux protéger les travailleurs et cesser de mettre en péril les régimes de retraite des secteurs public et parapublic par des congés de cotisation.
 - c) Le gouvernement doit se tenir debout face aux organisations syndicales et de cadres et accepter de corriger la désindexation dès qu'un surplus de 10 % est disponible.»

COMM-2011-10-04

Nous sommes forcés de comprendre que le projet de loi n° 23 représente le choix politique du gouvernement d'imposer un verrou législatif à toute possibilité de correction de la désindexation, favorisant ainsi ses employés, au détriment de ses retraités. L'AQRP, en tant que principale association indépendante de tout lien syndical et représentative de l'ensemble des retraités de l'État, vous demande aujourd'hui le retrait du projet de loi n° 23.

Si le gouvernement maintient ses intentions, nous exigeons les amendements minimaux suivants :

- Que le surplus nécessaire avant d'accorder une correction soit de 10 % et non de 20 %;

- De rendre le projet de loi applicable à tous les autres régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
- De rendre la correction automatique autant pour la portion gouvernementale que pour celle des participants;
- De maintenir la nécessité de régir les taux de cotisation par règlement.

CE-2011-08-25

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du Comité politique qui feront l'objet d'un mémoire sur le projet de loi n° 23 modifiant les régimes de retraite du secteur public.

COMM-2011-06-08

L'AQRP réagit favorablement à l'annonce de la création du Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation.

CE-2011-04-27

«Il est proposé par M^{me} Madelaine Michaud et appuyé par M. Camille Picard, d'adopter les recommandations suivantes :

1. Contact du cabinet de la présidente du Conseil du trésor par la permanence pour avoir de l'information sur la constitution éventuelle du Comité sur l'indexation;
2. Transmission d'une recommandation de retraité du RRPE au cabinet de la présidente du Conseil du trésor, validée par la présidence de l'AQRP, pour le Comité sur l'indexation.»

CE-2011-03-02

Il est proposé par M. Camille Picard et appuyé par M. Marcel Ledoux, d'adopter la recommandation du comité politique du 26 janvier 2011 qu'en plus de l'intervention du GTAR pour que le gouvernement convoque le Comité consultatif sur l'indexation, que l'AQRP intervienne directement, au besoin, pour inviter les syndicats à participer.

COMM-2011-02-16

Les principales associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic, réunies au sein du Groupe de travail des associations de retraités (GTAR), demandent à la présidente du Conseil du trésor, M^{me} Michelle Courchesne, de convoquer officiellement les différents partenaires au Comité consultatif sur l'indexation qu'elle s'est engagée à créer rapidement l'automne dernier.

CE-2010-11-10

« Il est proposé par M. Roch Perreault et appuyé par M. Camille Picard, d'adopter les recommandations du comité politique du 3 novembre 2010 suivantes :

À l'endroit du GTAR :

- Considérant la possibilité de l'annonce de la création du comité retraités-syndicats-CARRA recommandé par la Commission des finances publiques, l'AQRP recommande au GTAR de désigner et de dévoiler dès que possible le nom d'au moins 3 représentants du GTAR au futur comité.
- L'AQRP réitère son refus d'intégrer l'ADR et Essaim au GTAR, officiellement ou par l'intermédiaire de rencontres parallèles, en raison de leur refus d'adopter la position commune du GTAR sur l'indexation.

Interne à l'AQRP :

- L'AQRP mènera une action autonome, immédiatement après l'annonce de la formation du comité retraités-syndicats-CARRA, afin de s'assurer de la participation des syndicats.»

COMM-2010-04-15

Le 20 avril prochain, les négociations entre le Front commun syndical et le gouvernement du Québec franchiront une étape importante. Dans l'optique d'un règlement éventuel entre les parties, nous souhaitons que les syndicats tiennent leur promesse faite lors des auditions de la Commission des finances publiques sur l'indexation des 2 et 3 février dernier. Le Front commun a alors promis de prioriser, dans ses pourparlers avec le gouvernement, la correction de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Plusieurs aspects des négociations entre le gouvernement et le Front commun concernent les régimes de retraite des secteurs public et parapublic, comme leur financement, la modification des prestations et l'indexation des rentes pour les années 1982 à 1999. Ces pourparlers peuvent avoir un impact important sur la résolution de la problématique majeure de la désindexation. Comme pour le secteur privé, les retraités de l'État souhaitent être impliqués dans ces pourparlers, dans le respect des préoccupations des parties négociantes. Dans un esprit d'ouverture, en tant que principale association indépendante de retraités de l'État au Québec, l'AQRP est donc prête à rencontrer les membres du Front commun pour lui faire part de ses propres préoccupations et d'échanger sur la situation des travailleurs qui souffriront de la désindexation au moment de leur retraite.

COMM-2010-02-03

La principale recommandation de l'AQRP, adoptée unanimement par son conseil d'administration, est que le gouvernement, les parlementaires et les organisations représentant les employés de l'État acceptent officiellement et publiquement le principe d'une correction progressive de la désindexation.

L'AQRP recommande également que les négociations des secteurs public et parapublic portant sur la retraite soient suspendues afin de permettre au gouvernement de consulter les retraités sur tout projet de modification des régimes.

COMM-2010-02-02

«La correction progressive de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic est la principale recommandation du mémoire que nous présentons aujourd'hui. Nous demandons au gouvernement, aux parlementaires et aux organisations représentant les employés de l'État d'accepter officiellement et publiquement le principe d'une correction progressive de la désindexation. Pour nous, dans le contexte actuel, il s'agit du meilleur moyen de répondre aux préoccupations des retraités, des travailleurs et du gouvernement.», a déclaré M^{me} Madelaine Michaud, présidente de l'AQRP.

Dans son mémoire, en résumé, l'AQRP recommande également :

- que le gouvernement consulte officiellement les retraités des secteurs public et parapublic sur toute question touchant les impacts éventuels sur leurs droits des projets de modifications de leurs différents régimes de retraite;
- que le gouvernement et les organisations représentant les employés de l'État suspendent immédiatement leurs négociations concernant directement ou indirectement les régimes de retraite des secteurs public et parapublic;
- que les parlementaires adoptent, d'ici au 23 février prochain, la proposition législative intitulée Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics en vue de constituer un comité consultatif sur les droits des bénéficiaires;
- que le comité consultatif qui serait créé par l'adoption de cette proposition législative remette à l'Assemblée nationale, d'ici au 31 mars prochain, un rapport portant sur la correction progressive de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, incluant un examen des principales pistes de solutions disponibles, des demandes syndicales et des offres du gouvernement.

CE-2010-01-27

Il est proposé par M. Marcel Ledoux et appuyé par M. Robert Pearson, d'adopter le plan d'élaboration du contenu du mémoire pour une correction progressive de la désindexation présenté à la Commission des finances publiques le 2 février 2010.

CA-2010-01-20

Que l'AQRP maintienne sa position du 11 décembre 2003, qui est de demander l'indexation pleine et entière de façon progressive rétroactivement au 1^{er} juillet 1982.

Que l'AQRP maintienne son appui à la position commune des associations membres du Groupe de travail des associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic (GTAR), qui comprend :

- la correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour ces années de service, le même niveau d'indexation que pour les années de service accomplies depuis 2000;
- la mise en place d'une table de travail permanente avec les principales associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic, notamment afin de discuter de solutions à long terme à apporter à leur appauvrissement continu depuis 1982.

À l'occasion des auditions publiques de la Commission des finances publiques relatives au mandat d'initiative sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, que l'AQRP recommande :

1. Que le gouvernement, les parlementaires et les organisations représentant les employés de l'État acceptent officiellement et publiquement la nécessité d'une correction progressive de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.
2. Que le gouvernement consulte officiellement les retraités des secteurs public et parapublic sur toute question touchant les impacts éventuels sur leurs droits des projets de modifications de leurs différents régimes de retraite.
3. Que le gouvernement et les organisations représentant les employés de l'État suspendent immédiatement leurs négociations concernant directement ou indirectement les régimes de retraite des secteurs public et parapublic.
4. Que les parlementaires adoptent, d'ici au 23 février prochain, la proposition législative intitulée Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics en vue de constituer un comité consultatif sur les droits des bénéficiaires.
5. Que le comité consultatif sur les droits des bénéficiaires remette à l'Assemblée nationale, d'ici au 31 mars prochain, un rapport portant sur la correction progressive de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, incluant un examen des différentes pistes de correction progressive de la désindexation, des demandes syndicales et des offres du gouvernement.

COMM-2009-09-02

A l'occasion de son passage à la consultation publique sur l'avenir du Régime de rentes du Québec, l'AQRP met en garde le gouvernement contre la tentation d'abolir l'indexation au coût de la vie des prestations versées par la Régie des rentes du Québec.

CE-2009-01-28

Il est proposé par M. Roch Perreault, appuyé par M. Robert Pearson, de mandater M^e Stéphane Rochette de préparer deux projets de loi : « Correction de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic » et « Équité envers les retraités des secteurs public et parapublic ».

CE-2009-01-28

Il est proposé par M. Roch Perreault, appuyé par M. Marcel Ledoux, de rappeler la position du CE de l'AQRP et de réitérer que nous reconnaissons que le GTAR est un regroupement d'associations de retraités et un positionnement commun uniquement pour le dossier de l'indexation.

COMM-2008-12-10

Nous souhaitons toutefois relever deux engagements importants pris par les partis politiques formant le gouvernement et l'opposition officielle : identifier une solution juste et équitable à la problématique de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic et tenir une commission parlementaire afin de permettre aux associations de retraités de l'État de venir s'exprimer sur le dossier de l'indexation.

COMM-2008-12-04

Le 13 novembre dernier, l'AQRP présentait ses attentes concernant les régimes de retraite. Nous demandons notamment la correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour celles-ci, au moins le même niveau d'indexation que pour les années de service accomplies depuis 2000, soit au moins 50 % de l'inflation.

COMM-2008-11-26

Plus précisément, les attentes électorales présentées par l'AQRP sont les suivantes :

- la confirmation de l'engagement pris par les trois partis représentés à l'Assemblée nationale à l'effet de tenir une commission parlementaire afin

de permettre aux associations de retraités des secteurs public et parapublic de venir s'exprimer sur le dossier de l'indexation;

- la correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour celles-ci, au moins le même niveau d'indexation que pour les années de service accomplies depuis 2000, soit au moins 50 % de l'inflation;
- la mise en place d'une table de travail permanente avec les principales associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic, notamment afin de discuter de solutions à long terme à apporter à leur appauvrissement continu depuis 1982.

COMM-2008-11-05

L'AQRP réagit à l'annonce de la tenue d'élections générales au Québec le 8 décembre prochain. «Nous avons la ferme intention de faire du dossier de l'indexation l'un des enjeux de cette campagne électorale.»

Le coût de la correction immédiate demandée par les retraités, soit au moins 50 % de l'inflation pour toutes les années de service depuis 1982, équivaut, pour la portion qui bénéficiera seulement aux retraités actuels, à une moyenne de moins de 12 millions de dollars par année durant environ 60 ans. Ce coût équivaut à environ sept fois moins que les estimations qui circulent à propos du coût de la campagne électorale, soit environ 83 millions de dollars.

CE-2008-10-16

Il est proposé par M. Jean Faille, appuyé par M. Robert Pearson, d'accepter le scénario du Forum sur la désindexation.

CE-2008-10-16

Il est proposé par M. Jean Faille, appuyé par M. Roch Perreault, de signifier notre désaccord du contenu et de la façon que les membres du GTAR ont représenté le dossier «Indexation» à la Commission parlementaire des Finances publiques et que l'AQRP ne se sent pas liée par cette position du GTAR.

COMM-2008-10-01

En effet, malgré l'exclusion des associations de retraités, les représentants des trois partis ont confirmé leur intention de tenir une nouvelle consultation destinée à l'ensemble des associations de retraités des secteurs public et parapublic. Cette consultation aura notamment pour but de déterminer la part du surplus accumulé dans la caisse du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) qui appartient aux

retraités et qui pourrait donc servir à financer la correction de la désindexation réclamée par les retraités.

COMM-2008-06-03

Selon les données éparpillées dans les 184 pages d'annexes du Rapport du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite et regroupées par l'AQRP, les retraités de l'État ont perdu environ 1,9 milliard de dollars en raison de la désindexation de leurs régimes de retraite. Cette réalité touche environ 187 000 personnes ayant pris leur retraite entre 1983 et 2006.

L'AQRP dénonce vivement la banalisation par le gouvernement de la problématique de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Dans une optique de transparence, les données complètes sur la perte de pouvoir d'achat des retraités auraient dû être clairement présentées dans le rapport du Comité. Il est inacceptable que ces informations essentielles à la compréhension du dossier aient été éparpillées dans un document de 184 pages.

Il est déjà regrettable que le gouvernement décide de dévoiler le résultat d'un processus qui a souffert d'un manque évident de neutralité, il ne faudrait pas aller jusqu'à empêcher les retraités des secteurs public et parapublic de s'exprimer sur leur principale préoccupation.

CA-2007-11-29

Que des montants d'argent soient débloqués du fond de défense professionnelle afin d'appuyer M. le Président dans ses travaux et ses démarches au sein du comité sur l'indexation.

COMM-2007-04-19

A l'occasion d'une importante manifestation de retraités de l'État à Montréal, l'AQRP presse le gouvernement du Québec de lancer sans délai les travaux du comité indépendant sur l'indexation des régimes de retraite.

L'AQRP souligne par ailleurs à la nouvelle ministre qu'elle réclame, pour l'ensemble des retraités de l'État, le même niveau d'indexation de leur rente que celui qui sera accordé à la majorité des nouveaux députés québécois.

COMM-2007-04-18

L'AQRP réclame pour l'ensemble des retraités de l'État le même niveau d'indexation de leur rente que celui qui sera accordé à la majorité des nouveaux députés québécois.

COMM-2007-03-18

Elections 2007 : les retraités de l'État demandent une correction comparable à celle de l'équité salariale.

COMM-2007-03-05

Les principales associations de retraités des secteurs public et parapublic, regroupant près de 100 000 membres, s'unissent afin de présenter leurs attentes concernant la retraite en vue du prochain scrutin provincial. Le groupe demande à l'ensemble des partis politiques québécois de rencontrer sa délégation et de s'engager en faveur du rétablissement de l'équité pour les personnes retraitées de l'État. Plus précisément, le groupe demande :

- la correction immédiate de l'iniquité actuelle des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, afin que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour ces années de service, le même niveau d'indexation que pour les années de services accomplies depuis 2000;
- la mise en place d'une table de travail permanente avec les principales associations de personnes retraitées des secteurs public et parapublic, notamment afin de discuter de solutions à long terme à apporter à leur appauvrissement continu depuis 1982;
- le maintien des taux de cotisation au moins à leur niveau actuel pour 3 ans.

2.2.7 Congés de cotisation

COMM-2011-12-29

L'AQRP recommande au gouvernement du Québec d'améliorer la santé financière des régimes de retraite du secteur public en récupérant les congés de cotisation accordés aux syndicats pour la période de 2012 à 2016, soit d'ici les prochaines négociations du secteur public.

COMM-2011-11-15

L'AQRP estime que les syndicats sont responsables de la situation préoccupante actuelle des régimes de retraite. Depuis une douzaine d'années, les syndicats ont négocié de nombreux congés de cotisation qui affaiblissent la santé financière du RREGOP.

COMM-2011-10-05

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) déplore l'octroi par le gouvernement de hausses de salaire déguisées

en congés de cotisation. Ces hausses s'ajoutent à celles consenties en 2010 à ses syndicats, au détriment de la correction de la désindexation des rentes des personnes retraitées.

2.3 Caisse de dépôt et de placement

COMM-2017-02-27

L'AQRP réagit positivement à l'annonce du rendement de 7,6 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour l'année 2016.

L'alternative choisie par la CDPQ pour contrer la volatilité des marchés au niveau mondial est également de répartir le risque vers un investissement accru dans les infrastructures et les immeubles, en misant sur la filiale Infra de la Caisse. « Nous devons toutefois être vigilants quant au choix des projets. En effet, les épargnants sont toujours inquiets quant au rendement potentiel du train REM, financé en grande partie par leur argent. Rappelons-nous que 53 % des fonds de la Caisse proviennent des cotisations aux régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Encore cette semaine, M. Sabia martelait qu'il est trop tôt pour en parler. Nous continuerons d'être aux aguets sur le sujet » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2016-03-22

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) considère que le projet majeur de train électrique annoncé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) comporte des risques réels pour le bas de laine des Québécois, et ce, d'autant plus que l'expertise de cette dernière est liée aux investissements financiers et non à la maîtrise d'œuvre d'un projet de construction.

La « rentabilité »

L'AQRP ne remet pas en question la pertinence de ce projet. Elle s'interroge toutefois sur la notion de « rentabilité » qui lui est associée. Une infrastructure de transport en commun de cette ampleur est rarement profitable en soi. Personne ne doute des bienfaits économiques de ces infrastructures, mais est-ce que ces projets sont financièrement rentables? Pour l'AQRP, les bénéfices du transport public ne se retrouvent généralement pas dans le bilan des sociétés gestionnaires. Rien n'indique que le projet annoncé aujourd'hui pourrait être différent.

En outre, l'AQRP redoute qu'en cas de dépassements majeurs de coûts, l'épargne collective des Québécois soit jetée dans des puits sans fond et que ces pertes éventuelles servent par la suite à justifier la restructuration à la baisse

des régimes de retraite publics et parapublics ou une hausse des cotisations pour les membres actifs, les travailleurs.

COMM-2015-02-24

« Compte tenu du contexte économique mondial, l'AQRP est très satisfaite du rendement de 9,1 % pour l'année 2015 annoncé aujourd'hui par le président de la Caisse de dépôt et placement (CDPQ), Michael Sabia. », a déclaré son président, Donald Tremblay.

COMM-2015-05-19

À l'occasion de son audition dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 38, Loi visant à permettre la réalisation d'infrastructures par la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'AQRP demande au gouvernement et à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) de ne pas précipiter l'épargne individuelle et collective des Québécois dans des projets pour lesquels l'ampleur et la nature des risques encourus par les déposants sont toujours peu connus.

Dans son mémoire, l'AQRP insiste notamment pour que les mécanismes d'évaluation et de régulation publique des ententes soient renforcés par les remparts suivants :

- que l'expert indépendant qui est chargé d'évaluer le potentiel commercial des projets d'infrastructures de transport en commun soit approuvé par les membres de l'Assemblée nationale du Québec;
- que les ententes pour la réalisation d'infrastructures de transport en commun liant la CDPQ et le gouvernement du Québec soient assujetties au domaine du Vérificateur général du Québec;
- que l'Assemblée nationale du Québec ait le pouvoir de convoquer les différents comités mis en place par l'entente commerciale afin d'obtenir des éclaircissements sur la réalisation des projets d'infrastructures de transport en commun entrepris en vertu de l'entente commerciale.

Afin de maximiser l'échange d'information et la transparence entre la Caisse de dépôt et placement et ses déposants, l'AQRP a également soulevé la pertinence :

- que la proportion de représentants des retraités qui siègent aux comités de retraite des régimes public et parapublic soit minimalement doublée;
- que l'évaluation du potentiel commercial et des pires scénarios envisageables (worst case scenario) soit rendue publique par un expert indépendant avant le dévoilement de chacun des projets qui seront financés par les déposants;
- que les états financiers des sociétés opérantes pour les projets d'infrastructures de transport en commun soient plus détaillés, distincts et assujettis au domaine du Vérificateur général du Québec.

COMM-2015-01-14

À la suite de l'annonce conjointe du gouvernement du Québec et de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) concernant de futurs investissements majeurs dans des mégaprojets de transports collectifs de la région de Montréal, l'AQRP s'inquiète des intentions du gouvernement Couillard de limiter en partie l'indépendance du principal gestionnaire du bas de laine des Québécois dans ses décisions d'investissement. L'AQRP redoute également qu'en cas de dépassements majeurs de coûts, l'épargne collective des Québécois soit jetée dans des puits sans fond et que cette absence de rendement serve ultérieurement à justifier la restructuration à la baisse des régimes de retraite publics et parapublics.

COMM-2014-02-26

L'AQRP qualifie d'intéressants les résultats financiers de 13,6 % enregistrés au cours de l'année 2013. L'AQRP se réjouit de la croissance considérable des actifs de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), qui a franchi le cap des 200 milliards de dollars. Toutefois, l'AQRP demeure prudente devant la teneur des résultats divulgués aujourd'hui, notamment en raison de l'absence de rendements liés aux marchés obligataires.

COMM-2013-08-16

L'AQRP apprécie les résultats financiers de 4,5 % obtenus par la Caisse de dépôt et placement du Québec au premier semestre de 2013. Le résultat le plus intéressant demeure toutefois le rendement annualisé de 10,5 % sur quatre ans. En effet, les régimes de retraite des secteurs public et parapublic ont besoin d'un rendement à long terme de 7 % afin d'honorer les promesses de rentes faites aux travailleurs de l'État.

COMM-2013-06-10

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) salue la décision du gouvernement du Québec de mettre de côté sa promesse de créer un fonds spécial de 10 milliards de dollars à la Caisse de dépôt et placement du Québec visant à protéger certaines entreprises.

COMM-2012-11-13

L'AQRP estime que le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, doit entendre l'appel des agences de notation Standard & Poor's et DBRS, qui menacent d'abaisser la cote de crédit de la Caisse de dépôt et placement du Québec si le gouvernement donne suite à ses intentions à propos de l'institution.

COMM-2012-08-17

La priorité de la Caisse doit être d'obtenir un rendement sûr pour ses déposants.

CA-2011-06-08

Que la candidature de Richard Brouillard au CA de la Caisse de dépôt et placement du Québec soit recommandée au gouvernement, sans divulgation publique.

COMM-2011-02-24

À l'occasion du dévoilement, plus tard aujourd'hui, des résultats financiers de l'année 2010 de la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'AQRP dénonce le manque de transparence de la Caisse concernant les intérêts personnels de ses dirigeants. En effet, à la suite d'une demande d'accès à l'information, la Caisse a refusé de dévoiler les déclarations d'intérêts des membres de son conseil d'administration et de son comité de direction.

COMM-2011-01-28

L'acquisition d'une nouvelle résidence pour personnes âgées par la Caisse de dépôt et placement du Québec inquiète l'AQRP. La filiale de la Caisse ayant complété la transaction possède plus de 20 résidences pour aînés au Québec. Connaissant l'attitude négative de la Caisse à l'endroit des retraités, à ce moment-ci, rien ne nous garantit que ses décisions en tant qu'investisseur iront dans le sens des intérêts de la clientèle de ces résidences.

COMM-2011-01-17

L'AQRP réitère son appui à la proposition de M. Claude Castonguay de mettre en place un mécanisme objectif d'évaluation de la performance de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMM-2010-09-17

L'AQRP déplore que le programme de rémunération incitative de la Caisse ne soit pas complètement dévoilé. L'AQRP demande que les programmes de rémunération incitative de 2008, 2009 et 2010 soient rendus publics en totalité et que la Caisse confirme les montants globaux dédiés à la rétention de ses employés.

COMM-2010-08-03

L'AQRP réagit très négativement à l'annonce de l'embauche par la Caisse de dépôt et placement du Québec d'un spécialiste des relations gouvernementales

ayant pour mandat d'influencer les décisions du gouvernement, de l'opposition, de la haute fonction publique, des médias et des groupes concernés. L'AQRP rappelle du même coup sa demande qu'une personne représentant les intérêts des retraités siège au conseil d'administration de la Caisse. La Caisse est un organisme gouvernemental. Son mandat n'est pas de faire de la politique mais bien de gérer nos épargnes prudemment et en toute transparence.

COMM-2010-06-17

L'AQRP s'indigne profondément d'apprendre que le nouveau premier vice-président aux affaires publiques de la Caisse touchera le fabuleux salaire de 355 000 dollars par année, auquel s'ajoutent primes et autres avantages.

COMM-2010-05-05

Nous continuons à réclamer la tenue d'une commission d'enquête. Nous demandons également à la direction de la Caisse de réviser sa politique de rémunération afin d'éliminer les primes au rendement pour les remplacer par un ajustement au salaire annuel qui soit comparable. Nous estimons qu'un salaire équitable permettra de motiver les employés, sans les inciter à prendre des risques avec l'argent des Québécois, étant donné qu'ils n'auraient plus d'intérêt personnel à le faire», a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud. Par ailleurs, l'AQRP est en accord avec la présence du sous-ministre des Finances au conseil d'administration de la Caisse, sans droit de vote, afin de faciliter les échanges entre le gouvernement et la Caisse, tout en préservant l'indépendance de cette dernière.

COMM-2010-04-26

À la suite de pertes ayant augmenté la dette du Québec de quelque 1,7 milliard de dollars, l'AQRP a réclamé un meilleur encadrement de la gestion du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Le FARR est un actif créé par le gouvernement pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Il est géré conjointement par le ministre des Finances et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Depuis les pertes historiques de la Caisse en 2008, l'AQRP réclame l'abolition des bonis au rendement pour les gestionnaires de l'institution. Pour l'AQRP, ces bonis ont encouragé les gestionnaires à prendre davantage de risques avec les épargnes des retraités, ce qui a mené à quelque 28 milliards de pertes non recouvrées. En 2009, malgré des rendements sous la moyenne, la Caisse a versé quelque 20 millions de dollars en bonis, dont plus de un million de dollars à ses principaux dirigeants.

COMM-2010-04-15

Une commission d'enquête publique concernant les pertes de la Caisse en 2008 est toujours nécessaire. L'AQRP demande également la nomination d'une personne représentant les intérêts des personnes retraitées au conseil d'administration de la Caisse et l'abolition complète des primes au rendement pour les gestionnaires de la Caisse.

COMM-2010-03-06

De l'avis de l'AQRP, le généreux programme de primes de la Caisse a incité ses dirigeants et ses employés à prendre trop de risques dans le passé. Ainsi, selon l'AQRP, ce programme a contribué au fiasco historique de 2008. Pour cette raison, en 2009, l'AQRP a réclamé son abolition complète.

COMM-2010-03-05

L'AQRP réclame ainsi une commission d'enquête afin de faire la lumière sur la responsabilité des répondants des politiques de placement à l'égard des pertes de la Caisse en 2008. L'AQRP réclame également que cette commission d'enquête ait le mandat de vérifier si l'utilisation de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) était conforme aux politiques de placement approuvées par leurs répondants.

COMM-2010-01-12

La Caisse de dépôt et placement doit abolir les scandaleuses primes de départ de ses dirigeants.

COMM-2009-12-13

L'AQRP demande à la Caisse de dépôt et placement du Québec de tenir un débat ouvert concernant la possibilité de permettre aux déposants d'investir dans des portefeuilles indiciels plutôt que d'utiliser les services des gestionnaires de la Caisse.

COMM-2009-08-12

L'AQRP accueille favorablement l'annonce par la Caisse de la cessation des investissements dans le secteur des prêts mezzanine et autres prêts subordonnés.

COMM-2009-06-09

L'AQRP recommande la tenue d'une commission d'enquête publique afin de

faire toute la lumière sur les pertes historiques de la Caisse et de proposer des pistes de solutions afin qu'une telle situation ne se reproduise pas dans le futur. Cette commission devrait avoir accès à l'ensemble des documents auxquels les parlementaires n'ont pas eu accès, comme les enregistrements verbaux de la Caisse, certaines études réalisées par la Caisse et les procès-verbaux des comités de retraite. Les commissaires désignés devraient avoir les compétences et les ressources nécessaires pour faire un examen critique des témoignages entendus et émettre des recommandations. L'AQRP est également ouverte à d'autres mesures qui donneraient les mêmes résultats qu'une commission d'enquête.

COMM-2009-05-25

L'AQRP s'indigne de la capacité du gouvernement à orienter les principaux témoignages entendus lors de la commission parlementaire spéciale sur la Caisse de dépôt et placement du Québec. L'AQRP juge par ailleurs gravement insuffisantes les mesures annoncées aujourd'hui par le gouvernement concernant la Caisse, qui se résument à de nouveaux rapports et quelques heures en commission parlementaire.

L'AQRP recommande la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire toute la lumière sur les pertes historiques de 40 milliards de dollars de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Cette commission devrait avoir accès à l'ensemble des documents auxquels les parlementaires n'ont pas eu accès, comme les enregistrements vocaux de la Caisse, certaines études réalisées par la Caisse et les procès-verbaux des comités de retraite. Les commissaires désignés devraient avoir les compétences et les ressources nécessaires pour faire un examen critique des témoignages entendus. La commission devrait enfin avoir le mandat de proposer des pistes de solutions afin qu'une telle situation ne se reproduise pas dans le futur, rejoignant ainsi l'idée d'un comité d'experts sur l'avenir de l'institution.

COMM-2009-04-20

L'AQRP recommande au gouvernement la candidature de M^{me} Monique Bégin, retraitée de l'administration publique et actuelle vice-présidente Communications et relations publiques à La Capitale groupe financier, pour occuper un siège au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMM-2009-03-13

L'AQRP réclame que cette commission d'enquête ait le mandat de vérifier si l'utilisation de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) était conforme aux politiques de placement approuvées par leurs répondants.

COMM-2009-03-03

Rappelons que l'AQRP réclame une commission d'enquête pour faire la lumière sur la responsabilité des répondants des politiques de placement à l'égard des pertes pour l'année 2008 à la Caisse de dépôt et placement.

COMM-2009-02-24

L'AQRP précise sa demande de commission d'enquête concernant la responsabilité des répondants des politiques de placement. La commission d'enquête devrait tout d'abord avoir l'opportunité d'entendre les membres des comités de retraite du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organisations publiques (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), qui approuvent le niveau de risque que la Caisse applique dans la gestion des avoirs des participants à ces régimes. La commission d'enquête devrait également avoir accès aux politiques de placement du RREGOP, du RRPE et du FARR, aux procès-verbaux des rencontres des comités de retraite et à tous les documents préparés par la Caisse concernant ces trois fonds.

CE-2009-02-17

Il est proposé par M. Marcel Ledoux, appuyé par M. Roch Perreault, de réclamer publiquement une commission d'enquête afin de faire la lumière sur la responsabilité des répondants des politiques de placement à l'égard des pertes pour 2008 de la Caisse de dépôt et placement. Il serait également intéressant de réclamer que l'éventuelle commission ait aussi le mandat de vérifier si l'achat de papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) était conforme aux politiques de placement.

CE-2009-01-28

Reconnaissant les qualités, compétences et connaissances, il est proposé par M. Roch Perreault et appuyé par M. Robert Pearson, de recommander et de présenter au gouvernement du Québec, la candidature de M^{me} Monique Bégin pour siéger comme administratrice à la Caisse de dépôt et placement.

COMM-2008-11-26

Rappelons que, le 13 novembre dernier, l'AQRP a recommandé que la Caisse de dépôt et placement du Québec dévoile ses résultats complets pour 2008 dès le 13 janvier prochain, lors de l'ouverture attendue de la prochaine session parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec. En effet, dans le contexte de grande volatilité financière actuel, l'AQRP est d'avis que le dévoilement de résultats partiels pour 2008 aurait pour effet de donner une image fautive de la réalité.

3. Positions en santé

3.1 Positions combinées et orphelines

COMM-2017-06-06

L'AQRP rappelle qu'il est essentiel pour le gouvernement, la société civile et également les individus, de favoriser des pratiques de vie saine. Nous avons développé un discours dans la dernière année qui analysait et critiquait l'accès aux services de soins de santé au Québec. Dans les prochains jours, nous aborderons une autre facette importante de la santé, celle liée à la prévention. « Nous réfléchissons ensemble au rôle que nous pouvons jouer dans la prise en charge de notre mieux-être. L'objectif est de contribuer à mettre de l'avant un discours public basé sur la prévention, plutôt que de parler uniquement de l'aspect curatif. » souligne Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-03-29

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) réagit avec prudence au dépôt du quatrième budget Leitão. Sans provoquer de surprises, le gouvernement réinjecte les surplus budgétaires en santé et en éducation. Ces derniers, principalement accumulés grâce à différentes mesures d'austérité des années 2013-2017, serviront minimalement à éponger les coûts de système. « On ne peut pas parler d'un réel réinvestissement qui développera de nouveaux services à la population. On arrête l'hémorragie et on applique un pansement aujourd'hui. », déclare Donald Tremblay, président de l'AQRP.

Le système de santé : Injecter de l'argent là où les services à la population sont déficients

Les sommes allouées au maintien à domicile, 69 millions, doivent être judicieusement utilisées afin de diminuer le temps d'attente pour recevoir de l'aide dans le cadre du programme *Soutien aux aînés en perte d'autonomie (SAPA)*.

Pour ce qui est des CHSLD, le budget y consacre 65 millions destinés à une « bonification des standards ». Encore une fois, l'AQRP rappelle que la problématique des listes d'attente en la matière doit être la priorité. « Les délais d'attente pour obtenir une place dans une résidence de soins de longue durée sont de 2 à 18 mois pour certaines régions du Québec, c'est inacceptable. » rappelle Donald Tremblay.

Le projet du gouvernement de former davantage d'infirmières spécialisées est un pas dans la bonne direction.

Finalement, si l'on regarde la répartition du poste budgétaire de la santé, on y voit rapidement que l'augmentation la plus substantielle est consacrée au salaire des médecins et à l'augmentation du coût des médicaments. « 5,9 % d'augmentation pour les médecins et 5,7 % pour le coût des médicaments. On

comprend rapidement qu'il ne reste plus beaucoup de marge de manœuvre pour les organismes communautaires, par exemple, avec 0,7 % d'augmentation.», se désole Donald Tremblay.

Maltraitance envers les aînés

Concernant la maltraitance envers les aînés, l'AQRP demandait, lors de la commission parlementaire du projet de loi n° 115, que des sommes supplémentaires soient allouées à l'organisme désigné par le gouvernement pour traiter les plaintes et aider les usagers à faire valoir leurs droits, les commissaires locaux aux plaintes des établissements de santé. « Nous ne voyons pas dans le budget des sommes allouées pour protéger adéquatement les aînés du Québec.», questionne Donald Tremblay. Rappelons qu'il est encore temps pour la ministre Charbonneau d'instaurer le signalement obligatoire des actes de maltraitance envers les aînés et d'injecter des sommes supplémentaires pour assurer le devoir de protection du gouvernement envers les aînés du Québec.

COMM-2016-09-20

À l'occasion de la rentrée parlementaire québécoise, l'AQRP présente ses revendications dans les dossiers des soins à domicile et des CHSLD. Nous avons observé dans les derniers mois un surplus budgétaire de 1,8 milliard de dollars qui n'est pas apparu magiquement. Il est le résultat de compressions importantes en santé dans les deux dernières années.

COMM-2016-09-19

À l'occasion de la rentrée parlementaire canadienne, l'AQRP tient à rappeler l'importance pour le gouvernement canadien de négocier un accord durable concernant les transferts fédéraux en santé, et ce, rapidement.

COMM-2016-04-26

Née de l'initiative d'une citoyenne de Jonquière, la Coalition pour le maintien du Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) a vu le jour dernièrement. Les membres de cette coalition, qui se veut non partisane et de tout horizon, croient que l'abolition du CSBE représente un recul important pour nos services publics et tiennent à unir leurs voix pour le dénoncer.

Instigatrice et porte-parole de la Coalition, Line Bélanger s'inquiète de l'éventuelle disparition du CSBE. « Le gouvernement est sur le point d'abolir l'équivalent du Vérificateur général pour la santé. Alors que les dépenses en santé représenteront bientôt près de la moitié du budget québécois, nous avons plus que jamais besoin d'une institution comme le CSBE. »

À eux seuls, les membres de la Coalition représentent plus d'un demi-million d'individus, hommes et femmes, de toutes les régions du Québec, de différents

milieux, citoyen(ne)s, travailleuses et travailleurs de la santé, professionnel(le)s, retraité(e)s, etc. D'une seule voix, ces Québécoises et Québécois disent au gouvernement du Québec que leur système de santé est trop précieux pour le laisser à la merci de différents intérêts corporatistes, industriels ou économiques. « Nous demandons au gouvernement de maintenir le Commissaire à la santé et au bien-être dans sa forme actuelle et de lui garantir les budgets nécessaires à son bon fonctionnement. »

CA-2016-03-30

Que l'AQRP joigne la Coalition solidarité santé et, dans l'éventualité où l'AQRP deviendrait membre de cette coalition, 1 an après l'adhésion, que la direction générale présente au CA un rapport résumant les actions de la coalition afin de déterminer de la pertinence de cette dernière.

COMM-2016-03-25

S'il faut se désoler de la volonté gouvernementale d'abolir le poste de Commissaire à la santé et au bien-être, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) ne s'en étonne pas.

« Après s'être livré à une centralisation sans précédent, le ministre confirme qu'il refuse d'emblée toute critique en abolissant purement et simplement celui qui a pour mission d'évaluer le réseau de santé au Québec, et donc, potentiellement d'apporter un éclairage nuancé sur des décisions prises par le ministre depuis sa nomination. », a expliqué le président de l'AQRP, Donald Tremblay.

« Il me semble qu'il sera primordial au cours des prochains mois et années qu'un organisme neutre puisse évaluer les changements apportés par le ministre depuis deux ans ». (M. Tremblay)

COMM-2015-09-18

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen pour l'année 2014-2015 déposé cette semaine soulève, une fois de plus, de sérieuses lacunes au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Dans le présent rapport, en ce qui concerne le soutien à l'autonomie des personnes âgées par exemple, le Protecteur du citoyen note cette fois que des résidences privées accueillent des personnes dont les besoins sont supérieurs à ce qu'elles peuvent offrir, ou encore, que plusieurs CHSLD ne peuvent offrir de façon sécuritaire des bains à tous leurs résidents. Un autre secteur visé est celui du soutien à domicile, pourtant primordial, dans un contexte où les urgences débordent et les CHSLD sont remplis à pleine capacité. L'offre de services n'est toujours pas qualifiée de suffisante, ce qui confine les usagers à des réductions de services et à d'importants délais d'attente, en plus de voir leur proche aidant mettre en péril leur propre santé.

Le rapport indique également des cas de facturation abusive résultant de plaintes liées au déboursement de sommes normalement non exigibles pour certains soins et services habituellement couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Rappelons que cette problématique a été soulevée dans le mémoire que l'Association a déposé lors des consultations particulières portant sur le projet de loi n° 20 pour sur l'accès aux médecins. À cet effet, le Protecteur du citoyen incite à la vigilance des citoyens dans un contexte de compressions budgétaires au sein duquel les établissements de santé peinent à obtenir davantage de financement.

À cet égard, les aspects suivants, s'ils sont négligés, sont tous susceptibles d'avoir un impact significatif sur la santé financière, physique et psychologique des personnes âgées :

- l'impact des compressions budgétaires sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes âgées et retraitées;
- la hausse des tarifs et des frais imposés pour l'accès à des services et soins de santé normalement couverts par la RAMQ;
- le dépôt d'un projet de loi portant sur le financement du système de santé, plus particulièrement le budget alloué aux soins à domicile, la création de nouvelles places en CHSLD et la bonification des programmes de soutien et de répit destinés aux proches aidants.

COMM-2015-03-25

À l'occasion de son audition qui s'est tenue hier soir dans le cadre de la commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 20, l'AQRP redoute que malgré l'objectif principal de la réforme en cours, soit d'assurer une plus grande accessibilité aux soins, la résistance et la persistance du conflit de travail opposant les médecins au gouvernement ait pour effet de prendre les usagers québécois en otage au cours des prochaines années. Dans son mémoire, l'AQRP appelle à la fois les médecins et le gouvernement à replacer prioritairement le bien-être et la dignité des patients au cœur de leur réflexion sur l'avenir du système de soins québécois.

Même si l'AQRP appuie les grands objectifs de la réforme actuelle, elle déplore que le débat entourant l'adoption du projet de loi n° 20 ainsi que l'accessibilité à des soins soit presque uniquement accaparé par des considérations techniques, salariales et financières. Afin de corriger ce déséquilibre et d'envoyer un signal fort aux personnes âgées et retraitées, l'AQRP demande à ce que les enjeux suivants en matière d'accès fassent dès maintenant l'objet de discussions plus élaborées entre les différents groupes parlementaires et de davantage de précisions de la part du ministre de la Santé et des Services sociaux :

- l'accroissement du rôle et des responsabilités des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux dans l'amélioration, la fluidité et la performance du système;
- la réduction de la liste d'attente dans les ressources intermédiaires (RI) et

les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD);

- la hausse importante de certains tarifs concernant l'accès à des soins et à des services de santé pour les personnes âgées de 65 ans et plus;
- la tarification illégale des frais accessoires en santé;
- l'avenir du Dossier Santé Québec (DSQ) et des autres outils informatisés dans le réseau de la santé et des services sociaux.

COMM-2014-09-17

L'AQRP continuera de défendre avec vigueur les droits des retraités des secteurs public et parapublic, municipal et universitaire, pour lesquels des négociations cruciales sur l'avenir de leurs régimes seront amorcées. L'AQRP continuera également à défendre les droits des personnes âgées du Québec en matière de santé et de services sociaux, notamment en portant une attention particulière sur le respect de certains engagements pris par le Parti libéral du Québec au cours de la dernière campagne électorale :

- poursuivre l'optimisation des services de santé par une meilleure organisation des soins de santé;
- présenter un projet de loi prévoyant la mise en place d'un plan complet et détaillé sur le signalement obligatoire des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- investir 5 millions de dollars supplémentaires par année, pendant 5 ans, pour le développement ou la consolidation de services destinés spécifiquement aux proches aidants.

Au cours des prochains mois, l'AQRP demeurera particulièrement attentive aux travaux de la Commission de révision permanente des programmes. Notons qu'à l'heure actuelle, plus d'une cinquantaine de programmes et de services gouvernementaux destinés aux personnes âgées du Québec sont susceptibles d'être modifiés, voire tout simplement abolis.

L'AQRP tient finalement à exprimer sa déception quant au rejet du projet de loi n° 190 visant à protéger les droits des locataires âgés. L'AQRP continuera de s'intéresser de près à ce dossier, surtout en raison de l'approche de la saison hivernale.

COMM-2014-03-13

Voici les principales demandes de l'AQRP aux différents partis concernant de possibles mesures à mettre de l'avant afin de favoriser une plus grande sécurité des personnes âgées :

- que le gouvernement adopte un projet de loi visant à obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux;

- qu'un ratio minimal d'employés/résidents de 1/30 soit imposé dans les résidences privées et d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie, et ce, en tout temps;
- qu'un programme d'aide financière soit mis en place afin de soutenir les résidences privées dans la mise à niveau de leurs infrastructures;
- que soient rendues obligatoires les formations de préposés aux bénéficiaires, de secourisme général, de réanimation cardiorespiratoire et de principes de déplacement sécuritaire des personnes pour tout le personnel des résidences privées et d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

COMM-2014-01-01

L'AQRP continuera à défendre les droits des personnes âgées du Québec en matière de santé et de services sociaux en portant une attention particulière sur le respect de certains engagements pris par le Parti libéral du Québec au cours de la dernière campagne électorale :

- poursuivre l'optimisation des services de santé par une meilleure organisation des soins de santé;
- présenter un projet de loi prévoyant la mise en place d'un plan complet et détaillé sur le signalement obligatoire des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- investir 5 millions de dollars supplémentaires par année, pendant 5 ans, pour le développement ou la consolidation de services destinés spécifiquement aux proches aidants.

COMM-2014-01-01

Le dépôt du projet de loi n° 10 n'est pas une fin en soi, mais plutôt un outil de départ, puisque la réforme globale du ministre Barrette doit également prendre en compte d'autres variables, telles que le mode de financement des soins et services dispensés ainsi que le mode de prestations des soins «axés sur le patient». Il constitue une base qui, au-delà des appréhensions actuelles, reste toujours hypothétique quant à ses effets, conséquences et impacts concrets sur le terrain.

COMM-2013-12-19

Le Réseau FADOQ et l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) sont très inquiets, une fois de plus, devant les résultats du dernier rapport d'incidents et d'accidents survenus dans les établissements de santé, en particulier des 126 décès évitables en à peine six mois et du fait que les aînés constituent plus de la moitié des victimes parmi

les 227 597 «événements indésirables» déclarés durant cette période : chutes, erreurs de médication, abus, etc.

COMM-2013-08-15

L'AQRP s'inquiète des conclusions du dernier rapport semestriel du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) concernant les incidents et les accidents survenus lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux. En effet, ce rapport révèle une importante sous-déclaration des incidents dans tout le réseau, l'absence de déclaration de certains établissements malgré leur obligation légale de le faire ainsi que le manque de fiabilité de certaines données recueillies.

COMM-2013-07-16

L'AQRP invite les personnes âgées des régions affectées par la chaleur extrême à appliquer les recommandations des autorités de santé publique. En effet, même si toute la population est à risque de ressentir les effets de la chaleur extrême, les autorités recommandent une vigilance accrue notamment auprès des gens âgés, des personnes souffrant de maladies chroniques et des personnes prenant des médicaments.

«Nous invitons par ailleurs les CHSLD et les résidences privées pour aînés à rendre disponible au moins une pièce climatisée pour permettre aux personnes âgées vulnérables ou à mobilité réduite de se rafraîchir plus facilement», a ajouté le 2^e vice-président de l'AQRP, M. Carol Boulanger.

CE-2013-06-11

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les propositions de recommandations de l'AQRP en vue de la consultation à l'automne sur l'assurance autonomie.

COMM-2012-10-10

Dans l'attente de l'annonce prévue par le nouveau ministre des Finances, M. Nicolas Marceau, l'AQRP rappelle au gouvernement son engagement d'abolir la forme actuelle de la taxe santé de 200 \$ imposée aux contribuables québécois. L'AQRP souhaite également que le financement de cette mesure ne se fasse pas au détriment des quelque 1,2 million de personnes âgées du Québec.

CE-2012-07-06

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du mémoire pour le projet de loi 60 (CSST).

CA-2007-09-27

Accepter les recommandations du mémoire provincial de l'AQRP portant sur les conditions de vie des aînés.

CE-2007-09-05

Il est proposé par M. Jean Faille, appuyé par M^{me} Madelaine Michaud, d'accepter les recommandations du mémoire provincial de l'AQRP, présentées et détaillées, et portant sur les conditions de vie des aînés.

COMM-2007-02-01

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) estime que le dégel du prix des médicaments, annoncé dans le cadre du dévoilement de la Politique du médicament, constitue une mauvaise nouvelle pour plus de 90 % du million de personnes aînées que compte le Québec.

3.2 Résidences privées, CHSLD, soins à domicile, soins palliatifs et maltraitance

COMM-2017-09-28

L'AQRP est très préoccupée par les propos rapportés par la protectrice du citoyen, M^{me} Marie Rinfret, comme quoi il y a une diminution des services offerts en soins à domicile au Québec. « C'est une démonstration éloquente, chiffres à l'appui, que le gouvernement n'est pas capable d'offrir des services adéquats aux plus vulnérables d'entre nous. Au lieu d'investir dans les services directs à la population, là où il y a une réelle demande, on augmente encore le salaire des médecins. Le gouvernement fait des choix embarrassants en ce moment et c'est honteux. Cela fait plusieurs fois que nous recevons un rapport aussi désolant de la part de la protectrice du citoyen. Ça semble être une triste répétition d'une année à l'autre. » condamne Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-09-20

L'AQRP réagit positivement à l'annonce du gouvernement québécois qui permettra enfin un deuxième bain par semaine pour les aînés en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). « Deux bains par semaine pour ceux qui le désirent, c'est le minimum pour assurer une hygiène corporelle et un confort adéquats » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP. Cette revendication a été un élément souligné à maintes reprises lors d'une tournée québécoise de notre association dans plusieurs régions du Québec, à l'automne 2016.

COMM-2017-09-13

L'AQRP et la Fédération professionnelle des préposés aux bénéficiaires du Québec (FPBQ) réagissent positivement au lancement d'une nouvelle formation en milieu de travail pour des préposés aux bénéficiaires dans la Capitale-Nationale. En collaboration avec un centre de formation professionnelle reconnu, le CIUSSS de la Capitale-Nationale a fait un choix rassurant en ce qui a trait à la qualité des services dispensés aux aînés en perte d'autonomie. « C'est une approche beaucoup plus responsable et structurée aux problèmes de la valorisation et de la rareté de la main-d'oeuvre des préposés aux bénéficiaires. » souligne Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-08-08

L'AQRP est préoccupée par la tendance inquiétante de plusieurs CIUSSS du Québec à alléger la formation des préposés aux bénéficiaires. Encore une fois, et cette fois-ci dans la région de Chaudière-Appalaches, on réduit le temps de formation des préposés à aussi peu que neuf semaines, au lieu de 25. Dans les derniers mois, nous avons vu ces changements aux règles d'embauche se multiplier par les administrations du réseau de la santé et être cautionnés par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette. « Écourter une formation professionnelle est très risqué et rare dans le milieu professionnel. Nous n'avons qu'à penser au milieu de la construction. Imaginez maintenant dans le secteur de la santé où on doit s'occuper des aînés en perte d'autonomie. » affirme Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2017-06-01

L'AQRP est de passage à l'Assemblée nationale ce matin pour proposer une solution à la formation accélérée des préposés aux bénéficiaires dans certaines régions du Québec. Orchestrés par certains CIUSSS et approuvés par le ministre de la Santé, ces passe-droits nous inquiètent pour les aînés en situation de vulnérabilité qui résident en CHSLD. Nous sommes préoccupés par les services qui seront offerts aux citoyens par des préposés n'ayant pas eu droit à une formation complète.

La direction que prennent les administrateurs des CIUSSS et le ministre de la Santé est à l'opposé de ce que nous souhaitons : une valorisation de la profession des préposés aux bénéficiaires.

COMM-2016-10-25

L'AQRP est soulagée de l'annonce faite par le gouvernement concernant les investissements en santé et services sociaux dans les soins à domicile et les CHSLD. À de maintes reprises, nous avons revendiqué la nécessité d'investir dans les services sociaux afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux aînés.

COMM-2015-07-06

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) de l'Estrie accueille avec enthousiasme la création de 64 places, dont 9 nouvelles, dans le nouveau CHSLD d'East Angus.

COMM-2015-04-16

L'AQRP réagit avec stupéfaction aux révélations selon lesquelles l'accès à un bain complet supplémentaire pour les personnes hébergées en CHSLD, en échange de sommes monétaires, est une pratique connue des autorités en santé et services sociaux, et qu'elle est fréquente et répandue dans plusieurs régions du Québec.

COMM-2015-03-31

À l'occasion du mois de la nutrition, qui se termine aujourd'hui, l'AQRP demande aux établissements de santé et de services sociaux de réitérer leur engagement à élaborer et entériner une politique alimentaire complète et adaptée, tel qu'avancé dans le Cadre de référence - Miser sur une saine alimentation : une question de qualité, produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en 2009. Dans un contexte de compressions majeures dans le secteur de la santé, qui verra la croissance des dépenses limitée à 1,4 % en 2015-2016, l'AQRP craint que cette composante essentielle soit négligée et que cela ait des effets néfastes sur les patients qui reçoivent des soins de longue durée.

L'AQRP souhaite que les actions suivantes soient priorisées afin de s'assurer que tous les patients, peu importe leur état de santé ou l'endroit où ils reçoivent des soins, aient accès à un environnement alimentaire sain, adéquat et adapté :

- qu'un nouveau comité de suivi de l'implantation du cadre de référence de 2009 soit mandaté par le MSSS afin de faire une mise à jour détaillée de l'état d'avancement des établissements du réseau dans l'élaboration et l'application concrète de leur politique alimentaire ;
- que le Cadre de référence - Les ressources intermédiaires et les ressources de type familiale (2014) soit modifié afin que ce type de ressources ait également l'obligation de développer et d'entériner une politique alimentaire selon les critères établis par le cadre de référence de 2009 ;
- que des indicateurs relatifs à la qualité de l'environnement dans lequel les repas sont servis soient développés et davantage présents lors de l'évaluation des établissements, de même que des ressources ou résidences qui ont une entente de prestation de services avec le MSSS et les établissements du réseau.

COMM-2015-02-13

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) réagit favorablement aux recommandations du rapport du commissaire aux incendies du Québec, M^e Cyrille Delâge, concernant la tragédie survenue à la Résidence du Havre de L'Isle-Verte et qui a fait 32 victimes au mois de janvier 2014. En vertu des propos accablants émis par le coroner Delâge, l'AQRP accueille très favorablement les principales recommandations suivantes :

- l'obligation d'établir un schéma de couverture de risques devant être révisé à intervalles réguliers par les autorités municipales responsables et validé par le ministère de la Sécurité publique;
- prévoir une aide financière pour les propriétaires de résidences privées afin qu'ils puissent se conformer aux normes de construction et de sécurité incendie, et ce, peu importe leur lieu d'établissement, leur format et leur taille;
- accroître et préciser le rôle des autorités régionales de santé et de services sociaux en matière de certification et de mises aux normes quant à la formation du personnel des résidences.

Rappelons que l'AQRP a souvent pris position au cours des dernières années pour que les résidences privées pour personnes âgées soient plus sécuritaires et que le gouvernement assume un plus grand rôle dans le respect, par les propriétaires de résidences, des normes de certification établies. À cet effet, l'AQRP demande à ce que le gouvernement Couillard priorise les mesures suivantes :

- accorder des garanties de prêts pour la mise à niveau des infrastructures des résidences qui démontrent leur volonté de se conformer aux normes de sécurité en vigueur;
- développer des programmes de formation adaptés et destinés au personnel et aux préposés qui travaillent auprès des personnes âgées en perte d'autonomie qui vivent en résidence privée;
- modifier le ratio minimal obligatoire de membres du personnel par résidents afin qu'il s'établisse à 1/30, tel que recommandé à la suite de quatre décès causés dans un incendie dans une résidence de Saguenay en 2009.

COMM-2014-12-15

L'AQRP émet de sérieuses inquiétudes en raison de l'alourdissement des listes d'attente en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) des régions des Laurentides, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laval et Abitibi-Témiscamingue.

COMM-2014-11-27

À la suite de la récente publication du sixième rapport semestriel des incidents

et accidents survenus lors de la prestation de soins et de services de santé au Québec, l'AQRP du Bas-Saint-Laurent est particulièrement préoccupée par le nombre d'événements déclarés dans les établissements de santé et de services sociaux de la région. Au cours de la dernière période de référence, qui se situe entre le 1^{er} octobre 2013 et le 31 mars 2014, le nombre de chutes a augmenté de 21 %, le nombre d'erreurs de médication de 19 %, tandis que le nombre de cas d'abus, de violence ou de harcèlement a bondi de 15 %.

COMM-2014-04-30

L'AQRP s'oppose vigoureusement à l'idée que les personnes âgées en perte d'autonomie paient davantage pour leur place en Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

COMM-2014-03-17

Voici les principales demandes de l'AQRP concernant l'accès à des soins de qualité :

- que le gouvernement suspende la fermeture de places en CHSLD au cours des trois prochaines années;
- que le gouvernement investisse 200 millions de plus par année pour le financement des soins à domicile;
- que le gouvernement s'engage à compléter une grille d'évaluation des services de la qualité et amorce l'inspection des ressources intermédiaires dès 2014;
- que le gouvernement s'engage à développer le nombre de lits de soins palliatifs suffisant pour atteindre minimalement, dans chaque région, le ratio établi de 1/10 000 habitants.

COMM-2014-03-11

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) présente ses demandes dans le cadre de la présente campagne électorale. Regroupées en quatre grands piliers, les revendications de l'AQRP portent sur la santé financière des aînés, la représentation juste et légitime des retraités, l'accès à des soins de qualité et la sécurité des personnes âgées.

Accès à des soins de qualité

- que le gouvernement suspende la fermeture de places en CHSLD au cours des trois prochaines années;
- que le gouvernement investisse 200 millions de plus par année pour le financement des soins à domicile;

- que le gouvernement s'engage à compléter une grille d'évaluation des services de la qualité et amorce l'inspection des ressources intermédiaires dès 2014;
- que le gouvernement s'engage à développer le nombre de lits de soins palliatifs suffisant pour atteindre minimalement, dans chaque région, le ratio établi de 1/10 000 habitants.

Sécurité des personnes âgées

- que le gouvernement adopte un projet de loi visant à obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- qu'un ratio minimal d'employés-résidents de 1/30 soit imposé dans les résidences privées et d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie, et ce, en tout temps;
- qu'un programme d'aide financière soit mis en place afin de soutenir les résidences privées dans la mise à niveau de leurs infrastructures;
- que soient rendues obligatoires les formations de préposés aux bénéficiaires, de secourisme général, de réanimation cardiorespiratoire et de principes de déplacement sécuritaire des personnes pour tout le personnel des résidences privées et d'hébergement pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

COMM-2013-12-02

L'AQRP dénonce vivement l'annonce de la fermeture de 500 lits dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de la région de Montréal et de 151 lits dans la région de Québec.

COMM-2013-10-29

L'AQRP a obtenu du gouvernement du Québec l'engagement d'une hausse de 200 millions de dollars par année du financement des soins à domicile et du maintien du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée.

Les recommandations présentées par l'AQRP sont les suivantes :

- augmenter de 200 millions de dollars par année le financement des soins à domicile;
- dévoiler la politique nationale de soutien à l'autonomie, le projet de loi sur l'assurance autonomie ainsi qu'un cadre financier précis, afin de clarifier notamment les avantages et les inconvénients d'un financement par l'intermédiaire de la RAMQ, la place du financement à l'activité pour les services couverts et la place du privé dans la prestation des soins;
- mettre en place une solution de court terme afin de régler les délais d'attente en hébergement institutionnel, en résidences intermédiaires et en soins à domicile;

- s'assurer que la contribution de chaque usager, pour les services qu'il est en droit d'obtenir et leur administration, n'augmente pas;
- réaliser des gestes significatifs afin de prévenir la maltraitance à domicile et en milieu institutionnel.

COMM-2013-07-18

L'AQRP déplore une fois de plus les nombreuses lacunes recensées dans les plus récents rapports d'appréciation des centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). L'AQRP dévoile du même coup une liste de 32 CHSLD qui ont été visités depuis le début de l'année 2013 et pour lesquels des lacunes importantes ont été repérées. Ces lacunes comprennent des éléments tels des lieux mal entretenus, des directives manquantes, une rotation élevée du personnel, la présence non sécuritaire de produits dangereux et un processus de plainte déficient.

COMM-2013-05-28

L'AQRP dévoile ses attentes à l'approche du dévoilement du livre blanc sur l'assurance autonomie par le gouvernement du Québec.

Plus précisément, les attentes de l'AQRP sont les suivantes :

- S'abstenir d'augmenter les tarifs pour les personnes résidant en CHSLD, comme le suggère un sondage que l'AQRP dévoile aujourd'hui, qui conclut que plus des trois quarts des Québécois s'opposent à une hausse des tarifs pour l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie;
- S'abstenir de couper les quelque 606 millions de dollars en crédits d'impôt consacrés notamment au maintien à domicile, aux aidants naturels et aux frais médicaux afin de financer la caisse d'assurance autonomie;
- Trouver une solution rapide pour les quelque 9 000 personnes en perte d'autonomie qui sont actuellement en attente d'une place en CHSLD ou dans une autre ressource d'hébergement;
- Augmenter de 200 millions de dollars par année le financement pour les soins à domicile, afin de combler l'écart entre les besoins et les gestes posés jusqu'ici par le gouvernement.

COMM-2013-05-16

L'AQRP réagit très favorablement à l'annonce d'une commission parlementaire sur les conditions de vie des résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). L'AQRP en profite pour dévoiler les résultats d'un sondage exclusif qui démontre qu'une majorité écrasante de Québécois, soit plus de 9 personnes sur 10, est favorable au signalement obligatoire des actes de maltraitance envers les aînés.

COMM-2013-05-08

L'AQRP questionne la pratique voulant que les personnes résidant en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ne reçoivent au minimum qu'un seul bain complet par semaine. C'est le questionnement qui ressort d'une recherche menée par l'AQRP auprès de la centaine de centres de santé et de services sociaux du Québec.

COMM-2013-05-07

L'AQRP s'inquiète des hypothèses de financement de la caisse d'assurance autonomie évoquées par M. Réjean Hébert dans la Revue canadienne du vieillissement de mars 2012.

COMM-2013-05-05

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) réagit positivement à l'annonce d'un investissement gouvernemental récurrent de 15 millions \$ pour les soins palliatifs, dont 11 millions \$ pour des soins palliatifs à domicile.

L'AQRP estime toutefois que le montant de 4 millions \$ pour la création de nouveaux lits de soins palliatifs est insuffisant.

COMM-2013-04-10

L'AQRP interpelle donc l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale afin qu'elle dévoile sans délai un plan de développement de places d'hébergement permettant de répondre aux besoins de la population âgée de la région.

COMM-2013-04-05

L'AQRP demande au gouvernement de prendre les engagements suivants :

- qu'aucune place en CHSLD ne soit fermée tant que les personnes hébergées et en attente d'une place obtiennent les services requis par leur condition;
- que le ministre Hébert confirme qu'il n'y aura pas de hausse globale de tarifs pour les résidents en CHSLD;
- qu'on s'assure d'une représentation des retraités de l'État dans le cadre des prochaines négociations dans le secteur public, prévues en 2015.

COMM-2013-02-27

Dans le cadre de l'étude du nouveau règlement sur la certification des résidences pour aînés, l'AQRP a formulé les recommandations suivantes au gouvernement :

- offrir un programme de soutien financier aux résidences privées pour aînés devant réaliser des travaux d'infrastructures afin de se conformer aux critères de certification;
- instaurer un seuil minimum d'une personne responsable par trente résidents dans les résidences pour une clientèle semi-autonome;
- refuser l'attestation temporaire si la résidence a été l'objet d'une plainte ou d'un rapport du coroner dans les deux années précédant sa demande.

COMM-2013-01-27

Dans le cadre du débat du Parti libéral du Québec (PLQ) portant sur la santé, concernant la liste de 20 décès en résidence pour aînés dévoilée récemment par l'AQRP. L'AQRP réclamait une intensification des inspections dans les résidences privées pour aînés et en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). À l'occasion de ce débat, les candidats à la direction du PLQ ont pris des engagements visant les aînés :

- Le retour d'un ministre dédié aux aînés;
- L'intensification des inspections dans des résidences pour aînés;
- «Ces engagements sont positifs. Cela démontre aussi la pertinence de l'action non partisane des associations de défense des droits des aînés du Québec», a déclaré le premier vice-président de l'AQRP, M. Claude Lainesse.

COMM-2013-01-17

Plus précisément, l'AQRP réclame du gouvernement du Québec :

- l'augmentation de la fréquence des inspections dans les résidences privées pour aînés (incluant dans les ressources intermédiaires) et du nombre d'inspecteurs en charge de ces visites;
- l'augmentation de la fréquence des visites d'appréciation dans les CHSLD et du nombre d'inspecteurs en charge de ces visites;
- un suivi plus serré des recommandations suivant les inspections, les visites d'appréciation et les plaintes.

COMM-2012-11-13

L'AQRP demande au gouvernement de confirmer :

- l'augmentation rapide du financement des soins et services à domicile;
- le financement public adéquat des CHSLD afin de maintenir la tarification actuelle et développer jusqu'à 5000 nouvelles places;
- l'aide aux résidences privées pour aînés qui éprouvent des difficultés financières en lien avec leur certification, tel que le ministre de la Santé, des Services sociaux et des Aînés, M. Réjean Hébert, s'y est engagé la semaine dernière.

COMM-2012-10-12

L'AQRP demande au ministre de la Santé, des Services sociaux et des Aînés, M. Réjean Hébert, d'exclure clairement la possibilité de hausses des tarifs et de fermetures de places en CHSLD au cours du présent mandat. L'AQRP demande également au ministre Hébert d'imposer un moratoire sur la fermeture de places en CHSLD. «Notre crainte fondamentale est que le ministre vide les CHSLD sans offrir les soins requis à domicile.»

COMM-2012-08-30

L'AQRP réagit positivement à l'annonce du ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, d'une enquête publique du coroner sur les décès causés par la légionellose au cours des dernières semaines.

COMM-2012-08-23

L'AQRP demande aux partis politiques de prendre les engagements suivants :

- Créer 5000 nouvelles places en CHSLD au cours du prochain mandat;
- Atteindre le nombre de 12 inspecteurs afin de s'assurer que tous les CHSLD reçoivent une visite d'appréciation surprise au moins une fois tous les deux ans;
- Appliquer complètement 100 % des recommandations de toute visite d'appréciation en CHSLD en moins de 18 mois dans tout le Québec, incluant les recommandations passées;
- Obliger la dénonciation de toute situation d'abus, de maltraitance ou de négligence envers les aînés pour les membres d'ordres professionnels, gestionnaires et employés travaillant en CHSLD;
- Prévoir des sanctions administratives dissuasives pour les personnes responsables ou ne dénonçant pas ces situations.

COMM-2012-08-04

L'AQRP réclame également que les 23 inspecteurs promis l'an dernier pour assurer la certification des résidences privées pour aînés soient engagés dans les 30 premiers jours du prochain mandat.

COMM-2012-08-03

L'importance d'investir dans les soins à domicile est largement reconnue, mais les fonds actuellement prévus sont insuffisants à court terme. Le réseau des CHSLD, qui accueille une clientèle plus lourde, est sous forte pression. La

possibilité de mourir dignement en compagnie de ses proches n'est pas offerte à tous les Québécois. En conséquence, l'AQRP demande :

- D'attribuer 300 millions de dollars de plus par année pour les soins à domicile, de façon récurrente, dès la première année du prochain mandat;
- De créer 5000 nouvelles places en CHSLD en 5 ans;
- De créer 200 nouveaux lits de soins palliatifs, répartis dans les régions prioritaires et les zones rurales.

CE-2012-07-06

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations pour le nouveau projet de règlement sur la certification des résidences privées d'hébergement.

COMM-2012-05-29

L'AQRP estime par ailleurs que la relocalisation de résidents dans de nouvelles installations ne devrait être envisagée que comme dernière solution, par exemple en cas de désuétude, afin de limiter ses effets sur une clientèle vulnérable.

COMM-2012-05-29

Quelques semaines à peine après la promesse budgétaire du gouvernement du Québec de créer 850 nouvelles places en CHSLD, l'AQRP se désole de constater que le ministère de la Santé et des Services sociaux annonce plutôt la fermeture d'une dizaine d'installations, regroupant 697 lits, d'ici la fin de l'année financière.

COMM-2012-03-11

Parmi les recommandations les plus fréquentes dans les rapports d'inspections des CHSLD, l'AQRP s'inquiète particulièrement des éléments suivants :

- Le manque de respect des besoins, du rythme et des goûts des résidents lors du service des repas;
- L'usage fréquent de la contention et la limitation des déplacements des résidents;
- La présence de produits dangereux accessibles aux résidents.

COMM-2012-03-02

L'AQRP s'attend que le gouvernement :

- Embauche d'ici 30 jours les 23 inspecteurs en résidences privées promis lors du dernier budget du Québec et les 4 nouveaux inspecteurs en CHSLD;

- Accorde un nouveau financement d'au moins 275 millions \$ par année pour les soins de santé et les services à domicile, dans le cadre de la future politique *Vieillir chez soi*, comme cela a été fait en Ontario;
- Développe 5 000 nouvelles places en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) pour pallier à la liste d'attente et soulager le réseau.

COMM-2012-03-02

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) réagit positivement à la confirmation que les visites d'appréciation en CHSLD ne seront plus annoncées d'avance.

COMM-2011-12-19

L'AQRP réclame, pour sa part, davantage de visites surprises d'appréciation dans tous les CHSLD du Québec.

COMM-2011-11-08

À l'occasion de l'étude du projet de loi n° 16 sur les résidences privées pour aînés, l'AQRP réitère par ailleurs les demandes suivantes :

- que le Bureau du coroner soit avisé de tout décès suspect dans une résidence pour personnes âgées;
- que le gouvernement embauche immédiatement les 23 inspecteurs promis l'an dernier.

COMM-2011-10-11

Depuis 2007, l'AQRP réclame un programme de soutien financier et professionnel pour appuyer les résidences pour aînés désirant respecter les critères de certification.

COMM-2011-09-07

L'AQRP participe aujourd'hui à 11 h 30 aux auditions publiques sur le projet de loi n° 16, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de santé et de services sociaux afin notamment de resserrer le processus de certification des résidences pour personnes âgées, et sur l'Avant-projet de règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence pour personnes âgées.

Dans son mémoire, qui est disponible sur demande, l'AQRP recommande notamment :

- l'adoption du principe du projet de loi n° 16 et des principales dispositions de l'Avant-projet de règlement;

- le remplacement des termes «attestation temporaire de conformité» par les termes «confirmation de demande de certification», dans la Loi et dans le Règlement;
- l'inclusion dans le Règlement d'un ratio minimal obligatoire d'un membre du personnel pour trente résidents, peu importe le type ou la taille de la résidence;
- l'inclusion dans le Règlement de l'obligation explicite pour les résidences de valider leur plan de sécurité incendie avec les services de sécurité de leur municipalité;
- l'embauche immédiate des 23 nouveaux inspecteurs annoncés lors du dernier budget afin de compléter la certification des quelque 2 200 résidences pour personnes âgées du Québec.

CE-2011-08-25

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du comité politique qui feront l'objet d'un mémoire sur le projet de loi n° 16 concernant la certification des résidences pour personnes âgées.

CA-2011-06-08

Que des mémoires soient préparés en vue des consultations en commission parlementaire portant sur les projets de loi 16 et 22 concernant l'hébergement des personnes âgées.

COMM-2011-06-03

Le 12 mai dernier, à la suite de la présentation du projet de loi n° 16, l'AQRP a fait les demandes suivantes :

- l'instauration d'un programme de garantie de prêts pour appuyer les résidences désirant compléter leur certification;
- la vérification des antécédents judiciaires de tous les employés et bénévoles qui travaillent dans les résidences;
- la réalisation de visites d'appréciation surprises dans les résidences;
- la formation obligatoire des employés des résidences;
- l'établissement d'un ratio de personnel suffisant en fonction du nombre de résidents.

Par ailleurs, concernant toute résidence privée ou publique (CHSLD) pour personnes âgées, l'AQRP fait les demandes suivantes :

- un avis systématique au coroner pour qu'il puisse faire une investigation lors d'un décès dans une résidence, ou une mesure équivalente;

- la clarification du processus de traitement des plaintes pour les résidents;
- un meilleur suivi des recommandations pour l'amélioration des soins en résidence.

COMM-2011-03-14

L'AQRP souhaite qu'un éventuel plan d'urgence pour les soins aux aînés comprenne notamment :

- l'ajout de 5 000 places en CHSLD, pour faire face aux besoins actuels et futurs de la population vieillissante;
- un programme de garantie de prêts pour les résidences privées désirant se mettre aux normes afin de compléter leur certification, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par résidence et de 10 millions \$ en tout;
- la modification de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès afin d'inscrire la négligence dans la liste des circonstances visées par l'avis obligatoire au coroner et élargir l'obligation d'aviser le coroner en cas de décès, tel que recommandé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

COMM-2011-02-27

À l'occasion des consultations particulières de la Commission de l'aménagement du territoire portant sur le projet de loi n° 22, l'AQRP réclame qu'une personne âgée qui est admise dans un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ou dans un foyer d'hébergement puisse cesser de payer immédiatement pour les services inclus dans son bail.

Voici les amendements proposés par l'AQRP :

- que les services additionnels au loyer (soins domestiques, soins professionnels, repas, etc.) ne puissent pas être facturés en l'absence d'une personne ayant quitté le logement dans les cas visés par le projet de loi, dès l'envoi de l'avis au locateur;
- que le bail présente ces services de façon distincte, c'est-à-dire que le prix du loyer soit systématiquement présenté de façon distincte du prix des services inclus au loyer ou à la carte;
- que le locateur doive obligatoirement aviser le locataire s'il reloue le logement à l'intérieur du délai de trois mois.

COMM-2011-02-24

L'AQRP endosse totalement les recommandations formulées aujourd'hui par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) afin de mieux protéger les personnes âgées vivant en ressources d'hébergement. Plus précisément, la CDPDJ recommande :

- que la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès soit modifiée afin d'inclure expressément la négligence dans la liste des circonstances visées par l'avis obligatoire au coroner;
- que la Loi soit modifiée afin d'élargir aux CHSLD, aux ressources intermédiaires et aux résidences pour personnes âgées l'obligation d'aviser le coroner, tout en donnant à celui-ci le pouvoir de déterminer s'il y a lieu de faire une investigation;
- que le Bureau du coroner et le ministère de la Santé et des Services sociaux constituent un comité multidisciplinaire qui aurait pour mandat d'examiner les décès de personnes âgées hébergées;
- que les facultés de médecine et les fédérations de médecins s'assurent que la formation des médecins inclut spécifiquement leurs responsabilités professionnelles et juridiques relatives à l'avis au coroner;
- que le Collège des médecins rappelle périodiquement à ses membres leurs obligations relatives à l'avis au coroner.

COMM-2010-11-18

«Pour nous, l'atteinte de la cible du ministre Bolduc demeure un minimum, en particulier en région, où de grandes distances doivent être parcourues. Comme il le dit lui-même, il faut accélérer le développement des soins palliatifs au Québec», a conclu le président régional de l'AQRP au Bas-Saint-Laurent, M. Normand Bérubé.

COMM-2010-10-27

L'AQRP endosse donc pleinement les recommandations du Protecteur du citoyen adressées il y a quelques jours au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) :

- qu'il s'assure que le processus de certification des résidences privées pour personnes âgées soit complété d'ici le 31 décembre 2010;
- qu'il intègre les résidences privées pour personnes âgées dans sa planification des visites d'appréciation de la qualité;
- qu'il intensifie ses visites d'appréciation afin de s'assurer, d'ici décembre 2011, de l'implantation de ses orientations ministérielles pour un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD;
- qu'il donne suite aux recommandations émises à la suite des visites d'appréciation.

COMM-2010-03-11

L'AQRP interpelle directement le ministre en titre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, pour qu'il se saisisse personnellement du dossier de la qualité des soins dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée

(CHSLD). Le rapport sur les visites d'appréciation de la qualité des soins en CHSLD de septembre 2004 à 2007, dévoilé le 13 janvier dernier, fait état de situations inacceptables dans plusieurs établissements.

COMM-2009-09-10

Rappelons que, dès le 7 avril 2007, l'AQRP avait formulé certaines recommandations pour accélérer le processus de certification obligatoire des résidences privées d'hébergement. L'AQRP avait notamment recommandé la mise en œuvre d'un plan de transition professionnel et financier pour appuyer la mise aux normes des résidences qui en auront besoin.

COMM-2009-02-13

L'AQRP s'inquiète du délai supplémentaire accordé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, aux résidences privées pour personnes âgées qui n'avaient pas obtenu leur certificat de conformité en date du 1^{er} février 2009.

« Par cette décision, le ministre contribue à maintenir en activité des institutions qui auraient peut-être dû fermer leurs portes le 1^{er} février dernier. Le ministre accepte ainsi que la santé, la sécurité et la dignité des personnes résidentes ne soient pas garanties après la date du 1^{er} février, ce à quoi nous nous attendions pourtant. Nous demandons donc au ministre de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus de certification et garantir la qualité des services offerts aux personnes résidentes », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud.

Rappelons que, dès le 7 avril 2007, l'AQRP avait formulé certaines recommandations pour accélérer le processus de certification obligatoire des résidences privées d'hébergement. L'AQRP avait notamment recommandé la mise en œuvre d'un plan de transition professionnel et financier pour appuyer la mise aux normes des résidences qui en auront besoin. L'AQRP estime que la situation actuelle rend d'autant plus pertinente cette recommandation.

COMM-2007-09-26

A l'occasion de l'appel lancé par le Conseil des aînés en faveur d'une meilleure accessibilité des personnes âgées en perte d'autonomie aux services qui sont requis par leur condition, l'AQRP dévoile sa principale recommandation en matière d'hébergement et de soins de longue durée qui sera présentée lors de sa comparution à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. Afin de libérer les listes d'attente actuelles, l'AQRP recommande au gouvernement du Québec la création de 5 000 places supplémentaires en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD).

COMM-2007-04-05

A l'occasion de la Journée mondiale de la santé, qui se tient le 7 avril 2007, l'AQRP dévoile trois recommandations pour accélérer et améliorer le processus de certification obligatoire des résidences privées d'hébergement par les agences de santé et de services sociaux du Québec. « Nous recommandons que la certification des résidences pour personnes âgées soit confiée au Conseil québécois d'agrément, que des visites d'appréciation soient réalisées, comme dans le secteur public, et qu'un plan de transition soit mis en place pour appuyer la mise aux normes des résidences qui en auront besoin », a déclaré M. Roger Bellavance, président de l'AQRP.

3.3 Aide médicale à mourir et soins palliatifs

COMM-2015-11-18

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a annoncé, lundi, une bonification des soins aux personnes atteintes d'une maladie chronique et terminale, les soins palliatifs. À terme, l'objectif est de faire en sorte que le pourcentage des personnes bénéficiant de soins à domicile jusqu'à la fin passe de 11 % à 20 % d'ici cinq ans.

Des demandes de l'AQRP :

Lors des consultations parlementaires sur l'aide médicale à mourir, l'AQRP avait dénoncé le manque flagrant de soutien et de coordination des soins palliatifs au Québec. L'annonce du ministre Barrette est donc encourageante. Il s'agira toutefois d'assurer un suivi pour s'assurer de l'efficacité de ces mesures.

COMM-2013-01-14

L'AQRP réagit au dévoilement du rapport du comité Ménard sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. «Changer le cadre juridique n'est pas la principale priorité. La Commission l'a démontré : l'urgence est au développement de soins palliatifs. Le PQ doit donner suite à ses engagements et prioriser les soins aux personnes en fin de vie», a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Lyne Parent. Lors de la dernière campagne électorale, l'AQRP a réclamé la création de 200 nouvelles places de soins palliatifs dans l'ensemble du Québec

COMM-2012-03-22

Il faut régler d'abord la question des soins palliatifs avant de mettre en œuvre les recommandations portant sur l'aide médicale à mourir. L'AQRP n'a pas pris position pour ou contre l'aide médicale à mourir.

COMM-2010-10-26

À l'occasion de son passage devant la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) insiste pour que le débat public porte prioritairement sur la disponibilité et le financement de soins palliatifs appropriés en situation de fin de vie. L'AQRP a donc transmis les recommandations suivantes à la Commission :

- Enrichir la documentation actuellement disponible sur les soins palliatifs avec un état de situation, à jour, des soins en fin de vie à travers toutes les régions du Québec;
- Augmenter l'offre de services publics en soins palliatifs, notamment les services psychosociaux, et augmenter les ressources financières disponibles pour aider le développement des maisons en soins palliatifs;
- Soutenir la recherche scientifique sur les soins en fin de vie et garantir la formation et la compétence des intervenants, tant sur le suivi médical que psychosocial;
- S'assurer de la coordination entre les différents paliers du système de santé et assurer la continuité des services dans le domaine des soins palliatifs;
- Sensibiliser davantage la population aux différentes possibilités qui s'offrent déjà aux personnes en situation de fin de vie, comme l'arrêt de traitement et le mandat en cas d'inaptitude.

COMM-2010-08-31

Voici les recommandations transmises par l'AQRP à la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité :

- Enrichir la documentation actuellement disponible sur les soins palliatifs avec un état de situation, à jour, des soins en fin de vie à travers toutes les régions du Québec;
- Augmenter l'offre de services publics en soins palliatifs, notamment les services psychosociaux, et augmenter les ressources financières disponibles pour aider le développement des maisons en soins palliatifs;
- Soutenir la recherche scientifique sur les soins en fin de vie et garantir la formation et la compétence des intervenants, tant sur le suivi médical que psychosocial;
- S'assurer de la coordination entre les différents paliers du système de santé et assurer la continuité des services dans le domaine des soins palliatifs;
- Sensibiliser davantage la population aux différentes possibilités qui s'offrent déjà aux personnes en situation de fin de vie, comme l'arrêt de traitement et le mandat en cas d'inaptitude.

CE-2010-07-15

« Il est proposé par M. Marcel Ledoux et appuyé par M. Roch Perreault, d'adopter le mémoire et les recommandations de l'AQRP à l'égard de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité ainsi que la délégation à cette Commission, soit :

- la présidente;
- le 1^{er} vice-président;
- le directeur général. »

3.4 Proches aidants

COMM-2014-11-09

L'AQRP demande au nouveau gouvernement élu de leur lancer un fort signal d'espoir en s'engageant à concrétiser les mesures suivantes au cours de son prochain mandat :

- que les sommes destinées au développement et à la consolidation de services destinés aux proches aidants, en particulier les services de répit et de soutien psychologique, soient augmentées de 50 millions de dollars;
- que les critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour aidant naturel soient assouplis, notamment en ce qui concerne l'âge du conjoint admissible et la nature du lien entre le patient et le proche aidant;
- que l'apport et l'implication des proches aidants dans la préparation du plan d'intervention pour le patient soient davantage reconnus;
- que le mode de communication entre l'établissement de santé responsable d'appliquer le plan d'intervention et le proche aidant qui œuvre au quotidien auprès de la personne soit amélioré.

COMM-2014-11-03

En raison des compressions sévères qui affectent actuellement le réseau de la santé et des services sociaux, l'AQRP se questionne fortement sur la volonté du gouvernement Couillard d'établir les bases d'un nouveau partenariat entre l'État et les 1,3 million de proches aidants du Québec, dont près de 150 000 sont âgés de 65 ans et plus. Ces héros du quotidien sont au cœur de notre système de soins; c'est pourquoi l'AQRP appelle le gouvernement, de même que la société québécoise, à profiter de cette semaine thématique pour leur témoigner leur admiration.

COMM-2013-11-05

À l'occasion de la Semaine nationale des proches aidants, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) tient

à souligner le dévouement exceptionnel des centaines de milliers de proches aidants qui, chaque jour, accompagnent leurs proches en leur permettant de vivre et de finir leurs jours avec plus de dignité.

COMM-2009-03-24

A l'occasion des auditions publiques qui se tiennent aujourd'hui concernant le projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés, l'AQRP réclame davantage de ressources pour mieux soutenir les personnes aînées en perte d'autonomie. L'AQRP considère donc que le projet de loi n° 6 constitue un pas dans la bonne direction et elle en appuie le principe. Toutefois, selon l'AQRP, les ressources que le gouvernement du Québec prévoit investir dans ce fonds sont très loin d'équivaloir à la valeur réelle des services offerts par les proches aidants.

COMM-2007-10-14

L'AQRP appuie sans réserve la demande de politique d'assistance aux proches aidants formulée aujourd'hui par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ (CSQ)).

3.5 Frais accessoires

COMM-2016-09-14

L'AQRP se réjouit aujourd'hui de la décision du gouvernement libéral de mettre fin officiellement aux frais accessoires en santé. Cette pratique, basée sur le principe de l'utilisateur-payeur était particulièrement néfaste pour les principaux utilisateurs du système de santé, notamment les aînés. Non seulement ces frais étaient illégaux en raison de la loi canadienne sur la santé, mais ils étaient injustes en ciblant davantage les aînés.

COMM-2016-05-25

L'AQRP se réjouit du projet de loi 691 déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale par la députée de Taillon, Diane Lamarre.

«Considérant que le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a récemment annoncé qu'il entendait abolir les frais accessoires, l'AQRP ne voit pas pourquoi le gouvernement refuserait d'appeler ce projet de loi.», a affirmé son président, Donald Tremblay.

«Le ministre de la Santé ne doit pas simplement se contenter de modifier sa politique administrative sur les frais accessoires, il doit modifier la loi», a déclaré

Donald Tremblay qui constate qu'il serait beaucoup plus difficile d'imposer des frais accessoires dans le futur s'ils sont précisément interdits dans la Loi sur l'assurance maladie.

COMM-2016-02-16

Parce qu'ils utilisent naturellement davantage le réseau de la santé, les aînés sont particulièrement frappés par les frais accessoires approuvés par le gouvernement Couillard.

L'AQRP note que la rémunération des médecins du Québec s'est accrue de 47 % depuis cinq ans pour s'établir à 7 milliards \$ en 2015. «Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Québécois ont amplement fait leur part depuis cinq ans et le gouvernement continue d'aller chercher de l'argent dans les poches des contribuables. C'est inacceptable! Les frais accessoires devraient être absorbés à même l'enveloppe de rémunération des médecins.», a conclu le président de l'AQRP.

COMM-2016-01-14

Des associations regroupant plus d'un demi-million de personnes aînées dénoncent la décision du gouvernement libéral de légitimer les frais accessoires dans le réseau de santé québécois.

COMM-2016-01-01

L'AQRP dénonce publiquement les frais accessoires depuis plusieurs mois déjà, notamment lors d'un point de presse qui a réuni une dizaine d'organisations représentant plus de 500 000 aînés.

L'AQRP considère cependant que deux conditions doivent être respectées pour qu'il y ait une véritable abolition :

Que la loi québécoise soit modifiée afin d'abroger les articles légalisant les frais accessoires qui ont été introduits dans le projet de loi 20, l'automne dernier. Pour l'instant, le ministre a malheureusement exclu cette possibilité. Si le ministre veut vraiment aller de l'avant, pourquoi ne pas modifier la loi?

Que les sommes nécessaires pour compenser l'interdiction des frais accessoires soient puisées à même l'enveloppe de rémunération actuelle des médecins.

3.6 Grippe A(H1N1)

COMM-2009-11-12

L'âgisme se définit comme une discrimination basée sur l'âge. C'est exactement

ce qui se produit dans la campagne de vaccination actuelle. En effet, les personnes atteintes de maladies chroniques et qui ont 65 ans ou plus doivent encore attendre, alors que toutes les autres personnes atteintes de maladies chroniques peuvent se faire vacciner.

Nous demandons au premier ministre, à la ministre des Aînés et aux partis d'opposition à Québec de tout faire pour raisonner le ministre de la Santé. Les personnes de 65 ans ou plus atteintes de maladies chroniques doivent pouvoir se faire vacciner immédiatement, dans toutes les régions du Québec.

COMM-2009-11-08

Lors de son point de presse du vendredi 6 novembre 2009, l'AQRP avait notamment réclamé un plan structuré afin d'assurer la vaccination, à temps, des personnes à mobilité réduite. Le plan demandé devait comprendre la vaccination directement dans les résidences pour personnes âgées publiques et privées du Québec. Ce plan devait également accorder une attention particulière aux personnes habitant dans des zones où aucun transport en commun n'est disponible.

COMM-2009-11-06

Devant la désorganisation flagrante qui caractérise la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) au Québec, l'AQRP réclame notamment un plan structuré afin d'assurer la vaccination, à temps, des personnes à mobilité réduite. L'AQRP réclame la vaccination dans les résidences pour personnes âgées.

3.7 Tournée médiatique : Chambardements en santé : les aînés ignorés

COMM-2016-11-01

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) a terminé aujourd'hui, à Longueuil, sa tournée médiatique qui a pour thème : « Chambardements en santé : les aînés ignorés ».

Maintien à domicile : le Québec manque le bateau

« La promesse des libéraux était de 150 millions par année pour l'ensemble du Québec. En proportion, selon la population, c'est trois fois moins que ce qui avait été promis pour notre région, et ce, seulement pour une année » s'est désolée M^{me} Rose-Mary Thonney, première vice-présidente de l'AQRP.

Liste d'attente pour une place en CHSLD : une situation préoccupante en Montérégie

Selon les chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux, en 2016, il y aurait toujours plus de 750 personnes en attente d'une place en Montérégie. «On ne doit plus attendre que la famille soit à bout de souffle avant d'intégrer des personnes vulnérables et en perte d'autonomie dans nos CHSLD. Le gouvernement doit remédier à la situation de ces listes d'attente rapidement.» a rappelé M^{me} Thonney.

COMM-2016-10-19

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) a poursuivi aujourd'hui, à Québec, sa tournée médiatique qui a pour thème : «Chambardements en santé : les aînés ignorés».

Liste d'attente pour une place en CHSLD : une situation préoccupante

L'accès à une place en CHSLD est souvent le dernier recours pour des gens en perte d'autonomie. Ces derniers sont souvent sans ressources ni moyens pour obtenir de l'aide, et même parfois, de soins de fin de vie. Selon les chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux, en 2016, il y aurait toujours plus de 440 personnes dans la grande région de Québec en attente d'une place.

COMM-2016-09-27

L'AQRP a poursuivi aujourd'hui, à Rouyn-Noranda, sa tournée médiatique du Québec qui a pour thème : «Chambardements en santé : les aînés ignorés».

L'AQRP a réagi favorablement au virage à 180 degrés du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, qui, après avoir autorisé des frais accessoires pendant plusieurs années, a subitement annoncé qu'ils seraient abolis au début de 2017.

L'accès à une place en CHSLD est souvent le dernier recours pour des gens en perte d'autonomie. Ces derniers sont souvent sans ressources ni moyens pour obtenir de l'aide, et même parfois, de soins de fin de vie. Selon les chiffres du ministère de la Santé et des Services sociaux, en 2016, il y aurait environ 110 personnes en Abitibi-Témiscamingue en attente d'une place. Une proportion qui est préoccupante alors qu'on sait qu'en Outaouais, un nombre égal d'aînés attendent une place également. La population est cependant trois fois plus importante dans cette région.

COMM-2016-05-30

L'AQRP a poursuivi aujourd'hui, à Gatineau, sa tournée médiatique du Québec qui a pour thème : «Chambardements en santé : les aînés ignorés».

L'AQRP dénonce depuis des années le fait que les aînés du Québec n'aient le droit qu'à un bain par semaine dans les CHSLD. «On vit dans une société qui n'est pas capable d'assurer plus d'un bain par semaine à ses aînés les plus vulnérables. C'est indécent!», a affirmé Donald Tremblay. L'AQRP exige

du ministre de la Santé qu'il établisse une norme québécoise qui obligerait les CHSLD à donner au moins deux bains complets par semaine. «C'est un minimum pour maintenir une certaine décence!», a-t-il ajouté.

COMM-2016-05-26

L'AQRP a poursuivi aujourd'hui, à Drummondville, sa tournée médiatique du Québec qui a pour thème : «Chambardements en santé : les aînés ignorés».

L'AQRP réagit favorablement au virage à 180 degrés du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, qui, après avoir mené une véritable bataille législative à l'automne pour légaliser les frais accessoires, a subitement annoncé qu'ils seraient abolis. L'AQRP considère cependant que deux conditions doivent être respectées pour qu'il y ait une véritable abolition :

1. Que la loi québécoise soit modifiée afin d'abroger les articles légalisant les frais accessoires qui ont été introduits dans le projet de loi 20, l'automne dernier. À cet effet, nous croyons que le gouvernement devrait appeler le projet de loi 691 présenté hier par la députée de Taillon, Diane Lamarre, qui interdit les frais accessoires. «Si le ministre veut vraiment aller de l'avant, pourquoi le gouvernement refuserait d'appeler ce projet de loi?», a affirmé son président, Donald Tremblay.
2. Que les sommes nécessaires pour compenser l'interdiction des frais accessoires doivent être puisées à même l'enveloppe de rémunération actuelle des médecins. Sur ce point, le ministre est demeuré vague en disant qu'il n'était pas question «pour l'instant» de dédommager les médecins. Ce manque de clarté inquiète l'AQRP.

COMM-2016-05-19

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) a poursuivi aujourd'hui, à Sherbrooke, sa tournée médiatique du Québec qui a pour thème : «Chambardements en santé : les aînés ignorés».

«Depuis deux ans, on constate que les chambardements imposés dans le monde de la santé se sont faits sans tenir compte de près ou de loin des besoins des aînés», a déclaré Donald Tremblay, président de l'AQRP. «Qu'est-ce que le brassage de structures du ministre de la Santé a donné aux aînés du Québec? Est-ce que l'accès à un médecin est plus facile? Absolument pas, et ce, malgré qu'entre 2009 à 2015, la rémunération des médecins ait augmenté de 50 %», a déclaré M. Tremblay.

Une centralisation excessive

«Le ministre de la Santé a créé des monstres, les CISSS et les CIUSSS, qui sont beaucoup trop gros pour qu'il y ait une gestion efficace des ressources.», a affirmé le président de l'AQRP.

«L'accès au service de première ligne est de plus en plus difficile alors qu'un québécois sur quatre n'a toujours pas de médecin de famille. Pire, le ministre refuse de reconnaître les compétences des autres professionnels de la santé qui pourraient pallier au manque de disponibilité des médecins de façon significative. Alors qu'en Ontario, vingt-cinq cliniques sont opérées par des infirmières praticiennes, le ministre Barrette ferme la seule clinique de ce genre au Québec. Le démantèlement des CLSC au profit de la création des super-cliniques n'augure rien de positif puisqu'il s'agit de bonifier les GMF, qui historiquement n'ont pas souvent répondu aux exigences contractuelles les liant au réseau en matière d'accessibilité.», a dénoncé M. Tremblay.

Les frais chez les pharmaciens

Longtemps, les Québécois ont demandé que le rôle des pharmaciens soit étendu afin d'accomplir des gestes sans l'approbation des médecins. En 2011, le gouvernement a fait adopter le projet de loi qui allait en ce sens. On ne savait toutefois pas qui allait rétribuer les pharmaciens. Or, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a décidé que ces frais ne seraient pas assurés par la RAMQ, mais plutôt par l'assurance médicament de la personne (ex. : prolongation d'une ordonnance, prescription d'un médicament lorsqu'aucun diagnostic n'est requis, etc.).

«Des services qui étaient couverts par la RAMQ chez les médecins se retrouvent à la charge du patient chez le pharmacien, que ce soit directement ou indirectement, dépendamment si son assurance médicaments les couvre ou pas. Alors que le ministre de la Santé dit vouloir abolir les frais accessoires chez le médecin, il en crée chez les pharmaciens. C'est totalement contradictoire.», a expliqué le président de l'AQRP de l'Estrie, Jn-Guy Saint-Gelais.

COMM-2016-05-11

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) a entamé aujourd'hui, à Saguenay, une tournée médiatique du Québec qui a pour thème : «Chambardements en santé : les aînés ignorés».

Maintien à domicile : le Québec manque le bateau

Alors que tous les experts s'entendent pour dire qu'une société vieillissante comme celle du Québec devrait investir massivement dans le maintien à domicile des aînés en perte d'autonomie, le gouvernement se contente de dire qu'il n'a pas d'argent.

Une réforme chaotique qui n'a donné aucun résultat concret

Pourquoi rejeter les évaluations objectives ?

L'AQRP se demande aussi pourquoi le ministre de la Santé rejette toute évaluation impartiale de sa réforme, notamment en abolissant le Commissaire à la santé et au bien-être et en ne jugeant pas nécessaire une intervention de la Vérificatrice générale.

Pour une véritable abolition des frais accessoires

L'AQRP réagit favorablement au virage à 180 degrés du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, qui, après avoir mené une véritable bataille législative à l'automne pour légaliser les frais accessoires, a subitement annoncé la semaine dernière qu'ils seraient abolis. L'AQRP considère cependant que deux conditions doivent être respectées pour qu'il y ait une véritable abolition :

- Que la loi québécoise soit modifiée afin d'abroger les articles légalisant les frais accessoires qui ont été introduits dans le projet de loi 20 l'automne dernier. Le ministre ne s'est pas encore prononcé à ce sujet;
- Que les sommes nécessaires pour compenser l'interdiction des frais accessoires doivent être puisées à même l'enveloppe de rémunération actuelle des médecins.

CA-2016-03-30

Que l'AQRP fasse une tournée provinciale des régions au printemps et automne 2016 et que les CR soient impliqués dans l'évènement; un des points principaux portera sur la santé.

4. Positions sociales

4.1 Positions combinées et orphelines

COMM-2017-12-06

L'AQRP est heureuse d'annoncer le lancement, dans le cadre de ses festivités du 50^e anniversaire de l'Association en 2018, d'une tournée musicale qui s'arrêtera dans plusieurs villes du Québec. « L'année 2018 est à nos portes, et elle sera l'occasion de souligner le 50^e anniversaire de l'AQRP et de célébrer cette belle réussite. » souligne Donald Tremblay, président de l'AQRP. Une entente a été conclue avec la Tournée du bonheur, un groupe de musique ayant un répertoire de plus de 1 000 chansons, avec 28 ans d'expérience de tournée et plus de 3 000 spectacles présentés dans plusieurs provinces canadiennes.

COMM-2017-09-29

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) et l'AQRP unissent leurs voix pour souligner la Journée internationale des aînés, se déroulant le 1^{er} octobre. Cette année, la thématique Bien vieillir ensemble nous rappelle le défi, pour la société québécoise, d'assurer une qualité de vie digne aux personnes aînées et de reconnaître l'importance de leur contribution pour avoir bâti la société dans laquelle nous vivons. Le vieillissement de la population doit être considéré comme un défi collectif et non un problème, afin d'adapter notre société en tenant compte de cette réalité populationnelle. C'est notamment le cas dans les services de santé et pour ce qui est de la participation citoyenne, où nous avons encore beaucoup de chemin à faire pour offrir des milieux de vie plus accueillants.

COMM-2017-09-19

À l'occasion de la rentrée parlementaire québécoise, l'AQRP rappelle la nécessité pour le gouvernement de tenir des états généraux sur les conditions de vie des aînés au Québec. « Les défis liés à l'augmentation de la population aînée au Québec doivent être discutés et abordés sérieusement afin de garantir le droit à des services publics de qualité et plus particulièrement ceux qui concernent les soins de santé, comme l'accès à un médecin de famille et la capacité de l'État à répondre aux demandes de soins à domicile de la population aînée du Québec. » demande Donald Tremblay, président de l'AQRP.

L'Association n'est pas seule à demander qu'une telle consultation ait lieu. Une pétition a été lancée il y a plusieurs semaines et nous avons invité la population du Québec à appuyer nos démarches. « Près de 15 000 personnes ont demandé au gouvernement de se pencher sur cette question en priorité. Le

gouvernement doit écouter cette revendication légitime de plusieurs milliers de Québécois. » signale Donald Tremblay.

COMM-2016-09-30

À l'occasion de la Journée nationale des aînés, l'AQRP et l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) soulignent l'importance du rôle des aînés dans notre société. Grâce à leurs contributions, leurs actions et leurs apports à la société, nous vivons dans une société plus égalitaire et responsable.

COMM-2016-04-15

À l'occasion de la Semaine de l'action bénévole, qui se déroule du 10 au 16 avril 2016 et qui a pour thème *Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif*, l'AQRP tient à souligner l'implication de plusieurs centaines milliers de personnes de tous âges qui, par leur dynamisme, contribuent quotidiennement à changer le visage de la société québécoise. Le Québec comptait en 2010 plus de 2 400 000 bénévoles, dont 600 000 âgés de 55 ans et plus.

COMM-2014-12-08

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) de la Mauricie joint sa voix au rassemblement citoyen qui aura lieu aujourd'hui au Musée québécois de culture populaire à Trois-Rivières en dénonçant la décision du gouvernement de dissoudre les conférences régionales des élus (CRÉ) dans les régions du Québec. L'abandon du modèle des CRÉ privera vraisemblablement les résidents et groupes de la région d'un forum de discussion et d'un outil de concertation importants concernant les enjeux qui ont des impacts significatifs sur leurs conditions de vie.

COMM-2014-11-12

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) des régions du Bas-Saint-Laurent et de Gaspésie-Les Îles tiennent à exprimer leurs vives inquiétudes concernant les récentes fermetures et compressions budgétaires effectuées dans les médias de l'Est du Québec. L'AQRP demande à tous les élus et députés de ces deux régions de faire front commun et de mettre sur la table des pistes de solution pour que l'accès à une offre d'information régionale, diversifiée et de qualité soit maintenu et protégé.

CE-2012-09-12

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'accepter que l'AQRP participe à un projet initié par l'Institut sur le vieillissement et la

participation sociale des aînés (IVPSA) sur l'implication sociale des aînés, et que M. Claude Lainesse soit le représentant pour l'AQRP.

CE-2012-07-06

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du mémoire pour le projet de loi 45 (Curateur public).

COMM-2011-09-23

L'AQRP rappelle qu'elle est en faveur d'une amélioration des mesures fiscales actuelles pour rendre le travail plus attrayant à un âge avancé, mais qu'elle est contre l'imposition d'une augmentation de l'âge de la retraite.

CE-2011-01-26

Il est proposé par M. Camille Picard et appuyé par M. Marcel Ledoux de transmettre une lettre d'intention visant à participer au projet de recherche sur la participation sociale des aînés proposé par l'Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés. Un montant de 5 000 \$ par année durant cinq ans sera versé en espèces à cet organisme et un montant fixe de 5 000 \$ sera versé en nature.

CA-2009-06-10

Il est proposé par M. Jean-Claude Lainesse et appuyé par M. Jean-Yves Hamel d'adopter les quatre (4) recommandations de l'AQRP écrites à la dernière page afin de donner l'orientation à la rédaction d'un mémoire (Réflexion sur le dispositif de protection des personnes inaptes : document du 17 avril 2009).

CE-2008-03-17

Il est proposé par M. Camille Picard, appuyé par M. Roch Perreault, d'écrire au ministre de la Réforme électorale, à la ministre responsable des Aînés pour demander une révision de la loi électorale municipale qui s'apparenterait à la loi électorale provinciale.

COMM-2007-02-15

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) est préoccupée par la situation économique des étudiantes et des étudiants du Québec et par les conséquences négatives que pourrait avoir sur eux une éventuelle hausse des frais de scolarité.

CE-2007-01-24

Il est proposé par M. Roger Bellavance, appuyé par M. Jean Faille, d'adopter le projet de mémoire : « Pour une pleine reconnaissance citoyenne des aînés au Québec », sous réserve de commentaires et recommandations en provenance des régions.

4.2 Abus et maltraitance

COMM-2017-06-16

L'AQRP réagit positivement au dépôt du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (PAM) 2017-2022. « On sent qu'il y a une réelle volonté gouvernementale de travailler avec un très grand nombre de partenaires pour enrayer cette problématique. » mentionne Donald Tremblay, président de l'AQRP. La reconduction d'un montant de 20 millions de dollars sur 6 ans et un ajout de 25 millions nous apparaît un minimum si l'on désire déployer le large éventail de mesures d'information et de sensibilisation du PAM 2017-2022.

COMM-2017-06-15

L'AQRP rappelle qu'il existe encore beaucoup de chemin à parcourir afin d'enrayer et de prévenir la maltraitance des aînés au Québec, tant dans nos institutions publiques et à domicile, que dans le réseau d'hébergement privé. En effet, la simple augmentation du nombre d'appels à la Ligne Aide Abus Aînés (Ligne AAA) est un indicateur que le phénomène est malheureusement toujours d'actualité et qu'il y a encore du travail à faire au Québec.

Nous soulignons aujourd'hui les efforts du gouvernement du Québec dans la lutte contre la maltraitance, notamment avec l'adoption de la loi 115 qui inclut son signalement obligatoire. Par ailleurs, aujourd'hui sera dévoilé le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022. « Nous commenterons ce plan dans les prochains jours pour valider si les recommandations des intervenants et des experts du milieu ont été entendues. » mentionne Donald Tremblay, président de l'AQRP. Une chose est certaine, la maltraitance institutionnelle devra être un phénomène reconnu dans l'analyse. « Parler en priorité de favoriser la bientraitance n'est pas une stratégie suffisante et efficace pour lutter contre la maltraitance. Ce sont deux stratégies distinctes qui doivent être complémentaires pour améliorer la qualité de vie des aînés » rappelle Donald Tremblay, président de l'AQRP.

CA-2017-06-07

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (« l'Association ») est une personne morale dûment

constituée par lettres patentes délivrées en vertu de la Partie 3 de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38);

CONSIDÉRANT que l'Association a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts économiques, financiers, culturels, intellectuels et sociaux de ses membres, notamment en s'assurant du maintien et de l'amélioration de leur qualité de vie et de leur santé;

CONSIDÉRANT que, dans le contexte de l'entrée en vigueur du projet de loi n° 492 modifiant les conditions de la reprise de logement et de l'éviction prévues dans le Code civil, un projet destiné aux locataires âgés s'avère opportun et pertinent;

CONSIDÉRANT que l'Association souhaite mettre en oeuvre le projet Mon logement, mes droits !;

CONSIDÉRANT qu'un financement est nécessaire pour mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT que la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau, a annoncé, le 12 mai 2017, un appel de projets dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation;

CONSIDÉRANT que l'Association désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation;

CONSIDÉRANT que les conditions du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation prévoient que pour être recevable toute demande d'aide financière doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration autorisant la demande de subvention et désignant le mandataire autorisé à signer le formulaire de demande de subvention;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER la demande de subvention dans le cadre du programme de soutien financier Ensemble contre l'intimidation pour le financement du projet Mon logement, mes droits !;

D'AUTORISER Donald Tremblay, président du conseil d'administration, à signer le formulaire de demande de subvention pour et au nom de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic.

COMM-2017-04-07

L'AQRP salue l'ouverture de la ministre Charbonneau concernant la modification du projet de loi 115 afin d'y inclure une mesure de signalement obligatoire de la maltraitance dans les établissements soumis à la loi sur la Santé et les Services sociaux.

L'AQRP mentionnait dans son mémoire, déposé en commission parlementaire en janvier dernier, qu'il sera important, afin que cette mesure ait une portée significative, d'accorder des ressources suffisantes au commissaire local aux

plaintes. Il sera responsable de la réception des plaintes et de leur traitement. Il sera également nécessaire d'évaluer périodiquement l'implantation de cette nouvelle mesure de signalement dans le réseau afin de s'assurer qu'elle respecte, non seulement la confidentialité des dénonciateurs, mais surtout, que la démarche ait un réel impact sur la qualité de vie des résidents.

L'AQRP ne désire pas se prononcer sur la nécessité d'imposer ou non des sanctions ou des pénalités monétaires aux employés du réseau de la santé qui contreviendraient à cette obligation de signalement, mais il est important de saisir que l'intervenant qui est le plus en contact avec les aînés est le préposé aux bénéficiaires.

COMM-2017-01-17

L'AQRP rappelle aujourd'hui, lors de son passage en commission parlementaire, que le gouvernement doit bonifier le projet de loi 115 afin d'inclure la dénonciation obligatoire des actes de maltraitance pour le personnel en établissement de santé. Il doit également s'assurer que l'instance administrative chargée d'analyser ces cas soit indépendante des services réguliers et qu'elle possède l'expertise et les ressources nécessaires afin de mener à bien cette tâche.

Nous croyons également qu'il y a nécessité de confier la responsabilité de l'analyse des cas de maltraitance à un organisme indépendant des établissements de santé ou d'hébergement. L'option privilégiée par notre association est la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. « Cette dernière possède une expertise légale et professionnelle de qualité et est connue du public. Nous questionnons ce volte-face du gouvernement libéral de confier aux commissaires locaux aux plaintes cette responsabilité alors qu'en en 2013 la commission des droits de la personne et de la jeunesse était privilégiée.

COMM-2016-10-19

L'AQRP et JURIPOP accueillent favorablement le dépôt, à l'Assemblée nationale, du projet de loi 115 (Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité) par la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau. Depuis plusieurs années, l'AQRP a fait de la lutte contre la maltraitance une de ses priorités, notamment en s'associant à la Clinique juridique JURIPOP dans le cadre de son projet Caravane 360°, une initiative visant à lutter concrètement contre la maltraitance de façon large et pluridisciplinaire, en collaboration avec le Ministère de la Famille et des Aînés. De son côté, JURIPOP œuvre auprès des aînés depuis près de cinq ans en assurant une intervention directe dans leur milieu.

COMM-2015-07-22

Plusieurs cas qui s'apparentent à de la maltraitance et à de la négligence rappellent à la population québécoise la nécessité de ne pas fermer les yeux sur le sort parfois choquant réservé à certains patients, que ce soit par le manque ou l'absence de personnel, par le manque de formation ou tout simplement par le manque de ressources financières historiquement dédiées à ces établissements de soins.

L'AQRP a continué à s'intéresser de près à la question des conditions de vie dans les CHSLD au cours de la dernière année, notamment en documentant l'augmentation fulgurante de la liste d'attente dans certaines régions du Québec, de même qu'en demandant à plusieurs reprises à ce qu'un projet de loi pour lutter contre la maltraitance dans les établissements de santé et de services sociaux soit finalement déposé par le gouvernement. De plus, l'AQRP révélait dès décembre dernier la hausse draconienne des tarifs prévus pour les services de transports adaptés et de repas pour les personnes de 65 ans et plus qui fréquentent les centres de jour, tout en documentant de manière détaillée la problématique du nombre de bains hebdomadaires donnés en CHSLD. Dans le cadre du mois de la nutrition, en mars dernier, l'AQRP a également compilé, à partir de rapports d'appréciation produits par les inspecteurs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les lacunes recensées en 2014-2015 qui sont en lien avec l'environnement alimentaire au sein de ces établissements.

L'AQRP entend continuer à demander à ce que les personnes âgées les plus vulnérables qui nécessitent des soins de longue durée puissent être traités avec attention, respect et dignité. Des actions imminentes et significatives doivent être posées afin d'assurer ces principes qui sont au cœur du système de santé québécois.

COMM-2014-10-02

À l'occasion du Forum sur la lutte contre l'intimidation, qui se tient aujourd'hui à Québec, l'AQRP demande au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, de confirmer le dépôt prochain d'un nouveau projet de loi visant à obliger le signalement des actes de maltraitance commis envers les personnes vulnérables hébergées dans les établissements de santé et de services sociaux.

COMM-2014-03-04

L'AQRP est stupéfaite de l'annonce de la mise sur pied d'un projet de formation et de sensibilisation afin de contrer la maltraitance commise envers les personnes âgées. Rappelons le dépôt, en octobre 2013, du projet de loi n° 399 visant à enrayer la maltraitance des personnes vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux, document qui propose notamment les mesures suivantes :

- tout professionnel ou membre du personnel de l'établissement qui a des motifs raisonnables de croire qu'il y a maltraitance envers une personne vulnérable doit le signaler sans délai à la personne responsable;
- s'il s'agit d'une situation de discrimination, de harcèlement ou d'exploitation au sens de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la personne responsable doit formuler une plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ);
- quiconque ne signale pas une situation de maltraitance ou entrave le dépôt d'un signalement à la personne responsable ou entrave le dépôt de la plainte à la CDPDJ commet une infraction;
- cette obligation est imposée même à ceux liés par le secret professionnel, sauf s'il s'agit d'un avocat;
- un employeur ou son agent ne peut pas congédier, suspendre, déplacer, mettre à la retraite un salarié, exercer à son endroit des mesures discriminatoires ou des représailles ou de lui imposer toute autre sanction.

COMM-2013-12-11

L'AQRP est troublée par les allégations d'actes de maltraitance qui auraient été commis à l'endroit d'une patiente de 87 ans par des membres du personnel du CHSLD de Saint-Lambert-sur-le-Golf.

CE-2013-06-11

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les trois amendements législatifs proposés afin de favoriser le signalement des actes de maltraitance envers les aînés.

COMM-2013-03-28

À la suite du lancement d'une nouvelle campagne publicitaire gouvernementale pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, l'AQRP demande au ministre Hébert de confirmer la tenue de consultations visant à rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus envers les aînés.

COMM-2012-11-02

L'AQRP réclame d'ailleurs que le Bureau du coroner soit avisé de tout décès suspect dans une résidence pour personnes âgées, afin de lui permettre de faire une investigation au besoin.

COMM-2012-08-22

«Afin de mettre un terme aux mauvais traitements dont les aînés sont trop

souvent les victimes, le gouvernement doit embaucher les 23 inspecteurs promis pour les résidences privées pour aînés et atteindre 12 inspecteurs pour visiter les CHSLD. Les abus envers les aînés doivent être obligatoirement dénoncés par les membres d'ordres professionnels, les gestionnaires et les employés travaillant dans les ressources d'hébergement. Dupliquer les services offerts par le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne n'est pas une priorité», a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Lyne Parent.

COMM-2012-08-03

L'AQRP demande de rendre obligatoire la dénonciation des situations d'abus envers les aînés.

COMM-2012-05-24

Nous invitons le gouvernement du Québec à donner un nouveau souffle à son plan d'action et à légiférer pour obliger la dénonciation des situations de maltraitance lorsqu'elles sont constatées par des membres d'ordres professionnels, malgré le secret auquel ils sont tenus.

COMM-2011-06-15

L'AQRP réclame de nombreuses interventions concrètes du gouvernement afin de corriger cette situation, dont celles-ci :

- Une capacité d'intervention immédiate en cas de plaintes ou de soupçons de maltraitance envers une personne aînée;
- Un avis systématique au coroner pour qu'il puisse faire une investigation lors du décès d'une personne âgée dans une résidence publique ou privée, ou une mesure équivalente;
- L'établissement de ratios de personnel suffisants dans les résidences publiques et privées pour personnes âgées.

COMM-2010-11-10

«Le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées 2010-2015 prévoit la constitution d'un comité interministériel et d'un forum des partenaires concernés par la prévention des abus envers les aînés. Nous demandons à la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, de donner suite à cette intention dès que possible afin de nous permettre d'y exposer nos préoccupations concernant les personnes âgées victimes d'infractions criminelles», a conclu la présidente de l'AQRP.

COMM-2009-12-08

Rappelons que, depuis 2007, l'AQRP réclame une politique gouvernementale contre les abus et la maltraitance envers les personnes âgées. L'AQRP intervient aussi, depuis ce temps, afin de sensibiliser la population et les autorités gouvernementales à la réalité méconnue du suicide chez les âgés.

COMM-2008-12-04

La présidente de l'AQRP déplore le fait que les partis politiques sont restés muets durant la campagne électorale sur la question des abus et de la maltraitance contre les personnes âgées, et cela malgré l'ampleur du phénomène.

COMM-2008-04-24

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) et le Réseau québécois pour contrer les abus envers les âgés (RQCAA) saluent conjointement l'intention du gouvernement d'agir contre les abus et la maltraitance envers les âgés du Québec.

En effet, le 19 mars dernier, la ministre responsable des Âgés, M^{me} Marguerite Blais, a annoncé le dépôt, dès 2009, d'un plan d'action gouvernemental pour lutter contre les abus et la maltraitance envers les personnes âgées. Les quatre organismes expriment par ailleurs leur satisfaction à l'égard du principe de « tolérance zéro » envers les abus faits aux âgés exprimé par la ministre en conclusion du rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des âgés.

Devant l'ampleur et la gravité du problème, les quatre organismes réclament depuis plusieurs mois une action prioritaire et concertée de l'ensemble des acteurs gouvernementaux concernés. Selon ces organismes, un outil de coordination de l'action gouvernementale contre les abus envers les âgés est rendu nécessaire par les différentes formes que prend le phénomène, les différents contextes où il se déroule et les différents acteurs gouvernementaux potentiellement interpellés.

Les quatre organismes réitèrent donc leur demande d'une rencontre interministérielle pouvant notamment regrouper des représentants du Secrétariat aux âgés, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice et du Curateur public du Québec.

COMM-2007-11-21

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) et le Réseau québécois pour contrer les abus envers les

âînés (RQCAA) demandent conjointement au gouvernement du Québec de préparer et de mettre en œuvre le plus rapidement possible une politique gouvernementale contre les abus et la maltraitance envers les personnes âînées.

COMM-2007-09-18

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) et l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) lancent aujourd'hui la Coalition québécoise pour la protection des personnes âînées.

La Coalition québécoise pour la protection des personnes âînées demande donc aux gouvernements de favoriser la mise en place d'une intervention sociale - et non judiciaire - prioritaire auprès des personnes âînées victimes d'abus, dans le respect de leur intérêt et de leur autonomie.

4.3 Prévention du suicide

COMM-2015-03-02

Afin de donner suite à la Semaine nationale de prévention du suicide, qui s'est tenue entre le 1^{er} et le 7 février dernier sous le thème « T'es important pour nous », l'AQRP annonce une nouvelle série de conférences de sensibilisation à la prévention du suicide chez les baby-boomers.

La prévention du suicide est la cause sociale de l'AQRP depuis 2007. En plus de sensibiliser la population à la problématique spécifique du suicide chez les personnes de 50 et plus, qui représente près d'un décès par suicide sur deux au Québec, elles aborderont des sujets comme :

- les mythes et les réalités du suicide;
- les gestes à poser face à une personne qui nous inquiète;
- la formation pour devenir « sentinelle » en prévention du suicide.

COMM-2014-09-10

À l'occasion de la 12^e Journée mondiale de la prévention du suicide, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) annonce une nouvelle série de conférences de sensibilisation à la prévention du suicide chez les baby-boomers de 50 à 64 ans.

COMM-2012-08-28

L'AQRP rappelle aux partis actuellement en campagne électorale que les personnes de 50 ans et plus représentent plus de 40 % des décès par suicide au Québec. « Nous demandons à tous les partis politiques de s'engager à

réaliser une campagne nationale de prévention contre le suicide chez les 50 ans et plus, à l'image de la campagne contre la maltraitance impliquant M. Yvon Deschamps», a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Lyne Parent.

COMM-2011-01-31

«L'AQRP s'inquiète de l'évolution du phénomène du suicide chez les personnes âgées de 50 ans et plus. Sans minimiser le travail de prévention des dix dernières années ni la sensibilité du gouvernement à cet égard, force est de constater qu'il faut faire beaucoup plus. À l'approche du budget du Québec, nous réclamons du gouvernement qu'il consacre une somme de trois millions de dollars pour une campagne nationale de publicité contre le suicide chez les personnes de 50 ans et plus», a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud.

COMM-2011-01-25

L'AQRP accueille positivement l'annonce de la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, sur le versement d'une aide financière pour contrer le suicide chez les aînés.

CE-2010-09-14

Il est proposé par M. Roch Perreault et appuyé par M. Marcel Ledoux, de recommander de maintenir, voire même d'intensifier les actions de l'AQRP dans le dossier de la prévention du suicide lorsque le financement du ministère de la Famille et des Aînés sera terminé.

COMM-2010-09-07

À l'approche de la Journée mondiale de prévention du suicide, qui se tient le 10 septembre 2010, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) invite le gouvernement et les organismes de prévention du suicide à prioriser le groupe des 50 ans et plus dans leurs actions au cours des prochaines années.

COMM-2010-08-18

L'AQRP réclame que le gouvernement et les organismes de prévention du suicide intensifient leur action auprès des clientèles les plus vulnérables, dont auprès du groupe des 50 à 64 ans. L'AQRP réclame également une meilleure préparation psychosociale à la retraite, notamment pour les préretraités des secteurs public et parapublic.

COMM-2010-05-21

Lors des dernières consultations prébudgétaires, l'AQRP a soumis l'idée de lancer une campagne nationale de publicité contre le suicide chez les aînés.

COMM-2009-02-01

Nous invitons maintenant le gouvernement du Québec à joindre le geste à la parole et à lancer une campagne gouvernementale de sensibilisation visant à prévenir le suicide chez les personnes de 50 ans et plus.

COMM-2008-12-04

L'AQRP réitère donc aux partis politiques sa principale demande en lien avec la prévention du suicide, soit la désignation des personnes aînées comme un des groupes cibles prioritaires des politiques gouvernementales de prévention du suicide. L'AQRP souhaite par ailleurs que le mandat de coordination gouvernementale relié à cet enjeu soit confié au ministère de la Famille et des Aînés, et non dilué dans l'ensemble des priorités de l'imposant portefeuille de la Santé et des Services sociaux.

CE-2008-10-15

Il est proposé par M. Roch Perreault, appuyé par M. Robert Pearson, d'accepter le projet « Prévenir le suicide auprès des baby-boomers de 50-64 ans » présenté par le directeur général, M. Luc Vallerand, avec certaines corrections aux prévisions budgétaires.

COMM-2008-09-10

Essentiellement, le projet présenté par l'AQRP vise le déploiement d'un réseau panquébécois de « sentinelles » formées afin de dépister les signes précurseurs d'une crise suicidaire et référer les personnes vers les ressources appropriées, comme le recommande l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS). Le projet implique le recrutement et la formation d'agents multiplicateurs bénévoles dans les organisations gouvernementales œuvrant en solidarité et en employabilité, dans les organisations du secteur privé offrant des services financiers personnels et au sein de l'AQRP.

COMM-2008-05-24

L'AQRP invite enfin le gouvernement et les partis d'opposition à faire en sorte que les ressources destinées aux portefeuilles de la Santé et des Aînés soient suffisantes pour financer une nouvelle stratégie de prévention du suicide ciblant les clientèles à risque, notamment les aînés.

COMM-2008-02-03

A l'occasion de l'ouverture de la 18^e Semaine de prévention du suicide, qui se tient du 3 au 9 février 2008, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) réclame à nouveau que la prévention du suicide chez les personnes âgées devienne une priorité d'action pour le gouvernement du Québec.

Plus précisément, l'AQRP demande :

- la désignation des personnes âgées comme un des groupes cibles prioritaires des politiques gouvernementales et des stratégies d'action des organismes de prévention du suicide;
- le développement de programmes de prévention s'adressant spécifiquement à l'entourage des personnes âgées suicidaires;
- le déploiement de sentinelles, des personnes formées pour reconnaître les signes de détresse, dans les milieux de vie des personnes âgées;
- l'amélioration de l'accessibilité à des services de santé mentale pour les personnes âgées présentant un risque de suicide;
- un soutien financier accru aux organismes de prévention du suicide, que ceux-ci ciblent spécifiquement ou non les personnes âgées.

Depuis 2007, la prévention du suicide en général et chez les personnes âgées est devenue la cause sociale officiellement soutenue par l'AQRP.

COMM-2007-09-07

L'AQRP recommande au gouvernement du Québec :

- le déploiement de sentinelles, des personnes formées pour reconnaître les signes de détresse, dans les milieux de vie des aînés, tel que le suggère l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS);
- la désignation des personnes aînées comme un des groupes cibles prioritaires des politiques gouvernementales et des stratégies d'action des organismes de prévention du suicide;
- l'amélioration de l'accessibilité à des services de santé mentale et de soins palliatifs pour les personnes aînées présentant un risque de suicide;
- le développement de programmes de prévention s'adressant spécifiquement à l'entourage des personnes aînées suicidaires;
- un soutien financier accru aux organismes de prévention du suicide, que ceux-ci ciblent spécifiquement ou non les personnes aînées.

COMM-2007-05-23

A l'occasion de la Semaine québécoise des aînés et de la tenue de l'assemblée annuelle de l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) et l'AQPS

réclament conjointement que la prévention du suicide auprès des clientèles à risque, dont les personnes âgées, devienne une priorité au Québec.

L'AQPS et l'AQRP tiennent enfin à commenter le débat public actuellement en cours sur l'euthanasie. Selon les deux organismes, la principale question qui doit se poser dans ce débat n'est pas celle de l'acceptabilité ou non de l'euthanasie, mais de savoir si les personnes qui en font la demande ont reçu toute l'aide et toute l'attention requises par leur condition. En effet, selon les recherches, de 60 % à 80 % des aînés qui se suicident souffrent d'une dépression. Les maladies chroniques, les handicaps physiques et la dépendance associée à certains problèmes, de même que la douleur chronique, sont aussi liés à la dépression et au suicide.

Selon l'AQPS et l'AQRP, la priorité devrait donc être accordée à la disponibilité de soins palliatifs adéquats pour les personnes en fin de vie et à la disponibilité du soutien adéquat pour les personnes âgées souffrant de détresse psychologique ou d'isolement.

CA-2007-03-19

Que l'AQRP adopte la prévention du suicide comme cause sociale à laquelle l'Association envisage de s'associer et qu'à cet effet un partenariat soit développé avec l'Association québécoise de prévention du suicide.

CE-2007-02-21

Il est proposé par M. Jean Faille, appuyé par M. Claude Bissonnette, de recommander au conseil d'administration de considérer sérieusement l'adoption de la «prévention au suicide» comme cause sociale à laquelle l'AQRP pourrait s'associer.

4.4 Jeu

COMM-2013-06-13

À l'occasion de son assemblée générale annuelle, qui se tient à Saguenay aujourd'hui sous le thème *Notre droit à la santé*, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) dévoile les résultats d'un sondage scientifique qui révèle qu'une majorité de Québécois (53 %) est favorable à l'idée que le gouvernement du Québec limite l'offre de jeu auprès des aînés. L'AQRP dénonce du même coup la décision du gouvernement de permettre la présence d'alcool dans les aires de jeu des casinos.

COMM-2010-12-01

À l'occasion du lancement du site de jeu en ligne de Loto-Québec, l'AQRP invite les personnes de 55 ans et plus à boycotter l'offre de jeu en ligne disponible à partir d'aujourd'hui.

COMM-2008-06-19

En avril 2007, l'AQRP avait publiquement réclamé un appel de propositions concernant le jeu chez les personnes âgées. L'AQRP avait réitéré cette demande lors de son passage à la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. À la suite de discussions, l'AQRP a décidé de participer de façon importante au financement du projet, aux côtés du Conseil des aînés, du Ministère de la Santé et des Services sociaux, du Secrétariat aux aînés et du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

CE-2008-01-31

Que l'AQRP investisse une somme annuelle de 5 000 \$ – sur une période de trois (3) ans – dans le cadre du projet de recherche « Les jeux de hasard et d'argent chez les personnes âgées ».

COMM-2007-04-25

L'AQRP réclame des actions immédiates de la part du gouvernement, des membres de l'Assemblée nationale et de Loto-Québec afin d'assurer une gestion responsable du jeu par l'État québécois.

L'AQRP souhaite tout d'abord, dans le cadre du « Programme thématique de recherche portant sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent », que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) lance un appel de propositions concernant le jeu chez les personnes âgées.

L'AQRP souhaite de plus que les membres de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec renouvellent leur intention de se pencher sur le rôle de l'État dans une gestion responsable du jeu.

L'AQRP souhaite enfin que Loto-Québec s'abstienne de toute action destinée à améliorer l'accès au jeu, à accroître les taux de retour sur le jeu ou à accroître la promotion du jeu auprès des personnes les plus vulnérables d'ici à ce que le gouvernement puisse appuyer son action sur des connaissances plus approfondies et que la Commission des affaires sociales ait eu le temps nécessaire afin de compléter ses travaux sur la question.

4.5 Droits des LGBT, des femmes et des locataires

COMM-2016-06-03

Quatre des principales associations d'aînés et de retraités du Québec unissent leurs voix pour souligner le travail entamé en 2015 par la députée de Gouin, Françoise David, et la collaboration du gouvernement du Québec sur les droits des locataires aînés. L'adoption du projet de loi 492, Loi modifiant le Code civil du Québec afin de protéger les droits des locataires aînés, représente un avancement considérable pour les aînés à faible revenu. Ce projet de loi modifie les conditions de la reprise de logement et de l'éviction prévues dans le Code civil afin de protéger les droits des aînés.

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic du Québec (AQRP) se réjouit de l'adoption de ce projet de loi visant à protéger les droits des aînés locataires. «Rappelons qu'au cours de la dernière campagne électorale, les partis ont appuyé l'idée selon laquelle il serait pertinent de mieux baliser l'éviction ou la reprise de logement des personnes aînées locataires. Nous sommes satisfaits qu'ils aient travaillé ensemble pour trouver un compromis acceptable pour tous. Ce sont les aînés du Québec qui en ressortent gagnants», a déclaré Donald Tremblay, président de l'AQRP.

COMM-2016-05-17

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) est fière de s'associer avec la Fondation Émergence en cette Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

COMM-2016-03-08

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) profite du 8 mars, Journée internationale des femmes, pour souligner la contribution des femmes dans la fonction publique québécoise et au sein de l'AQRP.

COMM-2015-03-06

À l'occasion de la Journée internationale des Femmes, qui se tiendra le 8 mars, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) tient à souligner la contribution exceptionnelle des femmes du Québec, dont près de 800 000 sont âgées de 65 ans et plus.

COMM-2014-05-27

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

(AQRP) est fière d'appuyer le projet de loi visant à protéger les droits des aînés locataires déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale par la députée de Gouin, M^{me} Françoise David.

COMM-2014-01-01

L'AQRP a finalement tenu à exprimer sa déception quant au rejet par le gouvernement du projet de loi n° 190 visant à protéger les droits des locataires aînés. L'AQRP continuera de s'intéresser de près à ce dossier, surtout en raison de l'approche de la saison hivernale.

COMM-2013-03-07

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) invite les représentants des médias à une conférence au cours de laquelle M^{me} Denise Laquerre, formatrice à la Maison d'hébergement Le Far de Trois-Rivières, sensibilisera les personnes présentes à la réalité des femmes en difficulté et des femmes victimes de violence.

CE-2011-08-25

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter les recommandations du comité politique concernant le projet de loi n° 22 modifiant le Code civil sur la résiliation de bail.

COMM-2011-08-10

Au lendemain du dévoilement de la «Charte de bienveillance des personnes aînées homosexuelles» par la Fondation Émergence, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) est heureuse d'annoncer qu'elle appuie les principes qui y sont énoncés. La mission de l'AQRP est de défendre les droits des personnes retraitées, sans aucune discrimination.

COMM-2009-09-03

A la suite de son passage à la consultation publique sur l'avenir du Régime de rentes du Québec, l'AQRP se dit préoccupée par l'impact négatif que les propositions du gouvernement pourraient avoir sur la situation des femmes à la retraite. « Nous recommandons au gouvernement la plus grande prudence avant de modifier les rentes des femmes à la retraite », a déclaré M^{me} Madelaine Michaud, présidente de l'AQRP. Dans son mémoire présenté en commission parlementaire, l'AQRP a notamment recommandé d'ajuster certaines mesures concernant la rente de conjoint survivant afin de limiter leurs effets négatifs sur les femmes veuves recevant uniquement cette rente.

4.6 Conduite automobile

COMM-2011-08-09

L'AQRP réitère que les personnes âgées sont moins à risque d'être impliquées dans des accidents de la route que les autres groupes d'âge.

COMM-2008-02-01

À la suite de la publication de données statistiques suggérant une hausse des accidents de la route chez les conducteurs âgés, l'AQRP est intervenue dans l'espace public afin de mettre ces chiffres en perspective avec la hausse objective du nombre de personnes âgées au Québec. L'AQRP a également rappelé que, selon la SAAQ, les personnes âgées ne sont pas plus représentées dans le bilan routier que les autres groupes d'âge.

L'AQRP juge cependant qu'il faut reconnaître que les habitudes de conduite, le vieillissement et l'état de santé influencent la sécurité des conducteurs âgés. Pour cette raison, l'AQRP estime important que les conducteurs âgés puissent avoir l'occasion de participer au besoin à des programmes de renouvellement de leurs compétences au volant, afin de conserver le privilège de conduire le plus longtemps possible. A la demande de nombreux aînés, l'AQRP est d'ailleurs en discussion avec un important organisme canadien qui se dévoue à la promotion de la sécurité afin de diffuser un tel programme au Québec.

5. Représentation des aînés

5.1 Politique, Conseil des aînés et combinées

COMM-2014-01-01

Représentation des personnes aînées :

- que les retraités participent aux prochaines négociations des secteurs public et parapublic, prévues en 2015;
- que les retraités de l'État soient représentés au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec, ou sur un de ses comités;
- qu'un représentant des personnes aînées soit nommé à la Commission des partenaires du marché du travail, au même titre que les jeunes.

COMM-2012-09-06

(AQRP) demande à la nouvelle première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, de nommer un ministre responsable des régimes de retraite dans son nouveau Conseil des ministres. Selon l'AQRP, le ministre responsable des régimes de retraite aurait les responsabilités suivantes :

- Le Régime de rentes du Québec;
- L'application de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
- La CARRA et les régimes de retraite du secteur public;
- La Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Les négociations fédérales-provinciales concernant les régimes de retraite.

COMM-2012-08-03

La population aînée du Québec n'est pas considérée à sa juste mesure dans les lieux de pouvoir qui la concernent. En conséquence, l'AQRP demande :

- Un représentant des retraités au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Un représentant des retraités de l'État dans les négociations des régimes de retraite du secteur public;
- Un représentant des aînés à la Commission des partenaires du marché du travail.

CE-2012-03-07

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de demander un avis juridique concernant la représentation des retraités pour la défense des droits face à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

COMM-2011-02-23

Nous considérons comme une aberration que le gouvernement prétende favoriser la qualité de vie des aînés tout en maintenant son intention d'abolir le Conseil des aînés.

COMM-2010-11-11

En réaction à la présentation du projet de loi n° 130, l'AQRP dénonce l'intention du gouvernement d'abolir six conseils consultatifs, dont le Conseil des aînés.

COMM-2010-03-30

L'AQRP déplore par ailleurs l'intention du gouvernement d'abolir la fonction de conseil indépendant assuré par le Conseil des aînés.

COMM-2010-02-17

L'AQRP propose que le gouvernement nomme une personne représentant les personnes âgées à la Commission des partenaires du marché du travail.

CE-2007-04-18

Il est proposé par M. Jean Faille, appuyé par M^{me} Madelaine Michaud, d'accepter le projet de communiqué de presse : « Les retraités de l'État exigent de participer aux négociations collectives concernant leurs propres régimes de retraite ».

5.2 Régimes de retraite

COMM-2017-11-02

L'AQRP accueille favorablement le projet de loi n° 149 : Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite déposé par le ministre des Finances, Carlos Leitão. Par ce projet de loi, Québec harmonisera finalement son régime de rentes à celui du gouvernement fédéral. Lors de son passage en commission parlementaire en janvier dernier, l'Association mentionnait qu'il y avait nécessité pour le gouvernement de bonifier ce programme pour assurer une sécurité minimale accrue des revenus à la retraite des Québécois. Toutefois, le projet de loi pourrait être amélioré en ce qui concerne la prestation de décès offerte aux conjoints survivants. Cette dernière, établie à 2 500 \$ depuis maintenant près de 20 ans, ne représente pas le coût réel des services funéraires de base et aucune bonification n'est prévue dans le présent projet de loi. « Ce montant représente très souvent une charge importante pour les aînés à faible revenu qui doivent assumer ce fardeau. Il est temps de revoir à la hausse cette prestation. » a rappelé M. Tremblay.

COMM-2014-04-30

L'AQRP appelle le nouveau ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi que son collègue ministre du Travail, M. Sam Hamad, à prendre le bâton du pèlerin afin que les retraités soient pleinement représentés dans les discussions qui précéderont le dépôt prochain du projet de loi sur la restructuration des régimes de retraite municipaux. Compte tenu de l'impact potentiellement majeur qu'aura ce projet de loi, l'AQRP déplore que les associations qui représentent les droits et les intérêts des personnes retraitées ne seront vraisemblablement ni rencontrées ni même consultées.

COMM-2014-01-16

Suite au dévoilement de la composition du forum de travail en vue de la restructuration des régimes de retraite du secteur municipal, l'AQRP dénonce vivement l'absence d'une représentation significative des retraités dans cet exercice qui a pourtant pour objectif de trouver des solutions durables pour l'avenir des régimes à prestations déterminées.

CA-2013-12-04

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'accepter les recommandations du compte rendu du 15 novembre 2013 :

Représentation des retraités

Faire reposer les décisions et actions de l'AQRP sur l'objectif d'influencer positivement la pérennité des régimes de retraite de nos membres.

Agir, en ordre de priorité, sur les revendications suivantes :

1. Obtenir le respect de la Loi sur le RREGOP qui prévoit la présence d'un représentant des bénéficiaires au comité de placement du RREGOP, qui devrait être nommé après consultation des principales associations représentatives;
2. Obtenir la participation des retraités de l'État aux négociations du secteur public (projet de loi de l'AQRP);
3. Obtenir la participation des retraités de l'État au conseil d'administration de la Caisse (autre projet de loi de l'AQRP). (Comité ad hoc «Caisse de dépôt et placement»).

COMM-2013-08-20

À l'occasion de son audition à la commission parlementaire sur le suivi au rapport D'Amours sur l'avenir de la retraite, l'AQRP a insisté sur l'importance que les personnes retraitées participent aux futures négociations sur leurs régimes de retraite. En ce sens, l'AQRP a déposé un sondage démontrant

l'appui massif de la population ainsi qu'un projet de loi destiné à faciliter la participation des retraités.

COMM-2013-01-21

À l'occasion de la Journée internationale des travailleurs, qui se tient aujourd'hui, l'AQRP dévoile une proposition législative visant à assurer la représentation des personnes retraitées des secteurs public et parapublic lors de la négociation des régimes de retraite qui leur sont applicables.

COMM-2012-05-01

À l'occasion de la Journée internationale des travailleurs, qui se tient aujourd'hui, l'AQRP dévoile une proposition législative visant à assurer la représentation des personnes retraitées des secteurs public et parapublic lors de la négociation des régimes de retraite qui leur sont applicables.

CA-2010-09-15

Recommander les éléments suivants :

- Intervenir publiquement et auprès du gouvernement à l'occasion de l'étude du projet de loi, de la publication des évaluations actuarielles et de l'annonce des projets de règlement concrétisant l'entente entre le gouvernement et les syndicats;
- Demander l'intervention des représentants des retraités au CA et aux comités de retraite de la CARRA;
- Demander un avis actuariel détaillant l'impact négatif du congé de cotisation sur la santé financière des caisses de retraite;
- Faire des demandes de rencontres régionales avec les députés afin de faire valoir l'importance d'intervenir en faveur des retraités;
- Conscientiser les préretraités à l'égard de la situation et les inviter à faire valoir leurs droits dans ce dossier;
- Demander au Commissaire au lobbying d'examiner la légalité des démarches ultérieures à la période de négociation réalisées par les syndicats;
- Faire une étude concernant le positionnement des syndicats vs la retraite.

CE-2010-09-14

« Il est proposé par M. Roch Perreault et appuyé par M. Marcel Ledoux de recommander les éléments suivants au conseil d'administration :

- Intervenir publiquement et auprès du gouvernement à l'occasion de l'étude du projet de loi, de la publication des évaluations actuarielles et de l'annonce

des projets de règlement concrétisant l'entente entre le gouvernement et les syndicats;

- Demander l'intervention des représentants des retraités au conseil d'administration et aux comités de retraite de la CARRA;
- Demander un avis actuariel détaillant l'impact négatif du congé de cotisation sur la santé financière des caisses de retraite;
- Faire des demandes de rencontres régionales avec les députés afin de faire valoir l'importance d'intervenir en faveur des retraités;
- Conscientiser les préretraités à l'égard de la situation et les inviter à faire valoir leurs droits dans ce dossier;
- Demander au Commissaire au lobbying d'examiner la légalité des démarches ultérieures à la période de négociation réalisées par les syndicats ».

CE-2010-09-14

« Il est proposé par M. Roch Perreault et appuyé par M. Marcel Ledoux, de recommander les éléments suivants au conseil d'administration :

- Écrire à la CARRA afin d'offrir la collaboration de l'AQRP pour la mise en place du comité CARRA-retraités-syndicats;
- S'assurer auprès du GTAR que l'AQRP soit représentée directement sur ce comité;
- Demander l'intervention du représentant des retraités au conseil d'administration de la CARRA pour que le comité se mette en branle. »

CA-2010-06-09

- Que l'AQRP rappelle que la tenue de cette commission est un gain obtenu par l'AQRP;
- Que l'AQRP souligne que la commission ne rejoint pas, pour le moment, les principales demandes des retraités;
- Que l'AQRP rappelle que ce n'est qu'un rapport intérimaire et donc que ses travaux et les interventions de l'AQRP se poursuivront à l'automne;
- Que l'AQRP souligne publiquement la recommandation unanime des parlementaires à l'effet que les syndicats doivent démontrer plus d'ouverture à l'endroit des retraités;
- Que l'AQRP demande publiquement aux syndicats de démontrer leur bonne foi en acceptant de rencontrer les retraités avant la fin des négociations (Commission parlementaire sur l'indexation).

COMM-2010-01-25

L'AQRP déplore qu'un comité de travail négocie actuellement le dossier de la retraite en l'absence des retraités.

COMM-2010-01-25

Grâce à la Loi d'accès à l'information, l'AQRP a découvert qu'un comité de travail formé par le gouvernement et le Front commun syndical négocie actuellement le dossier de la retraite, notamment sur la base d'une étude d'impacts financiers qui doit être rendue disponible aujourd'hui, afin de proposer des recommandations à la Table centrale de négociations.

« Nous sommes indignés. Non seulement le gouvernement refuse de nous consulter sur l'avenir de nos propres régimes de retraite, mais il s'approprie notre demande de table de travail pour discuter uniquement avec les organisations syndicales. Le gouvernement joue carrément dans le dos des 247 000 personnes retraitées des secteurs public et parapublic du Québec. Il doit dévoiler immédiatement l'étude d'impacts qui a été préparée. », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud.

Rappelons que, le 30 septembre 2009, l'AQRP a dévoilé une proposition législative concrétisant la demande de table de travail des principales associations de retraités des secteurs public et parapublic. Si elle était adoptée, cette proposition législative créerait un comité consultatif sur les droits des bénéficiaires des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Ce comité aurait notamment le mandat d'évaluer les impacts financiers des modifications aux régimes de retraite concernés. Le comité serait composé d'un nombre égal de représentants du gouvernement et des principales associations représentatives des personnes retraitées des secteurs public et parapublic.

COMM-2009-10-30

« Contrairement à ce qu'elles prétendent, les organisations syndicales ne parlent pas au nom des personnes retraitées. Nous tenons à nous dissocier de leurs demandes. D'abord afin de mettre en lumière que les personnes retraitées sont capables de parler en leur propre nom; ensuite, nous nous dissocions de ces demandes pour rappeler qu'il est inacceptable que ces négociations s'amorcent sans la moindre consultation formelle des associations regroupant les personnes retraitées des secteurs public et parapublic, alors que ces personnes sont directement concernées par une partie importante des discussions qui s'amorcent aujourd'hui », a déclaré M. Roch Perreault, premier vice-président de l'AQRP.

Le 30 septembre dernier, lors d'une manifestation réunissant plusieurs milliers de personnes, les principales associations de retraités des secteurs public et parapublic ont unanimement réclamé une table de travail avec le gouvernement, qui deviendrait un lieu de discussion concernant l'ensemble des paramètres de leurs régimes de retraite.

COMM-2009-10-08

L'AQRP a dévoilé publiquement une proposition législative concrétisant et illustrant la demande formulée par les principales associations de retraités

de l'État au Québec. Si cette proposition législative avait force de loi dès aujourd'hui, les retraités de l'État seraient, pour la première fois, consultés sur l'avenir de leurs propres régimes de retraite.

De façon plus détaillée, la proposition législative propose de mieux encadrer la consultation des retraités sur toutes questions touchant les impacts, sur leurs droits et sur des modifications aux différents régimes de retraite dans les secteurs public et parapublic. À cette fin, il est proposé de modifier la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics de façon à prévoir la constitution d'un comité consultatif formé d'un président indépendant et de douze membres, dont six représentant les bénéficiaires et six représentant le gouvernement.

COMM-2009-10-06

L'AQRP réagit favorablement à l'adoption du projet de loi 22, qui introduit de nouvelles règles de gouvernance applicables à la Régie des rentes du Québec (RRQ).

L'AQRP se réjouit particulièrement de l'adoption de dispositions prévoyant la consultation d'organismes représentatifs des personnes retraitées lors de la nomination des membres du conseil d'administration de la Régie. Ainsi, des personnes représentant les intérêts des retraités pourront siéger au conseil d'administration de la Régie.

Selon l'AQRP, la présence de personnes représentatives des retraités au conseil d'administration de la Régie lui permettra notamment d'exercer un suivi beaucoup plus serré de la gestion que la Caisse de dépôt et placement du Québec fait des avoirs de la Régie, comme l'AQRP l'a recommandé lors de la consultation publique sur l'avenir du Régime de rentes du Québec.

COMM-2008-05-29

L'AQRP réagit très négativement au dévoilement sans l'accord des retraités du rapport du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite. D'une part, le gouvernement banalise la problématique de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic et dramatise les voies de solutions. D'autre part, le gouvernement propose de tenir une commission parlementaire où ne seront pas entendues les principales associations de retraités des secteurs public et parapublic.

COMM-2009-05-12

D'une part, l'AQRP réclame une table de travail avec le gouvernement afin que les associations de retraités de l'État participent aux discussions avec le gouvernement concernant leurs régimes de retraite. D'autre part, dans le

contexte économique actuel, l'AQRP invite les syndicats à la modération dans leurs demandes salariales.

COMM-2008-09-07

L'AQRP a donc réclamé la tenue, dès cet automne, d'une consultation en commission parlementaire de l'ensemble des associations de retraités des secteurs public et parapublic. Après avoir obtenu l'appui de membres importants des groupes parlementaires formant le gouvernement et l'opposition officielle, l'AQRP a obtenu le 5 septembre dernier un appui public clair du porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor, M. Sylvain Simard.

COMM-2008-09-05

L'AQRP invite le député de Richelieu et porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor, M. Sylvain Simard, à prendre un engagement clair en faveur de la tenue, dès cet automne, d'une consultation des associations de retraités de l'Etat dans le dossier de l'indexation.

COMM-2007-04-30

L'AQRP demande :

- que les associations de retraités de l'État obtiennent un siège au comité technique conseillant la Table centrale de négociation des secteurs public et parapublic à propos des régimes de retraite;
- que les représentants des retraités de l'État à ce comité soient complètement indépendants de la partie patronale et des groupes syndicaux;
- que les membres de l'Assemblée nationale exercent un rôle actif de surveillance à l'égard de l'équité, pour les retraités, d'éventuelles modifications aux régimes de retraite qui leur seraient soumises par l'intermédiaire d'un projet de loi.

L'AQRP réitère enfin que la Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) devrait être amendée afin d'augmenter le nombre de représentants des retraités à la CARRA.

COMM-2007-04-19

Contrairement à la FADOQ, l'AQRP appuie la création d'un poste de ministre responsable des Aînés.

5.3 Caisse de dépôt et placement

AGA – 2013-06-13 (4)

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'assemblée générale de l'AQRP appuie unanimement de faire une nouvelle demande formelle afin d'avoir un représentant des retraités au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement.

COMM-2012-08-16

Dans le cadre de la campagne électorale, l'AQRP réclame que tous les partis politiques s'engagent à nommer une personne représentant les retraités de l'État au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

AGA-2012-06-14

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'assemblée générale de l'AQRP appuie unanimement de faire une nouvelle demande formelle afin d'avoir un représentant des retraités au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et de placement.

CA-2010-09-15

De réaliser une étude sur les meilleures pratiques d'intégration des retraités à la gouvernance d'organismes comparables à la Caisse de dépôt et placement et d'identifier une personne candidate pouvant représenter les retraités au CA de la Caisse.

CA-2010-06-09

Que l'AQRP maintienne son appui à la gestion de l'épargne-retraite de ses membres par la Caisse de dépôt et placement du Québec, aux strictes conditions suivantes :

- Que le gouvernement nomme une personne représentant les intérêts des personnes retraitées au CA de la Caisse;
- Que l'AQRP soit formellement consultée pour la nomination de cette personne, maintenant et dans le futur;
- Que cette personne ait la capacité de rendre des comptes aux associations de retraités des secteurs public et parapublic.

CE-2010-06-08

Que l'AQRP maintienne son appui à la gestion de l'épargne-retraite de

ses membres par la Caisse de dépôt et placement du Québec, aux strictes conditions suivantes :

- Que le gouvernement nomme une personne représentant les intérêts des personnes retraitées au conseil d'administration de la Caisse;
- Que l'AQRP soit formellement consultée pour la nomination de cette personne, maintenant et dans le futur;
- Que cette personne ait la capacité de rendre des comptes aux associations de retraités des secteurs public et parapublic.

COMM-2010-01-25

« Nous sommes très sceptiques devant l'intervention de M. Sabia. Si la Caisse veut établir une nouvelle collaboration avec ses clients, il faudrait d'abord que ses clients puissent participer à la définition de ses orientations. Or, les retraités qui détiennent une grande partie des avoirs de la Caisse n'ont toujours aucun représentant au conseil d'administration. », a déclaré la présidente de l'AQRP, M^{me} Madelaine Michaud.

COMM-2009-12-13

L'AQRP déplore que les retraités de l'État ne disposent d'aucun moyen officiel pour participer à la définition des orientations de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Malgré la présence d'une personne représentant les intérêts des travailleurs au conseil d'administration de la Caisse, les retraités en sont toujours exclus.

COMM-2009-08-12

L'AQRP demande qu'une personne représentant les intérêts des personnes retraitées soit nommée au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMM-2008-12-30

L'AQRP réclame à nouveau la désignation d'une personne représentant les retraités au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement afin de combler le poste qui y est actuellement disponible.

CE-2007-12-11

Que l'AQRP procède à un appel de candidats pour représenter les retraités à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

COMM-2007-11-28

A l'occasion du passage des représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec en commission parlementaire, l'AQRP demande au gouvernement de nommer une personne représentant les personnes retraitées des secteurs public, parapublic et privé au conseil d'administration de la Caisse.